COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 1er Trimestre 2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 MARS 2018

du 1er Trimestre 2018

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 19 MARS 2018

-=-

1	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. *Rapporteur : M. le Président*
2	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2018. *Rapporteur : M. le Président*
3	**ADMINISTRATION GENERALE**	Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes. *Rapporteur : M. le Président*
4	**ADMINISTRATION GENERALE**	Rapport de mutualisation 2017. *Rapporteur : M. le Président*
5	**ADMINISTRATION GENERALE**	Avenant n°2 à la convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin. *Rapporteur : M. le Président*
6	**FINANCES**	Compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017. *Rapporteur : M. le Président*
7	**FINANCES**	Compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017. *Rapporteur : M. le Président*
8	**FINANCES**	Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017. *Rapporteur : M. le Président*
9	**FINANCES**	Compte de gestion du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017. *Rapporteur : M. le Président*
10	**FINANCES**	Compte de gestion du budget annexe Lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017. *Rapporteur : M. le Président*
11	**FINANCES**	Compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat. *Rapporteur : M. le Président*

12	**FINANCES**	Compte administratif du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat. *Rapporteur : M. le Président*
13	**FINANCES**	Compte administratif du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat. *Rapporteur : M. le Président*
14	**FINANCES**	Compte administratif du budget annexe circuit de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat. *Rapporteur : M. le Président*
15	**FINANCES**	Compte administratif du budget annexe Lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017. *Rapporteur : M. le Président*
16	**FINANCES**	Budget primitif principal pour l'exercice 2018 - Fiscalité - Vote de taux - Attribution de compensation - Approbation. *Rapporteur : M. le Président*
17	**FINANCES**	Budget annexe eau pour l'exercice 2018 - Approbation. *Rapporteur : M. le Président*
18	**FINANCES**	Budget annexe assainissement pour l'exercice 2018 - Approbation. *Rapporteur : M. le Président*
19	**FINANCES**	Budget annexe circuit pour l'exercice 2018 - Approbation. *Rapporteur : M. le Président*
20	**FINANCES**	Budget annexe Lotissement de Clastres pour l'exercice 2018 - Approbation. *Rapporteur : M. le Président*
21	**FINANCES**	Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Adermas. *Rapporteur : M. le Président*
22	**FINANCES**	Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Modification du règlement intérieur. *Rapporteur : M. le Président*
23	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Installation d'une réserve incendie à proximité de la déchèterie de CLASTRES. *Rapporteur : M. le Président*

24	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Atelier mobile de broyage à végétaux. *Rapporteur : M. le Président*
25	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Extension de la déchèterie de GAUCHY. *Rapporteur : M. le Président*
26	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de protection du champ captant d'Harly. *Rapporteur : M. le Président*
27	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des réservoirs d'eau potable de Jussy et Mesnil-Saint-Laurent. *Rapporteur : M. le Président*
28	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la station d'épuration de Dury. *Rapporteur : M. le Président*
29	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion entre les champs captant d'Harly et de Saint-Quentin. *Rapporteur : M. le Président*
30	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Requalification du réseau d'eau potable de Fonsomme. *Rapporteur : M. le Président*
31	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de desserte en assainissement eaux usées de Fonsomme. *Rapporteur : M. le Président*
32	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de requalification de la câblerie des bassins de traitement de la station d'épuration de Gauchy. *Rapporteur : M. le Président*
33	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de requalification du réseau d'assainissement eaux usées de la rue Georges Tixier à Omissy. *Rapporteur : M. le Président*

34	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de requalification du réservoir d'eau potable dit Choquart. *Rapporteur : M. le Président*
35	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux d'interconnexion en eau potable entre les communes de Fontaine-Notre-Dame / Fieulaine et Fonsomme. *Rapporteur : M. le Président*
36	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de rénovation d'une piste d'athlétisme au gymnase Paul Eluard de Gauchy. *Rapporteur : M. le Président*
37	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 -Travaux d'extension et rénovation de la piscine Jean Bouin. *Rapporteur : M. le Président*
38	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux d'extension de l'aire de camping-car. *Rapporteur : M. le Président*
39	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux à l'hôtel communautaire boulevard Victor Hugo. *Rapporteur : M. le Président*
40	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux au Centre Technique d'Agglomération chemin d'Itancourt. *Rapporteur : M. le Président*
41	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Création d'un parc animalier au parc d'Isle - 2ème phase. *Rapporteur : M. le Président*
42	**FINANCES**	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Elaboration du plan de gestion de la Somme amont et affluents sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. *Rapporteur : M. le Président*

43	**EAU ET ASSAINISSEMENT**	Fixation du prix du contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif - Service Public d'Assainissement des communes d'Annois, Cugny, Flavy le Martel, Jussy et Montescourt Lizerolles. *Rapporteur : M. le Président*
44	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat du Bois l'Abbé. *Rapporteur : M. le Président*
45	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**	Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. *Rapporteur : M. le Président*
46	**EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**	Règlement d'attribution du Bonus Energie pour 2018. *Rapporteur : M. le Président*
47	**POLITIQUE DE LA VILLE**	Contrat de Ville 2018 - Programmation 2018 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. *Rapporteur : M. le Président*
48	**ENVIRONNEMENT**	Convention de partenariat avec une association locale pour la collecte de livres. *Rapporteur : M. le Président*
49	**AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**	Lancement de la concession d'aménagement. *Rapporteur : M. le Président*
50	**AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**	Création de la Commission d'Aménagement. *Rapporteur : M. le Président*
51	**DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**	Modification du règlement de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. *Rapporteur : M. le Président*
52	**DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**	Modification du règlement intérieur des déchèteries. *Rapporteur : M. le Président*
53	**DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**	Contrat de Ville - Implantation de 10 conteneurs enterrés - Quartier de Neuville à Saint-Quentin - Demande de subventions auprès de la Région Hauts de France. *Rapporteur : M. le Président*
54	**PERSONNEL**	Nouvelles modalités d'organisation du temps de travail. *Rapporteur : M. le Président*
55	**PERSONNEL**	Modalités de réalisation de la journée de solidarité. *Rapporteur : M. le Président*

56	**PERSONNEL**	Modification du tableau des effectifs. *Rapporteur : M. le Président*
57	**PERSONNEL**	Présentation du plan de formation 2018. *Rapporteur : M. le Président*
58	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Compte rendu des opérations effectuées en vertu de la délégation de M. le Président. *Rapporteur : M. le Président*
59	**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Motion de soutien au maintien d'une justice de proximité. *Rapporteur : M. le Président*
60	**PERSONNEL**	Comité technique - Fixation du nombre de représentants du personnel. *Rapporteur : M. le Président*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers votant : 53

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Benoît LEGRAND

comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 53 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS * (Aisne) *

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2018.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le Président prend la parole :

Mes Chers Collègues,

Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2018 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un parmi vous a des observations à présenter au sujet de sa rédaction, et dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Roger LURIN ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS * (Aisne) *

Xavier BERTRAND

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

ADMINISTRATION GENERALE - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale doivent présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et ceci préalablement au débat sur le projet de budget.

Le rapport prévu par l'article 61 de la loi de 2014 doit permettre de sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et rendre visible ce sujet aux yeux de toutes et tous.

Les modalités et contenus de ce rapport ont été précisés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015. Il comporte :

- un état des lieux concernant la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, formation, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle) ;

- un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire ;

- la définition des orientations pluriannuelles destinées à conforter cette égalité et à lutter contre les discriminations, à la fois dans les fonctionnements internes de la collectivité comme employeur et dans ses actions en direction de la population.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'acter la présentation du rapport ci-annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42078-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

2017

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

SOMMAIRE

Préambule.....3

1ère partie : Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines

I. LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2017.....4
1. Emplois permanents
2. Emplois non permanents

II. LE RECRUTEMENT.....7
1. Recrutements
2. Mobilités / reclassements
3. Départs

III. LA FORMATION.....8
1. Répartition des inscriptions aux concours
2. Stagiaires école, personnes en immersion professionnelle

IV. LA PROMOTION PROFESSIONNELLE.....9

V. LA REMUNERATION.....9
1. Salaires
2. Régime indemnitaire
3. Participation mutuelle

VI. LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....11
1. Espaces de travail
2. Santé et sécurité au travail
3. Absences, accidents et maladies
4. Prévention des violences et lutte contre toute forme de harcèlement

VII. ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE.....15
1. Horaires de travail
2. Congés, autorisation d'absences

2ème partie : Répartition par sexe des usagers et bénéficiaires des politiques publiques de l'Agglo.....19

3ème partie : Pistes de réflexion à consolider en 2018.....21

Préambule

Dès 2012, le cadre législatif inscrit les collectivités territoriales comme acteur majeur de l'égalité entre les femmes et les hommes. A travers la loi du 12 mars, est instaurée la rédaction d'un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle. Cette égalité devient primordiale dans la gestion interne des collectivités territoriales, mais bientôt elle devra être incorporée dans toutes les politiques publiques de celles-ci. Ainsi, la loi du 21 février 2014 hisse l'égalité femmes-hommes au rang de priorité pour la politique de la ville. Une troisième marche est franchie avec la loi n°2014-873 du 4 août 2014, véritable acte fondateur de l'égalité **réelle** entre les femmes et les hommes. En effet, elle instaure la mise en œuvre par les collectivités territoriales d'une politique intégrée et spécifique sur ce sujet : le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Comme le prévoit son article 61, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent constituer « préalablement aux débats sur le budget », ce rapport annuel intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes, de nature à améliorer cette situation.

Les services de l'Agglo du Saint-Quentinois, constituée au 1er janvier 2017, ont inscrit dans leurs valeurs fondatrices les notions de fierté, de justice, de respect, d'intégrité et d'innovation. Ces valeurs sont communes à l'ensemble des agents qui la constituent et présentes dans chacune de leurs actions. Aussi, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une thématique transverse inclue dans chacun de ces termes.

- Nous sommes fiers des femmes et des hommes qui composent l'Agglo du Saint-Quentinois.
- Nous traitons justement sans discrimination de genre, d'origine, d'orientation sexuelle... chacun des agents et des usagers de l'Agglo.
- Nous montrons du respect aux femmes et aux hommes de l'Agglo.
- Nous respectons l'intégrité physique et morale de tous nos interlocuteurs et agents.
- Nous innovons pour améliorer la qualité de services publics et la qualité de vie au travail des femmes et des hommes de l'Agglo.

Ce premier rapport s'attachera à présenter une analyse des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle sur le périmètre de l'Agglo du Saint-Quentinois au 1er janvier 2017. Une deuxième partie traitera de l'attention portée à la place des femmes et des hommes au sein de nos politiques publiques. Enfin, dans une troisième partie, quelques pistes de réflexion seront proposées.

(Sources issues du SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) et de données statistiques émanant des différents services de la collectivité, du 1er janvier au 31 décembre 2017)
(Données nationales issues du Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – 2016 de la Direction Générale de l'administration et de la fonction publique)

1ère partie : Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines

I. LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

On distingue au sein de la Communauté d'Agglomération les emplois permanents qui répondent à un besoin permanent de la collectivité des emplois non-permanents.

1) *Effectif total permanent :*

La collectivité est composée de 544 agents : la proportion est de 58% d'hommes pour 42% de femmes. Le taux de féminisation est inférieur au taux national de la fonction publique territoriale, FPT (61%), ce qui s'explique par la part importante des agents masculins de la filière technique au sein de la Communauté d'Agglomération (déchets ménagers, eau et assainissement, garage, voirie communautaire, environnement...).

La moyenne d'âge au sein de la collectivité est de 43.6 ans pour les femmes (44.7 dans la FPT) et 43.3 ans pour les hommes (44.4 dans la FPT).

Répartition globale femmes/hommes

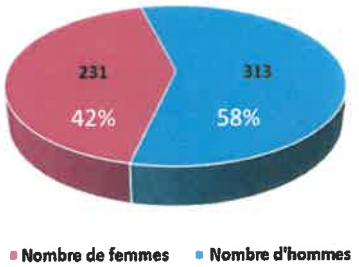

Répartition par tranches d'âge

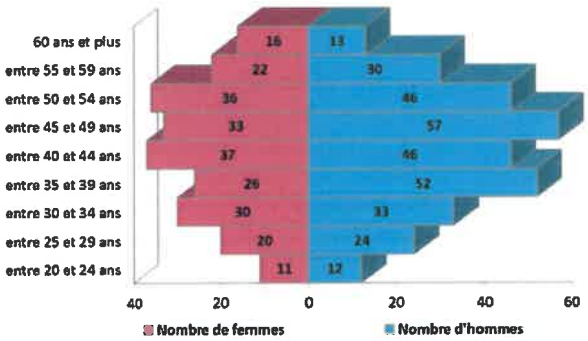

Répartition des postes permanents selon les catégories et les filières :

Dans la collectivité, le taux de féminisation en catégories B et C avoisine les 40%, il s'élève à 54% en catégorie A.
A titre de comparaison au niveau national, la fonction publique territoriale compte 61% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B et 61% en catégorie C.
Les trois emplois fonctionnels de direction sont occupés par des hommes au sein de la collectivité.

Pour ce qui concerne la répartition par filière, comme au niveau national, la féminisation des métiers domine nettement dans la filière médico-sociale (100% de femmes à la CASQ pour 90% dans la FPT) et la filière administrative (79% de femmes à la CASQ pour 82% dans la FPT) au sein de la Communauté d'Agglomération. Dans la collectivité, les filières culturelle et animation sont également très féminisées avec respectivement des taux de 60% et 78%.
A l'inverse, le taux de féminisation est faible dans les filières technique (23% de femmes) et sportive (17%).

Répartition par catégorie

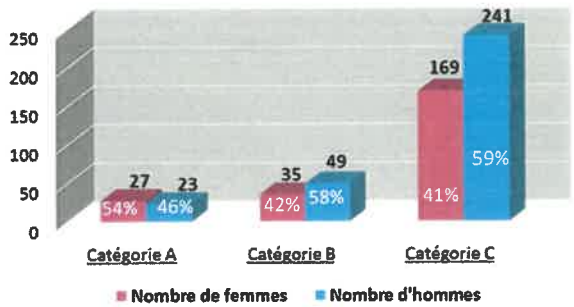

Répartition par filière

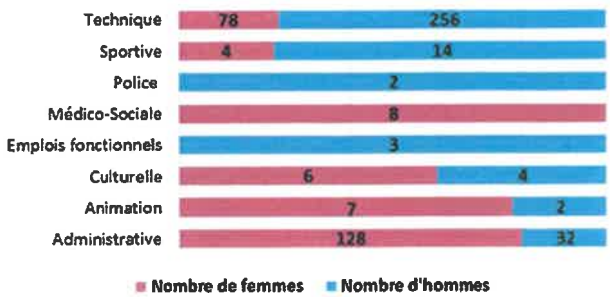

La proportion de femmes titulaires au sein de la Communauté d'Agglomération est de 41% (59% au niveau national) et la part de femmes contractuelles est de 46% (68% au niveau national).

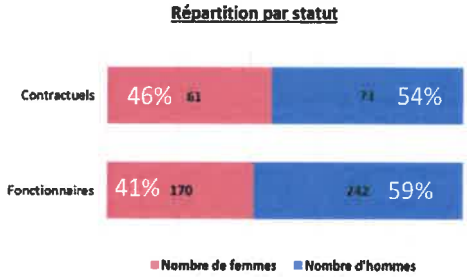

D'autre part, on constate à l'Agglo une féminisation importante des directions fonctionnelles (62% de femmes) alors qu'à l'inverse le taux de féminisation est faible dans les directions opérationnelles (38% de femmes).

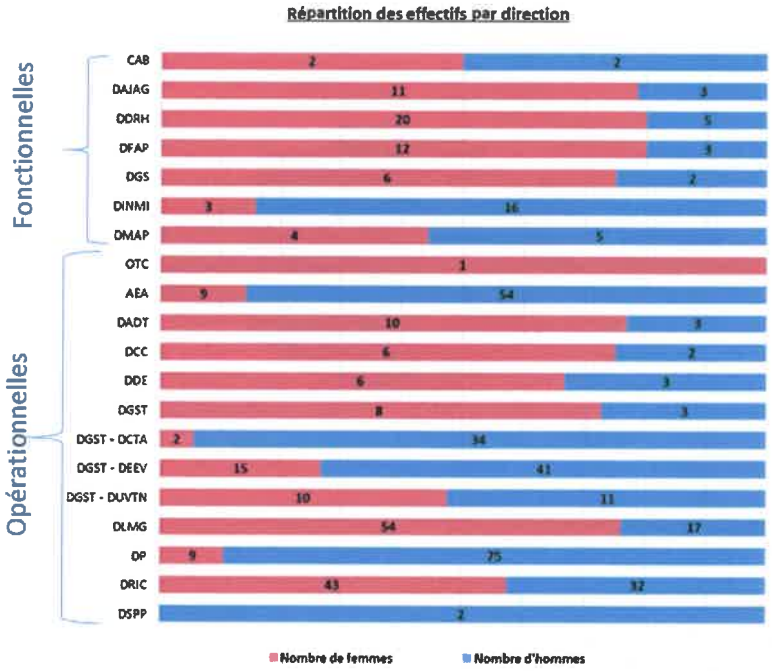

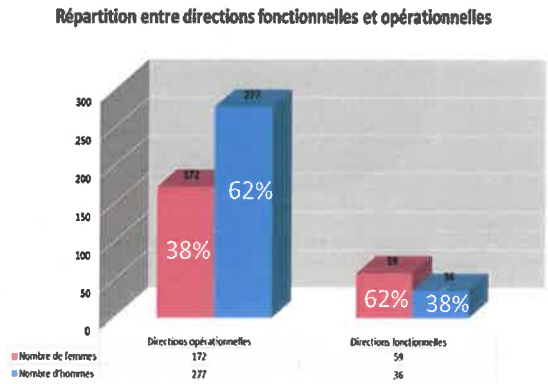

Répartition par niveau d'encadrement :

Dans la collectivité, une majorité d'hommes occupent les postes d'encadrement : 61 hommes (67%) pour 30 femmes (33%).
Ainsi, on relève que 32% de femmes occupent des postes d'encadrants intermédiaires (chefs de service) et 30% sont encadrants de proximité (chefs de service intermédiaires et encadrants de proximité).
Au niveau de l'encadrement supérieur, on relève 11 femmes et 18 hommes (soit 38% d'encadrants féminins).
Les écarts sont plus restreints pour ce qui concerne le CODIR élargi (47% de femmes), le CODIR simple étant, quant à lui, paritaire.

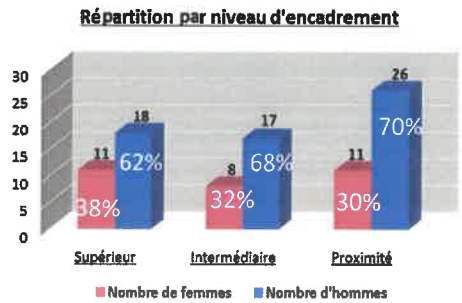

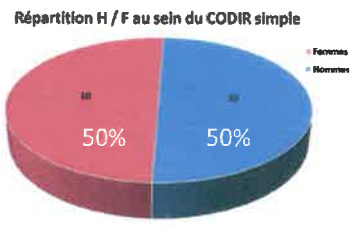

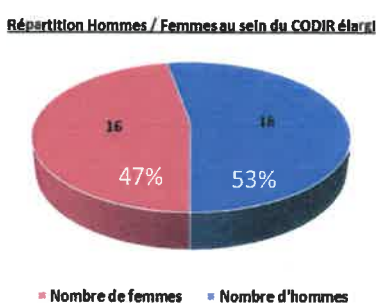

2) *Effectif total non-permanents :*

Au 31 décembre 2017, la collectivité comptait 62 emplois non permanents, dont une majorité d'hommes : la proportion étant de 58% d'hommes pour 42% de femmes.

Pour les agents non permanents, la moyenne d'âge est de 35 ans pour les femmes et 34 ans pour les hommes.

Répartition globale femmes/hommes

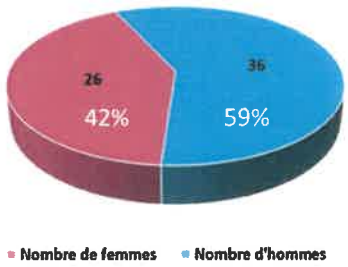

Répartition par tranches d'âge

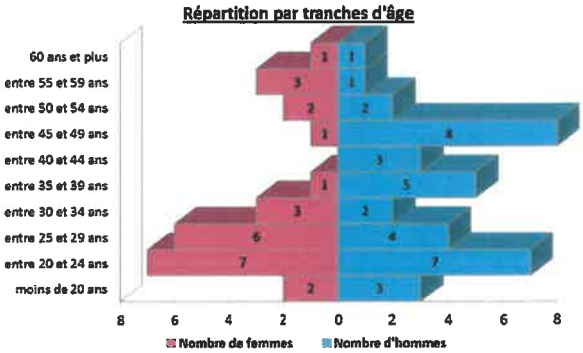

Répartition par filière

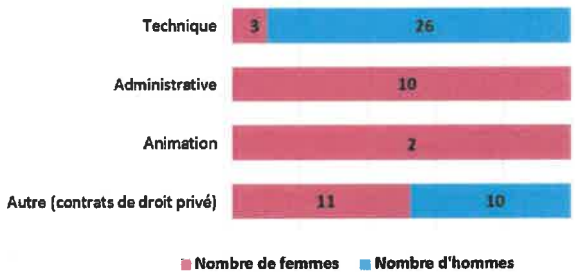

Pour ce qui concerne la répartition par filière, comme pour les emplois permanents, la féminisation des métiers domine dans la filière administrative (100%) et la filière animation (100%).
A l'inverse, dans la filière technique le taux de féminisation est faible (10%).

Répartition des postes par type de contrat non-permanent :

On constate une majorité d'hommes au sein des apprentis et contractuels, en revanche au sein des collaborateurs et contrats aidés, la féminisation domine :

- apprentissage : 62% d'hommes et 38% de femmes
- contractuels : 65% d'hommes et 35% de femmes
- collaborateurs de cabinet : 100% de femmes
- contrats aidés : 100% de femmes

Répartition par type de contrat

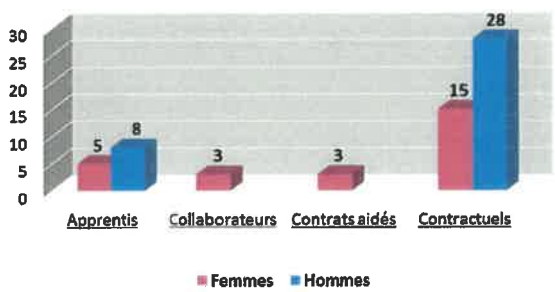

II. LE RECRUTEMENT

1) *Recrutements :*

Les emplois permanents vacants au sein des services peuvent être pourvus dans le cadre d'un recrutement interne ou externe.
Afin de favoriser la mobilité, il est donné une priorité, chaque fois que possible, aux recrutements internes. Ces mobilités peuvent s'inscrire dans le contexte d'une évolution de carrière suite à une réussite à un concours, à un avancement de grade ou une promotion interne, un reclassement professionnel suite à une inaptitude, ou encore un souhait d'évolution professionnelle.

Les emplois non permanents sont pourvus en externe après la diffusion d'offres d'emploi.

Les annonces de recrutement favorisent un égal accès à l'ensemble des emplois avec une promotion de la mixité des métiers dans les intitulés qui ne font pas référence à un genre particulier.

Nombre de recrutements permanents de l'année 2017 :

Durant l'année 2017, une majorité de femmes ont été recrutées : 37 femmes (56%) pour 29 hommes (44%).
On constate davantage de recrutements féminins en catégorie A (67%) et C (56%). En catégorie B le taux de recrutement féminin est de 40%.

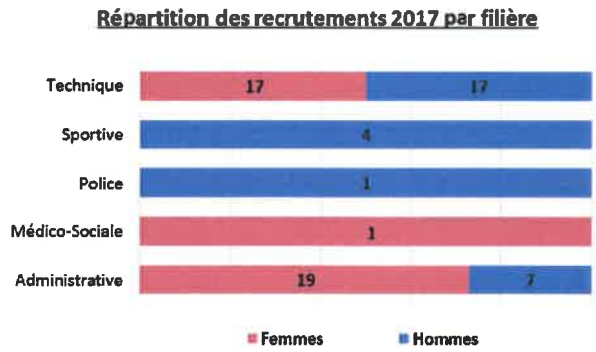

Pour ce qui concerne la répartition par filière, le nombre de recrutements féminins domine dans la filière administrative (73% de femmes) et la filière médico-sociale (1 femme).
Pour la filière technique 17 femmes et 17 hommes ont été recrutés au cours de l'année.

2) *Mobilités / reclassements :*

Au cours de l'année 2017, 5 femmes et 7 hommes ont bénéficié d'une mobilité interne et 6 femmes et 14 hommes ont été reclassés.

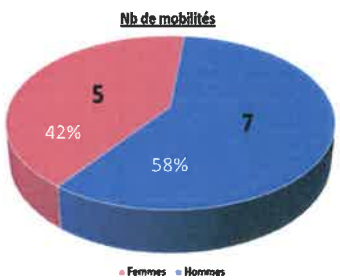

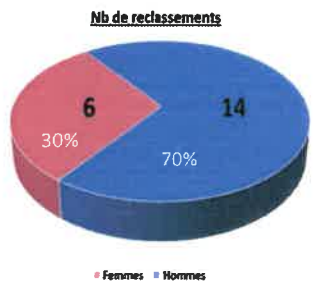

3) Départs (agents permanents) :

Depuis le 1er Janvier 2017, 25 départs ont été constatés dans la collectivité : 14 hommes (56%) et 11 femmes (44%).

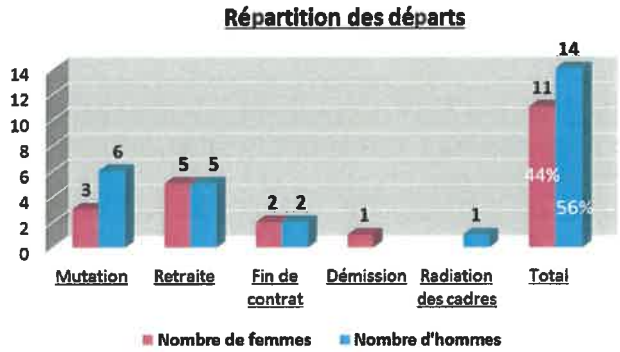

III. LA FORMATION

Le service formation identifie les axes de formation à développer en rapport avec les orientations stratégiques de la collectivité. Il agit également en conseil et support auprès des managers et agents sur l'ensemble des questions relatives à la formation. Ce service élabore aussi le plan de formation en recueillant les besoins exprimés par les agents de la collectivité : diagnostic service par service en fonction des besoins individuels et collectifs, recensement des demandes de préparation aux concours et/ou examens professionnels, des demandes de stages de professionnalisation et des demandes de formations en lien avec la sécurité.
Une école de formation interne, le Campus de l'Agglo, a été mise en place en 2015 afin d'accompagner les agents dans leurs fonctions et dans leur évolution de carrière. En 2017, les cursus ont concerné principalement les encadrants intermédiaires et les encadrants de proximité.

1) Répartition des inscriptions aux concours

Les chiffres montrent qu'en moyenne les femmes s'inscrivent plus que les hommes à des concours : en 2017 on relève au total 32 inscriptions à des concours : 19 femmes (59%) et 13 hommes (41%). En 2017 une femme a été lauréate d'un concours.

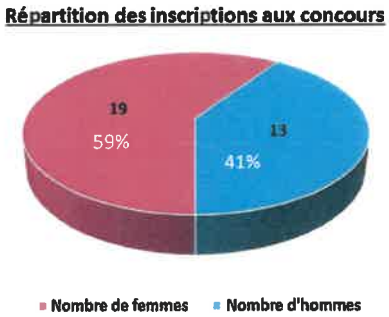

2) Stagiaires école, personnes en immersion professionnelle

Au sein de la collectivité, 301 personnes ont candidaté pour un effectuer un stage durant l'année 2017 : 157 femmes (52%) et 144 hommes (48%).
La collectivité a accueilli 121 stagiaires au cours de l'année 2017 : 61 femmes (51%) et 60 hommes (49%).

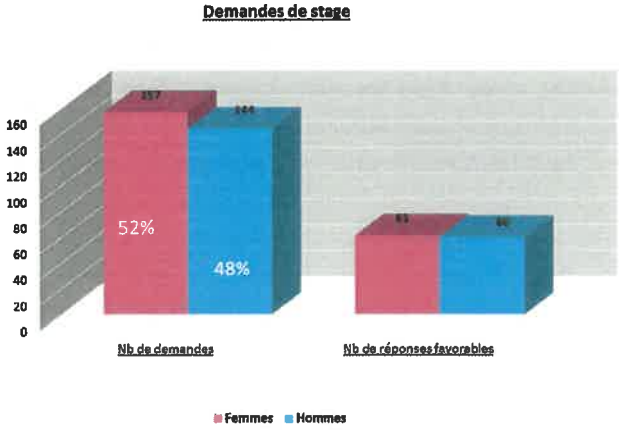

IV. LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

La promotion professionnelle concrétise la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Elle peut intervenir suite à une réussite à un concours ou un examen professionnel ainsi que dans le cadre des avancements de grade et promotions internes.
La promotion professionnelle permet aux agents de poursuivre un parcours professionnel au sein de la collectivité et de voir ainsi leurs missions évoluer. Cette promotion est toujours effectuée en fonction de la valeur de l'agent, de son aptitude à exercer des missions nouvelles, sans aucune distinction de sexe.

Répartition des promotions :
On constate qu'une majorité d'hommes ont bénéficié de promotions professionnelles au cours de l'année 2017 (55%). Ainsi, 45% de femmes ont bénéficié d'un avancement de grade ; 2 hommes et 1 femme ont eu une promotion interne et une femme a été nommée suite à la réussite d'un concours.

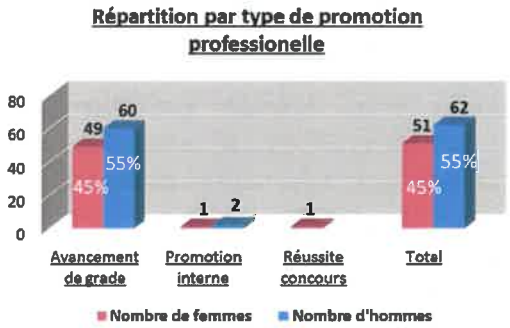

Campagnes de déprécarisation
Depuis 2015, l'Agglo du Saint-Quentinois a choisi de déprécariser certains de ses agents au cours d'une campagne annuelle. Tous les agents de catégorie C ayant au moins 4 ans d'ancienneté en équivalent temps-plein dans la collectivité peuvent être concernés par la déprécarisation, notamment dans la filière technique.

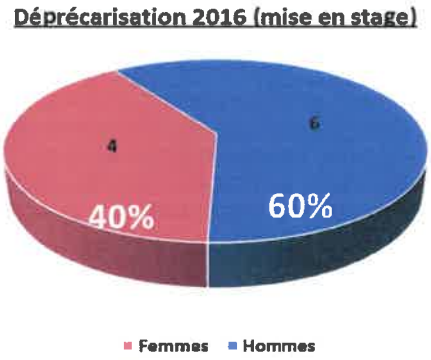

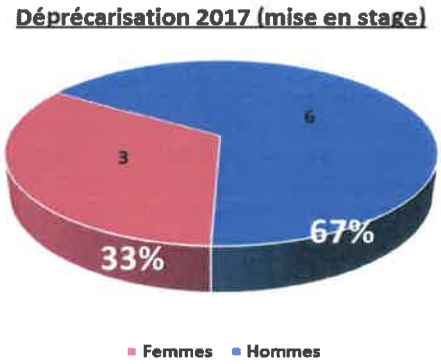

V. LA REMUNERATION

Les rémunérations sont toujours fixées en référence à des grilles indiciaires réglementaires (système dit de « la carrière ») pour les agents titulaires et stagiaires, l'expérience professionnelle pour les contractuels ou en fonction de taux horaires de vacations fixés par l'assemblée délibérante.

1) *Salaires :*

Au sein de la collectivité, le salaire net moyen des agents est supérieur chez les hommes (2 001€) par rapport aux femmes (1 886€) soit un écart de +6.10% en faveur des hommes.
A titre de comparaison, au niveau national, cet écart se porte à 10.22%. Le salaire net moyen est de 1 800€ pour les femmes et 1 984€ pour les hommes.

Le salaire net médian des agents est également supérieur chez les hommes (1 766€) par rapport aux femmes (1 706€) soit un écart de +3.51% en faveur des hommes.
Au niveau national cet écart se porte à 10.90%. Le salaire net médian est de 1 769€ pour les hommes et 1 595€ pour les femmes.

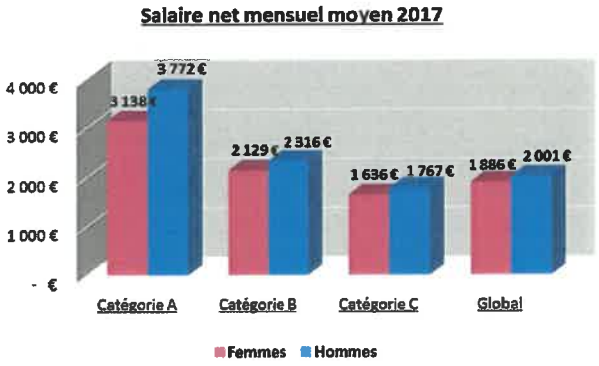

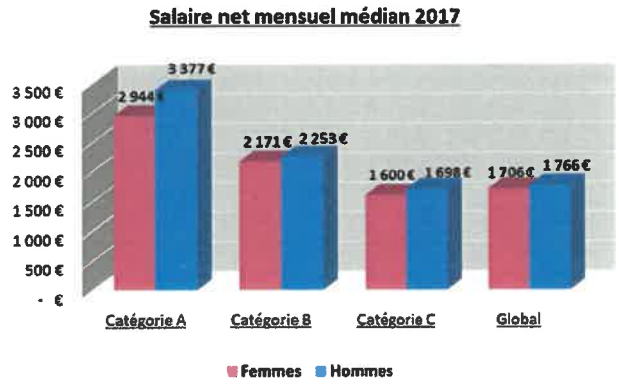

2) *Régime indemnitaire :*

Le régime indemnitaire moyen des agents est supérieur chez les hommes par rapport aux femmes en catégorie A et B. En catégorie C, il est similaire pour les femmes et les hommes.
Au global, les écarts sont sensiblement identiques (+15€ en faveur les hommes pour le RI mensuel moyen et +5€ pour le RI mensuel médian).

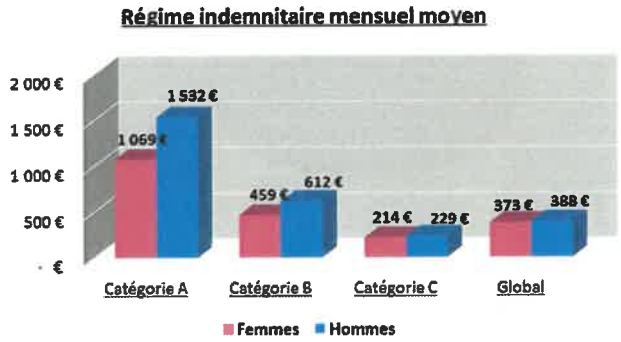

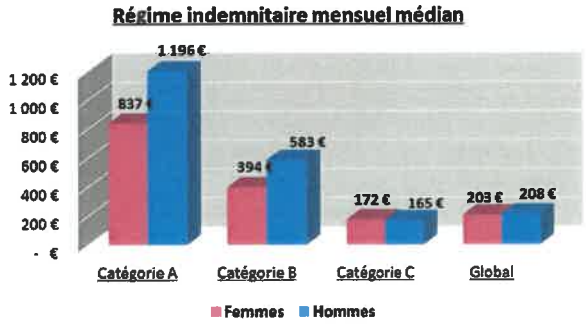

Dans le but de réduire ces écarts, la campagne de revalorisation salariale 2017 a concerné davantage de femmes (54%) avec un montant moyen supérieur à celui des hommes.

Revalorisation du régime indemnitaire

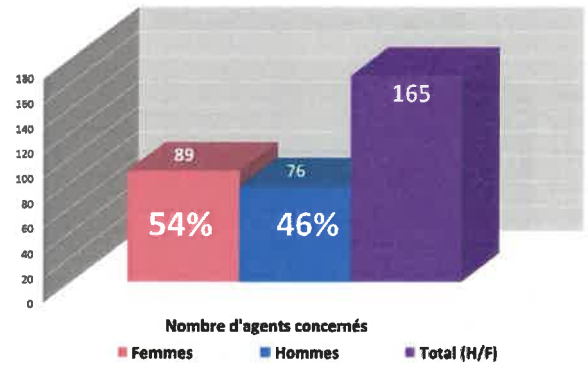

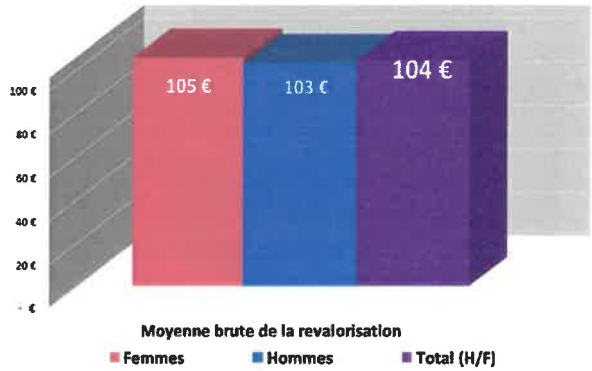

3) *Participation mutuelle :*

Depuis janvier 2016, la collectivité verse une participation mutuelle et prévoyance, revalorisée chaque 1er janvier selon la variation du plafond de la sécurité sociale. Ainsi, elle est passée de 45 € en 2016 à 46,30 € au 1er janvier 2018.

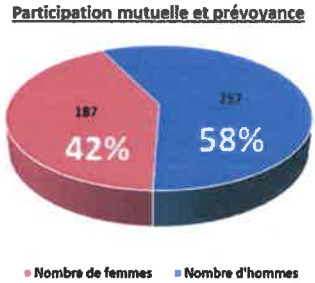

VI. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

1) *Espaces de travail :*

Les espaces de travail sont mixtes (Hôtel de Communauté, Pôle communautaire de Clastres, Centre Technique d'Agglomération, Site Henri Dunant, Espace Créatis, Le Büro, Piscines, Parc d'Isle, EAJE, Déchèteries, ZAE Clef des Champs, école de danse et de musique).

Lors de travaux de construction ou de rénovation des bâtiments, la collectivité consulte ses agents afin de prendre en compte leurs besoins et leur qualité de vie au travail. Par exemple, lors du déménagement de l'hôtel communautaire ont été prévus des espaces de travail innovants, ainsi qu'un espace de détente et une cuisine confortable. Sont également prévus dans chaque construction ou rénovation des toilettes hommes et femmes séparées, sauf s'il y a une contrainte liée à l'espace disponible, dans ce cas la règle du toilette mixte PMR (Personne à Mobilité Réduite) est appliquée.
Dans le local lingerie au centre technique d'agglomération, une cabine est dédiée aux femmes pour l'essayage de leurs vêtements de travail.

Par ailleurs, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) peut être sollicité sur certains sujets tels que :

- l'équipement de vestiaires ou sanitaires différenciés sur les différents sites de l'Agglo ;
- les plans fortes chaleurs et grands froids en application des principes généraux de prévention (article L.4121-1 du Code du Travail) afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mental des travailleurs ;
- le télétravail dont les modalités d'organisation ont été précisées par le décret n°2016-151 du 11 février 2016 afin de permettre une plus grande flexibilité dans l'organisation de la semaine des agents de l'Agglo en leur donnant la possibilité de faire coïncider les exigences d'une vie personnelle avec celles d'une vie professionnelle ;
- le guide de prévention et de gestion du risque d'agression des agents en contact avec le public afin de renforcer les actions de prévention engagées en faveur du bien-être et de la santé des agents de la collectivité.

2) *Santé et sécurité au travail :*

Le pôle prévention de la collectivité a été renforcé en 2016. Il est composé de 8 personnes : un médecin de prévention, une infirmière de prévention, un travailleur social, une psychologue du travail, une référente handicap, une assistante de prévention, un formateur interne et un agent d'accueil. L'équipe se tient à la disposition des agents pour les aider et les accompagner en termes de santé, de conditions de travail et de recherche d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le critère femmes / hommes n'est pas pris en compte dans les évaluations liées aux risques professionnels, sauf si cela a un impact sur les conditions d'exercice de la mission (exemple : limite de port de charges).

Les femmes enceintes bénéficient d'une protection et d'une surveillance médicale renforcée. Elles peuvent également bénéficier d'un aménagement temporaire du temps de travail à partir du premier jour du 3ème mois de grossesse, dans la limite d'une heure par jour. En outre, les femmes ayant accouché peuvent également bénéficier de dispositions des articles L 1225-30 à L 1225-33 du Code du travail relatives à l'allaitement sur le lieu de travail.
De même, compte tenu de la spécificité des métiers exercés, une visite médicale préventive est systématisée dès connaissance de l'état de grossesse de l'agent. Des aménagements sont mis en place selon les préconisations de la médecine préventive, permettant ainsi d'éviter une exposition à certains produits dangereux (chimiques ou bactériologiques).
Aussi, le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé (physique et mentale) ainsi qu'à la sécurité des agents et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux conditions liées à la maternité.

Les personnes handicapées bénéficient d'un certain nombre de droits, renforcés par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ces agents peuvent bénéficier de conditions facilitant l'exercice de leur travail (aménagement de poste ou du temps de travail).

De plus, l'Agglo du Saint-Quentinois porte une attention particulière aux conditions de travail et a mené des actions à destination des femmes et des hommes pour la « qualité de vie au travail ». Lors de la semaine « reflexe prévention » des ateliers ont été organisés pour les agents (échauffements/réveil musculaire, atelier de nutrition et équilibre alimentaire, atelier de gestion du stress, ateliers de gym Ball et de sophrologie). Cette semaine a également permis de mettre en place :

- les réveils musculaires : depuis septembre 2017, 2 fois par semaine au sein du Campus de l'Agglo et 1 fois par semaine au sein du Centre Technique d'Agglomération pour le personnel administratif et technique. Le réveil musculaire est reconnu pour ses bienfaits sur la santé et le bien-être au travail, il permet de se détendre, de se réveiller en douceur et d'éviter l'apparition de différentes douleurs comme les tendinites, les lombalgies et les déchirures.
- les rendez-vous sportifs : depuis septembre 2017, une séance de footing est organisée le mercredi midi au parc d'Isle et le jeudi soir au parc des Champs-Elysées. Le footing a de nombreux bienfaits pour la santé : il

améliore le rythme cardiovasculaire et aide à maintenir un poids de forme, il permet également de développer une cohésion d'équipe entre les agents.

De plus, l'offre de formation sur la sécurité au travail s'est développée au sein de la collectivité :

- la formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) : permet à l'agent d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de la collectivité.

- la formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) : permet de prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité des réseaux. Tous nos agents ont été formés.

- la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) : permet aux agents d'être informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours. Les principaux cas traités sont les malaises, les plaies, les brûlures, les traumatismes, l'hémorragie, l'étouffement, la perte de connaissance et l'arrêt cardiaque. L'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) est enseignée.
  Cette année au sein de la collectivité, 12 sessions ont été réalisées par un formateur interne.

- la formation Incendie :
  -Manipulation d'extincteurs : permet aux agents de prendre conscience des dangers du feu, d'acquérir les compétences et réflexes utiles dans l'utilisation des matériels d'extinction d'incendie existants dans la collectivité.
  -EPI (Equipier de Première Intervention) : permet aux agents d'acquérir les compétences et réflexes utiles dans l'utilisation des matériels d'extinction d'incendie existants dans la collectivité et permet de former des chargés d'évacuation et de confinement.
  Cette année au sein de la collectivité, 12 sessions ont été réalisées par un formateur interne.

- la formation recyclage obligatoire PSE1 : (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) : permet de savoir se servir du matériel de secourisme, ventilation artificielle avec un masque (ou un embout buccal) et un ballon auto-remplisseur, aspiration des mucosités (liquides pouvant gêner la respiration d'une personne inconsciente), utilisation de l'oxygène, pose d'un collier cervical, mise en œuvre du défibrillateur automatique externe (DAE), etc.
  Cette année au sein de la collectivité, 4 sessions ont été réalisées par un formateur interne.

Prévention des risques psychosociaux mise en place dans la collectivité :

La prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la collectivité est portée par le pôle prévention et plus précisément par la psychologue du travail qui intervient sur ces questions via 3 missions :

- la mise en place de sensibilisation des managers sur les RPS : sessions collectives avec bases théoriques et mises en situation.
- l'accompagnement et le suivi individuel des agents en souffrance au travail : prise en charge individuelle par des entretiens psychologiques.
- la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) en matière de RPS : réunions de travail collectives avec recueil des mesures à mettre en œuvre et élaboration du plan d'actions de prévention contre les violences et le harcèlement au travail.

Répartition H/F des agents en accompagnement psychologique

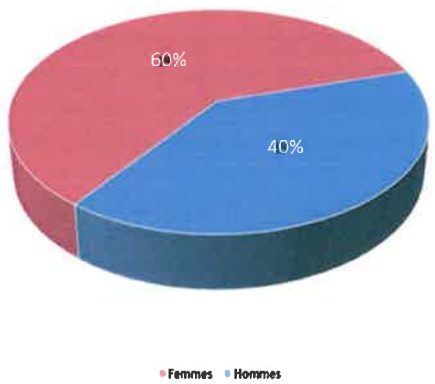

Répartition par tranches d'âge des agents en accompagnement psychologique

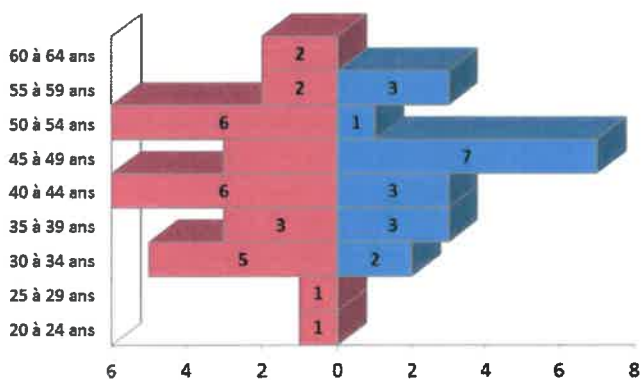

3) Absences, accidents et maladies

Absences pour motif professionnel (accidents de service, accidents de trajet et maladies professionnelles)

Les hommes sont majoritairement concernés par les accidents de service (71%).

On constate plus de jours d'absences pour accident de service ou de trajet chez les hommes (1 629.5 jours pour les hommes et 461 jours pour les femmes). Cela s'explique notamment par un plus grand nombre d'hommes exerçant des métiers techniques.

Afin de limiter les accidents de service ou de trajet, la collectivité a mis en place une charte de la bonne conduite.

Un seul agent féminin est déclaré en maladie professionnelle.

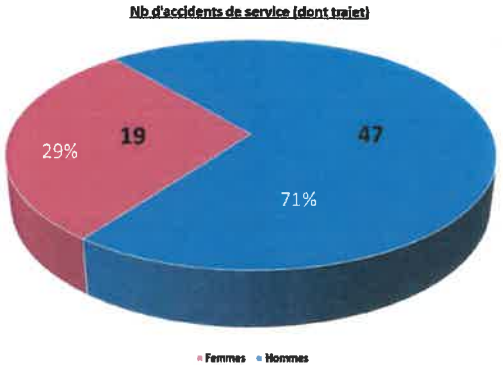

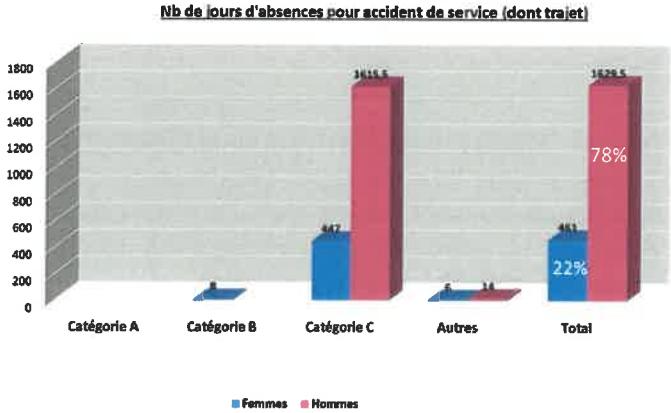

Absences pour raison de santé (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée)

Le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire durant l'année 2017 apparaît similaire chez les hommes et les femmes (50%/50%).

Le nombre de jours d'absence pour longue maladie ou maladie longue durée durant l'année 2017 est plus élevé chez les femmes (56%).

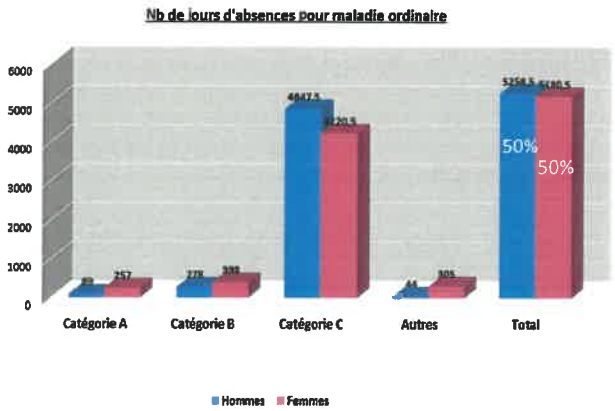

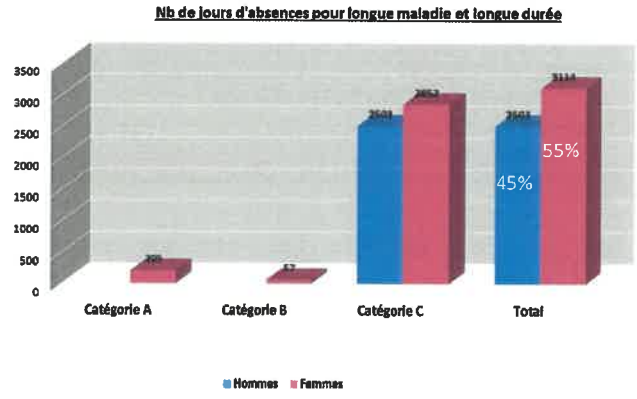

4) Prévention des violences et lutte contre toute forme de harcèlement :

Dans le livret « Nous...agglo du Saint-Quentinois », distribué à chaque membre de la collectivité, deux articles de la charte des droits et des devoirs sensibilisent les agents sur la problématique du harcèlement : articles 22 intitulé « protection contre le harcèlement moral et article 23 intitulé « protection contre le harcèlement sexuel ».

« ARTICLE 22 PROTECTION CONTRE LE HARCELEMENT MORAL »
Aucun agent, qu'il soit titulaire ou contractuel, ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un agent, qu'il soit titulaire ou contractuel, en prenant en considération :

• le fait qu'il ait subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement moral visés au paragraphe ci-dessus,

• le fait qu'il ait exercé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces agissements,

• ou bien le fait qu'il ait témoigné de tels agissements ou qu'il les ait relatés.

Tout agent ayant procédé aux agissements définis ci-dessus est passible d'une procédure pénale et d'une sanction disciplinaire. »

« ARTICLE 23 PROTECTION CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL »
Aucun agent ne peut être sanctionné pour avoir subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement de toute personne qui, abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, a donné des ordres, proféré des menaces, imposé des contraintes ou exercé des pressions de toute nature sur cet agent dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers.
Aucun agent ne peut être sanctionné pour avoir témoigné des agissements définis ci-dessus ou pour les avoir relatés.
Tout agent ayant procédé aux agissements définis ci-dessus, est passible de procédures pénale et disciplinaire. »

Lors d'une formation dédiée aux encadrants à l'école du management, un module de deux jours est consacré à « la responsabilité de l'encadrant pour favoriser le bien-être au travail et prévenir les risques psychosociaux », notamment la prévention des violences et tous types de harcèlements.
Les objectifs de ce module permettent :

- d'identifier les enjeux des risques psychosociaux, les facteurs de risque et les conséquences
- d'analyser la pratique managériale de l'encadrant
- de diagnostiquer les différents niveaux de responsabilités selon les types de risques
- de décrypter les situations de souffrance au travail
- d'identifier les interlocuteurs et acteurs de prévention concernés
- d'accompagner à la reprise d'emploi après une longue période d'arrêt
- d'identifier les pistes d'action

VII. ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

Dans le « Nous... Agglo du Saint-Quentinois », ainsi que dans le « Nous... Managers », des mesures de préservation de l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle sont préconisées. Ces mesures s'appuient notamment sur la Charte « 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie » publiée par le Ministère des droits des femmes.
A titre d'exemple, ont été définies des règles de bon usage de la messagerie électronique stipulant : « Il convient de ne pas envoyer de messages hors du temps de travail habituel (sauf urgence Astreinte), notamment afin d'éviter au destinataire un sentiment d'urgence voire de culpabilité. Si sous sa responsabilité et à son initiative, l'agent souhaite traiter ses mails en dehors du temps de travail habituel, il peut travailler en mode brouillon et envoyer ses mails sur les horaires habituels (ou utiliser la fonction d'envoi différé). »

1) Le temps de travail :

Le temps de travail effectif s'entend comme « le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».
Les agents travaillent selon un cycle hebdomadaire de 37h.

Répartition selon la durée de travail :

Le temps complet :

Le temps complet (ou le temps plein) correspond à la durée du travail en vigueur dans la collectivité, soit 37h par semaine.
Par rapport à l'effectif total d'agents dans la collectivité, la majorité des hommes travaillent à temps complet : 98% (305 sur 313 hommes) ; 85% des femmes travaillent à temps complet (197 sur 231 femmes).

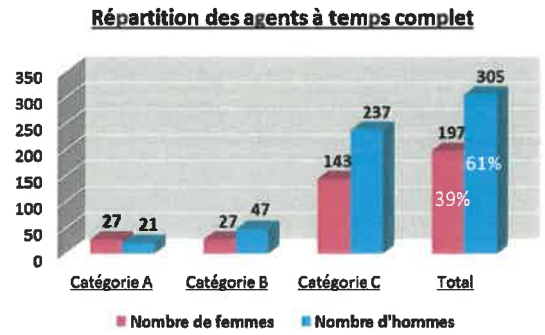

Le temps partiel (de droit ou sur autorisation) correspond à une durée de travail inférieure à la durée légale du travail.

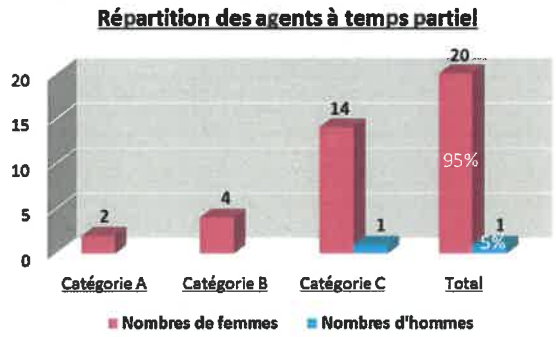

Parmi les 21 agents qui travaillent à temps partiel, 20 sont des femmes (95%).

Le temps non complet :

Le temps non complet correspond à une durée inférieure à la durée légale du travail. Cette durée est fixée par l'assemblée délibérante lors de la création des postes correspondants, en fonction des besoins de la collectivité.

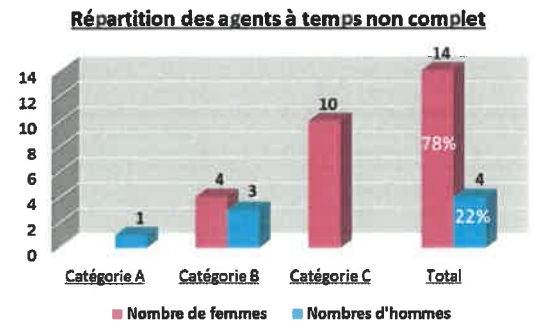

Parmi les 18 agents qui travaillent à temps non complet, 14 sont des femmes (78%).

Répartition selon l'organisation du travail :

Certains métiers, de par leur spécificité, font l'objet d'horaires atypiques :
- travail posté (gardiens)
- travail de nuit (gardiens, agents DMA)
- travail le weekend (gardiens, agents des piscines, agents d'entretien, agents de la déchèterie, agents de l'école de musique)

2) *Horaires de travail :*

Afin d'assurer la continuité du service public, les horaires habituels d'accueil physique et téléphonique du public sont fixés de 8h30 à 18h30. Cette règle s'applique à la majorité des services qui bénéficient cependant d'une souplesse par la mise en œuvre de plages fixes (9h00 à 11h30 le matin et 14h00 à 16h30 l'après-midi) et de plages variables (7h45 à 9h00, 11h30 à 14h00 et 16h30 à 18h00). Cette souplesse contribue au quotidien à une bonne articulation entre vie professionnelle et vie personnelle pour les hommes et femmes de la collectivité.

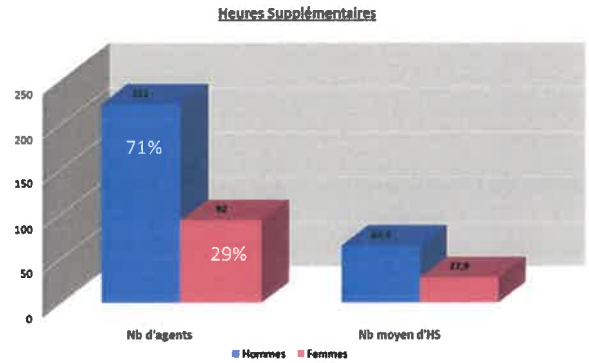

En 2017, 313 agents de la collectivité ont réalisé des heures supplémentaires dont 70% d'hommes. Ils ont en moyenne réalisé un plus grand nombre d'heures supplémentaires sur l'année (63,3 HS) que leurs homologues féminines (27,9 HS), notamment à l'Agence de l'Eau et l'Assainissement.

Autorisations spéciales d'absence :

Absences liées à des événements familiaux :

OBJET	DUREE
Mariage / PACS	
De l'agent	5 jours ouvrables
De l'enfant	4 jours ouvrables
D'un frère, d'une sœur	2 jours ouvrables
Décès / obsèques	
Du conjoint	5 jours ouvrables
D'un enfant	5 jours ouvrables
Des pères et mères	5 jours ouvrables
Des beaux-parents	1 jour ouvrable
D'un frère, d'une sœur	2 jours ouvrables
Des autres (oncle, tante, neveu, nièce, beau frère cousin, cousine...)	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption	
	5 jours pris dans les quinze jours qui suivent l'événement

La durée des autorisations est accordée quels que soient le statut de l'agent et la quotité de temps de travail effective. Elles doivent donner lieu à présentation de justificatifs à transmettre à la Direction du Développement des Ressources Humaines. Elles sont octroyées après avis du supérieur hiérarchique et sous réserve des nécessités de service.

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le personnel féminin de la collectivité a la possibilité de finir sa journée 1h plus tôt et de participer à des ateliers bien-être.

Absences pour la garde d'enfant malade :

Elles sont destinées à soigner ou assurer momentanément la garde d'enfant malade de moins de 16 ans révolus. Elles sont octroyées sur production d'un justificatif (certificat médical ou toute autre pièce attestant de la présence indispensable auprès de l'enfant). La limite d'âge n'est pas applicable aux parents d'enfants handicapés. Le nombre de jours qui peut être accordé est fixé par famille et est indépendant du nombre d'enfants.

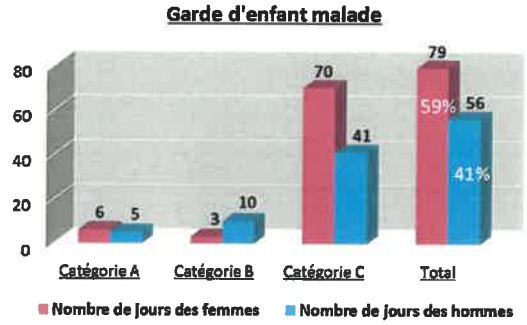

Les absences pour enfant malade montrent que les femmes prennent en globalité plus de congés que les hommes (59% d'absences chez les femmes :79 jours pour les femmes et 56 jours pour les hommes).

Congés :

Congé maternité :

Dans la collectivité, 1 congé maternité a débuté en 2017.

Congé paternité :

Depuis le 1er janvier 2002, le congé paternité donne la possibilité aux pères salariés de bénéficier d'un congé dans les mêmes conditions d'ouverture de droits et d'indemnisation que celles prévues pour le congé légal de maternité.
Les agents stagiaires, titulaires, contractuels et de droit privé peuvent y prétendre ainsi que les pères d'enfants adoptés à compter du 1er janvier de chaque année civile.
La durée de ce congé paternité est fixée à 11 jours calendaires en cas de naissance simple et à 18 jours calendaires pour une naissance multiple. Ces jours doivent être consécutifs et sont non fractionnables. Ils peuvent être d'une durée inférieure et sont cumulables avec les cinq jours du congé de naissance accordé par la collectivité qui eux sont fractionnables.

Dans la collectivité, il y a eu 8 congés paternité durant l'année 2017.

Congé parental :

Le congé parental est accordé de droit à chaque naissance ou adoption sur simple demande de l'agent un mois avant le début souhaité du congé. Ce congé, non rémunéré, est ouvert aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels justifiant, à la date de naissance ou de l'arrivée de l'enfant adopté au foyer, d'au moins une année continue de services. L'agent bénéficiaire de ce congé cesse totalement son activité professionnelle pour élever un enfant. Il peut être accordé à la mère à l'issue de son congé de maternité ou au père après la naissance par périodes de six mois renouvelables.

Dans la collectivité, aucun congé parental n'a débuté en 2017.

Compte épargne-temps :

Le compte épargne-temps (CET) permet aux agents occupant un emploi permanent d'accumuler des droits à des congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent et est, de droit, dès lors que l'agent en fait la demande écrite. L'agent titulaire d'un compte peut épargner le nombre de jours souhaité à condition que le nombre de jours de congés pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20.

Durant l'année 2017, une majorité d'hommes a ouvert un CET : 25 pour les hommes (56%) et 20 pour les femmes (44%).

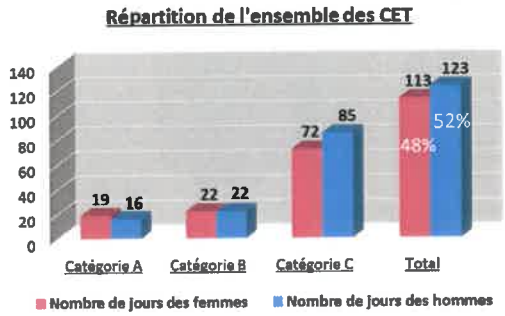

2ème partie : Répartition par sexe des usagers et bénéficiaires des politiques publiques de l'Agglo

L'Agglo du Saint-Quentinois, en sa qualité de collectivité publique, est engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination.

1. ***Ainsi, des actions ont été menées (réparties par thématique) dans le cadre du Contrat de Ville :***

Par le biais de la politique de la ville, nom donné à une politique de requalification urbaine appliquée à des quartiers défavorisés, l'Agglo du Saint-Quentinois et ses partenaires leur portent une attention particulière au travers de plusieurs programmes.

- **Habitat et cadre de vie** : 1 226 personnes touchées dont 49,5 % de public féminin

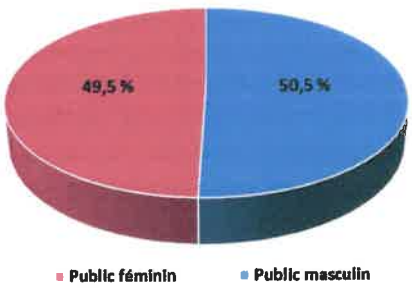

- **Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture** : 5 598 personnes touchées dont 47 % de public féminin

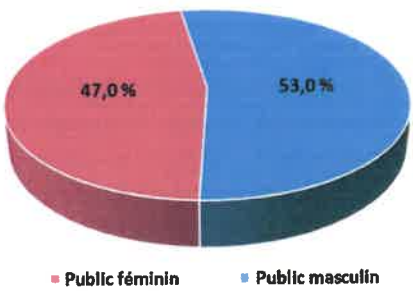

- **Emploi, insertion, formation** : 4 516 personnes touchées dont 63 % de public féminin

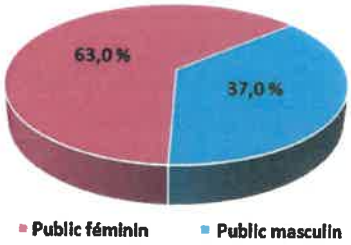

- **Pratiques culturelles et sportives** : 7 823 personnes touchées dont 37 % de public féminin

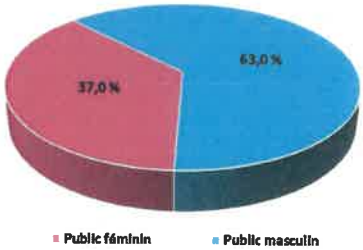

- **Parentalité** : 617 personnes touchées dont 58 % de public féminin

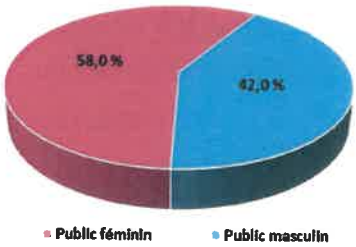

- **Citoyenneté, prévention de la délinquance et accès aux droits** : 4 858 personnes touchées dont 52 % de public féminin

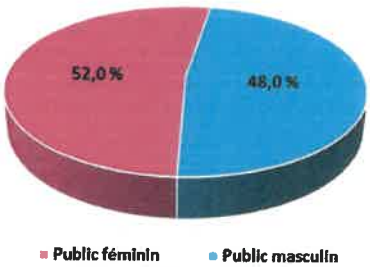

- **Santé et prévention** : 2 716 personnes touchées dont 57 % de public féminin

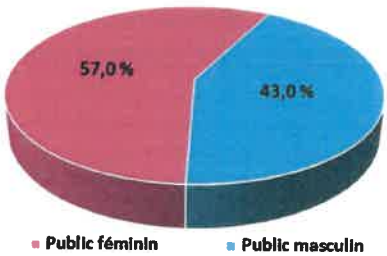

2. ***Depuis 2016, le Conseil de développement (CODEV) constitue par sa représentativité et son expression citoyenne un complément essentiel aux élus de l'Agglo du Saint-Quentinois. Le CODEV est formé de 50 membres dont 17 femmes et 33 hommes. Son bureau est composé d'1 Président, de 2 Vice-Présidents et de 2 Vice-Présidentes.***

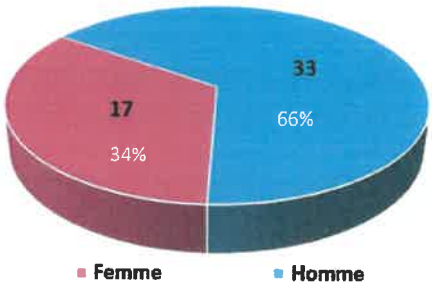

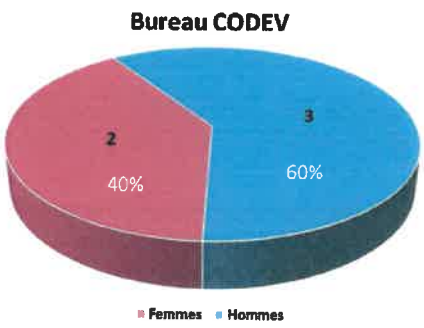

3. ***En matière économique, l'Agglo du Saint-Quentinois intervient à plusieurs niveaux :***

- Accompagnement à la création d'entreprises sur le site de Créatis via l'association BGE Picardie. Ainsi, en 2017, sur **253** personnes accueillies : **37,5%** de femmes, **62,5%** hommes

  Par ailleurs, sur les 24 créations d'entreprise encadrées par l'association, 37,5% l'ont été par des femmes et 62,5% par des hommes.

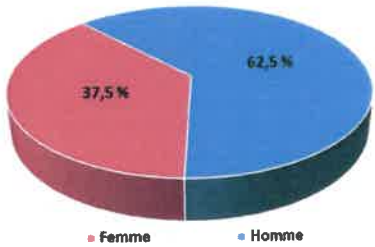

- Aides financières à la création d'entreprises. En 2017, 40 entrepreneurs de sexe féminin ont bénéficié d'une aide à la création d'entreprises.

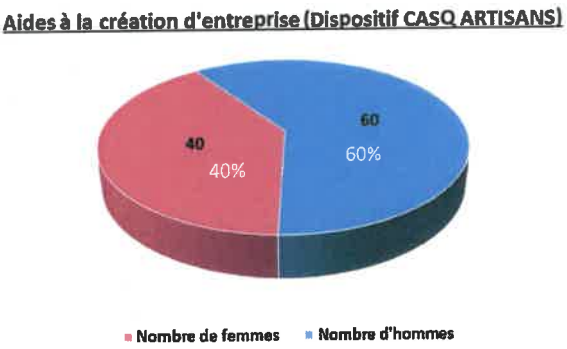

4. ***D'autre part, en matière de marchés publics, l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 a introduit une interdiction de concourir à un marché public pour les entreprises ayant fait l'objet d'une condamnation au titre du non-respect de l'égalité homme femme. Les entreprises mises en concurrence doivent donc remettre une attestation au regard de cet article.***

3ème partie : Pistes de réflexion à consolider en 2018

Ce premier rapport établi en vertu de la loi du 4 août 2014 doit permettre, à la fois, de consolider les actions déjà menées sur le territoire et d'ouvrir le sujet sur l'avenir en lançant de nouvelles pistes de réflexion à partir de 2018.

∴ Un **plan d'action sur la collecte et la qualité des données** sera lancé en 2018 au sein des services de l'Agglo du Saint-Quentinois. Un des objectifs de ce plan d'action est d'obtenir une vision à 360 degrés de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en interne et en ce qui concerne les usagers des services publics de la collectivité. Une autre ambition est de créer un observatoire en interne afin d'avoir une meilleure compréhension de la population de notre territoire, notamment sur le plan sociodémographique, afin de mieux cibler nos actions.

∴ La **signature d'un nouveau Contrat Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)** en 2018 permettra de conforter les thématiques en lien avec la lutte contre les violences faites aux femmes.

∴ Une **action de sensibilisation** pourra être envisagée à l'occasion de la « Journée internationale des droits des femmes », le 8 mars, et de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », le 25 novembre.

∴ Des **actions de formation spécifiques** pourront être mises en place aux fins de sensibiliser à l'égalité réelle en les femmes et les hommes, ainsi que pour prévenir et traiter le harcèlement sexuel et moral et toute forme de violences faites aux agents. Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) propose d'ailleurs des actions dédiées à l'égalité femmes-hommes dont les intitulés sont les suivants :

- « L'égalité femmes-hommes : un nouveau regard sur la communication institutionnelle »
- « L'égalité femmes-hommes dans le management d'équipe de proximité »
- « L'égalité professionnelle femmes-hommes : du diagnostic au plan d'action interne »
- « Le budget, un outil stratégique pour l'égalité femmes-hommes »
- « La mise en œuvre d'une communication institutionnelle soucieuse d'égalité femmes-hommes »
- « Les ateliers du service public - les violences faites aux femmes : prévenir, accompagner et agir »

∴ A l'occasion de **la semaine de la mobilité interne, des actions vont permettre à tous les agents de découvrir les autres métiers de la collectivité**. L'objectif est d'ouvrir les possibilités de mobilité en interne : les agents techniques pourront observer le quotidien des agents administratifs et inversement, sans aucune discrimination.

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

ADMINISTRATION GENERALE - Rapport de mutualisation 2017.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

En application de l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale

doit présenter un état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant.

Ainsi, l'article 10 du schéma de mutualisation de décembre 2016 et l'article 7.1 de la convention relative à la mise en place de service communs conclue le 2 mars 2017 prévoient l'élaboration d'un rapport annuel de mutualisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du rapport de mutualisation 2017 tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42079-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rapport de mutualisation 2017

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Sommaire

Préambule ..... - 3 -

1. Les mutualisations mises en place ..... - 4 -

1.1. La mutualisation des services ..... - 4 -

1.2. Les groupements de commandes ..... - 5 -

1.3. Les prestations de service ..... - 6 -

1.4. Les mises à disposition partielles ..... - 6 -

2. Aspects financiers de la mutualisation ..... - 7 -

3. Mise en œuvre des dispositions de la convention de mutualisation ..... - 9 -

3.1. Mise en place de procédures de concertation ..... - 9 -

3.2. Etat du recours à la mutualisation ..... - 9 -

4. Pilotage de la coopération entre les deux collectivités ..... - 9 -

Préambule

La Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois ont une longue tradition de mutualisation des services. Mise en œuvre depuis 2003, sur le fondement de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la mutualisation a permis la mise en commun de moyens adaptés.

- **Des ajustements nécessaires**

En application des lois RCT (16/12/2010), MAPTAM (27/01/2014) et NOTRé (07/08/2015), la Ville et l'Agglomération ont rédigé un schéma de mutualisation en décembre 2016. Ce schéma inclut l'ensemble des modalités de coopération que sont les services communs, les prestations de services, les mises à disposition partielle, les groupements de commandes et récapitule les diverses conventions de mutualisation mises en place.

Jusqu'en décembre 2015, la mutualisation était principalement pilotée par la Ville qui finançait en majorité les services mutualisés. Puis, l'Agglomération en est devenue pilote en application de l'article L5211-4-2 du CGCT.

En 2016, après quelques mois de fonctionnement du nouveau dispositif de mutualisation dite descendante, des ajustements sont apparus nécessaires qui se sont traduits par des changements dans les modalités de gestion de certains services mutualisés afin de mieux correspondre aux besoins.

La Ville de Saint-Quentin a repris les directions et services qu'elle finançait à plus de 80% en gestion directe, sous forme de mutualisation dite ascendante (la direction des équipements communaux et communautaires) ou avec prestation de services vers l'Agglomération (voirie, affaires sportives, atelier d'imprimerie).

De son côté, l'Agglomération a souhaité sortir certaines directions fonctionnelles des services communs afin de pleinement disposer des moyens de son développement à venir, dans la perspective notamment de la fusion avec la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon (direction générale des services, direction des finances et du contrôles de gestion, la direction de l'achat public, la direction du développement des ressources humaines, la mission modernisation, organisation et coordination et le service courrier).

Ces modifications ont été inscrites au sein de deux avenants conclus entre la Ville et l'Agglomération avec une mise en place pour partie au 1er novembre 2016, pour partie au 1er janvier 2017. Les agents ont été associés au processus via les représentants du personnel, informés à mesure de l'avancée du projet à l'occasion des comités techniques.

- **Diversification des modes de coopération**

La coopération a été étendue au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) par conventions en date du 20 décembre 2015 et du 2 mars 2017, en intégrant les relations avec ces deux établissements publics dans la nouvelle convention globale de services communs, selon les possibilités offertes par l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Ainsi, dans le cadre du schéma de mutualisation, la convention sur les services communs signée le 2 mars 2017 s'articule avec une convention de mise à disposition partielle d'agents entre l'Agglomération et la Ville, une convention de prestations de services entre la Ville et le CCAS, une convention de prestations de services entre l'Agglomération et la Ville et une convention de prestations de services entre l'Agglomération et l'OTC.

L'article L5211-39-1 du CGCT dispose que chaque année lors du débat d'orientations budgétaires ou à défaut lors du vote du budget, le Président communique l'état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant. Le point 10 du dernier schéma de mutualisation voté en décembre 2016 et l'article 7.1 de la dernière convention de mutualisation du 2 mars 2017 prévoient la réalisation d'un rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la convention, annexé au rapport d'activité de chaque collectivité. Le présent rapport est dressé par un comité de suivi composé de représentants des quatre parties prenantes à la convention de mutualisation désignés par leur exécutif respectif qui s'est réuni le 13 octobre 2017.

1. Les mutualisations mises en place

1.1. La mutualisation des services

Le schéma de mutualisation du 20 décembre 2015 a fixé trois objectifs :

- **coordination de l'action publique locale** : permettre un rapprochement entre les structures et favoriser ainsi une meilleure articulation des politiques publiques sur le territoire ;
- **optimisation des organisations administratives** : accroître la performance des administrations par le développement des synergies et le partage de moyens ;
- **rationalisation des coûts de l'administration** : réaliser des économies en évitant les doublons de service afin de redéployer les gains pour le financement d'actions en faveur des administrés.

En application de l'article L5211-4-2 du CGCT, l'Agglo gère depuis décembre 2015 la majorité des services communs mutualisés avec la Ville (mutualisation descendante).

Une seule direction connaît une mutualisation dite ascendante autorisée à titre dérogatoire par l'article susmentionné : la Direction des équipements communaux et communautaires (DECC) dont l'autorité gestionnaire est la Ville de Saint-Quentin.

Soit 229 agents mutualisés au sein des services communs au 31/12/2017 (au 31/12/2016, 282 agents étaient concernés).

Direction	Nombre d'agents
DAJAG	12
DGST	11
DGST - DCTA	32
DGST - DECC	76
DGST - DUVTN	12
DINMI	19
DLMG	67
Total général	229

Services communs	Autorité gestionnaire	Type de mutualisation
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	CASQ	Descendante
Direction des Système d'Information et de Télécommunications (hors espace Cyber base)	CASQ	Descendante
Service Assemblées / Pôle Assurances	CASQ	Descendante
Service Archives	CASQ	Descendante
Direction Générale des Services Techniques et pôle administratif et financier	CASQ	Descendante
Magasin central	CASQ	Descendante
Garage	CASQ	Descendante
Direction des Equipements Communaux et Communautaires	Ville de Saint-Quentin	Ascendante
Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (hors Droits des Sols)	CASQ	Descendante

1.2. Les groupements de commandes

L'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics permet à une pluralité de personnes publiques la mise en commun de moyens afin de réaliser des économies d'échelle. Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées. Un coordonnateur est ainsi désigné, chargé d'organiser la procédure de passation du marché.

Un travail a été entamé en juin 2017 sur l'adhésion de la Ville aux groupements de commandes envisagés par l'Agglomération, ainsi que sur la répartition des groupements entre portage Ville et portage Agglomération. Le principe a été validé que le commanditaire ayant le plus gros volume soit porteur du groupement, sauf exception à discuter. De manière opérationnelle, il a été acté que, hors stock, chaque collectivité associée paie ses commandes sans préfinancement du coordonnateur de groupement. Concernant les stocks, le coordonnateur de groupement doit préfinancer le montant du marché avant remboursement.

Les conventions sont en cours de constitution pour permettre le lancement des consultations avec une application dès 2018.

1.3. Les prestations de services

Une prestation de service est possible entre personnes publiques, par dérogation au code des marchés publics, lorsque l'une des personnes exerce un contrôle sur l'autre à l'instar de ses propres services. L'Agglomération a donc proposé à la Ville un système de prestations de services croisées. De la même façon, la Ville et l'Agglomération offrent des prestations de services au CCAS et à l'OTC.

De l'Agglomération vers la Ville	De la Ville vers l'Agglomération
Prévention RH (psychologue du travail, conseillère en économie sociale et familiale, infirmière, chargée de mission handicap, assistante)	Atelier d'imprimerie
Centre de formation (formations en sécurité incendie et secourisme, prévention sécurité)	Entretien Voirie
Affaires immobilières et foncières	Entretien des équipements sportifs (COSEC)
Recherche de financements	Régie transports

De l'Agglomération vers l'OTC	De la Ville vers le CCAS
Modernisation de l'action publique	Communication
Gestion des Ressources Humaines	Ressources Humaines
Finances	Finances
Marchés publics	Marchés publics
	Courrier
	Espaces Verts

La Ville a décidé de sortir de la convention les prestations suivantes à partir du 1er janvier 2018 : le centre de formation, les affaires immobilières et foncières et la recherche de financements ainsi que la prévention RH à partir du 1er juin 2018.

L'Agglomération, quant à elle, a décidé de sortir les COSEC à partir du 1er février 2018.

1.4. Les mises à disposition partielles

Pour rendre parfaitement fonctionnelle la mutualisation, 4 directeurs, 2 directeurs adjoints et 4 agents sont mis à disposition partiellement de l'autorité non gestionnaire :

Directions	Postes	Autorité hiérarchique	Autorité fonctionnelle
DAJAG	Directeur	CASQ	Ville
DAJAG	Directeur adjoint	Ville	CASQ
DAJAG	Assistante de direction	CASQ	Ville
DP	Directeur	CASQ	Ville
DP	Directeur adjoint	CASQ	Ville
DP	Assistante de direction	CASQ	Ville
DCTA	Directeur	CASQ	Ville
DCTA	Assistante de direction	CASQ	Ville
DCTA	Référent financier	CASQ	Ville
DEEV	Directeur	CASQ	Ville
DEEV	Responsable service Espaces Verts CASQ*	CASQ	Ville

*Fin de la mise à disposition à compter du 16 janvier 2018.

2. Aspects financiers de la mutualisation

Des clés de répartition ont été instaurées permettant de mesurer l'activité des services pour chacune des collectivités. D'une part, elles définissent la méthode de valorisation des services mutualisés (masse salariale et charges de fonctionnement du service). D'autre part, elles listent les indicateurs permettant de répartir les charges entre les entités.

Les clés de répartition ne sont pas figées, elles correspondent à un mode de calcul qui constate ex-post le pourcentage de répartition des coûts entre la Ville et l'Agglomération.

Chaque clé de répartition financière dépend de l'usage respectif du service par la Ville et l'Agglomération, voire le CCAS, l'OTC et le cas échéant l'agence de l'eau et de l'assainissement. Elles s'appliquent sur 4 types de dépenses : RH, locaux, fonctionnement, spécifiques.

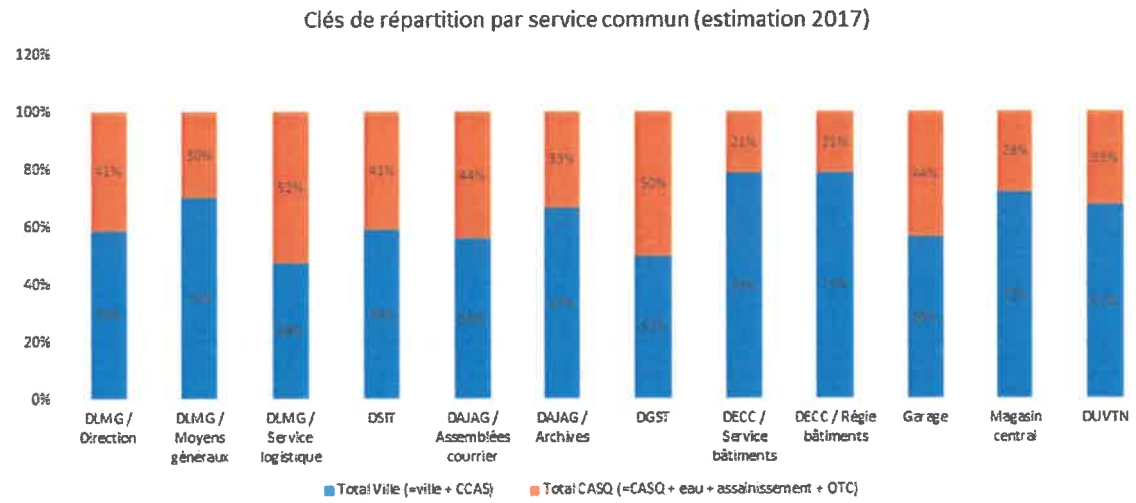

Services communs	Calcul de la clé de répartition
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	Pour les frais de locaux et de fonctionnement, pondération de la clé applicable aux coûts RH des moyens généraux, et de la clé service logistique, par le nombre d'agents affectés à chaque service : -Moyens généraux (coûts RH) : ratio entre le nombre d'affranchissements effectués pour le compte de chaque partie lors de l'exercice concerné par la refacturation. Le ratio est obtenu à partir de la machine à affranchissement -Service logistique : part d'occupation des bâtiments par les agents sous autorité de chaque partie
Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information (hors espace Cyberbase)	Ratio entre le nombre d'utilisateurs réseau de chaque partie, étant entendu qu'un utilisateur d'une direction mutualisée est réparti à 50% sur la VSQ et à 50% sur la CASQ
Service Assemblées / Pôle Assurances	-Assemblées – activité conseil juridique et assemblées : ratio de conventions, décisions et arrêtés réalisés / traités pour le compte de chaque partie -Assurances : ratio des crédits de primes d'assurances consommées pour le compte de chaque partie
Service Archives	Ratio mètre linéaire d'archives occupés pour le compte de chaque partie
Direction Générale des Services Techniques et pôle administratif et financier	Ratio entre le nombre de mandats et de titres traités par le pôle administratif et financier pour le compte de chaque partie lors de l'exercice concerné par la refacturation.
Magasin central	Ratio entre le nombre de lignes de sortie de stock par partie
Garage	Montants des bons de travaux effectués pour le compte de chaque partie
Direction des Equipements Communaux et Communautaires	Ratio entre les surfaces des bâtiments (en m²) pondéré par un ratio entre le nombre des bâtiments appartenant aux différentes parties au 31 décembre de l'exercice concerné par la refacturation
Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (hors Droits des Sols)	Ratio entre les montants financiers des travaux suivis (en €) pour le compte de chaque partie au cours de l'exercice concerné par la refacturation

3. Mise en œuvre des dispositions de la convention de mutualisation

3.1. Mise en place de procédures de concertation

L'article 3.3 de la convention dispose que les agents mutualisés sont placés sous l'autorité hiérarchique de la collectivité de rattachement. La convention prévoit que l'autorité gestionnaire s'engage à consulter l'autre partie sur toutes les décisions concernant le personnel susceptible d'avoir un effet sur l'organisation du service (recrutement, conditions de travail, pouvoir disciplinaire). Par ailleurs, elle s'engage à demander l'avis de l'autre partie pour toute décision susceptible de l'impacter directement. De manière plus générale, l'article 2 relatif à la gestion des services communs pose le principe d'une procédure de concertation dès lors qu'une décision engage la responsabilité et / ou les finances de l'autorité qui n'est pas gestionnaire.

Des procédures de concertation ont par conséquent été mises en place entre la Ville et l'Agglomération pour s'entendre sur ces différents points.

Par ailleurs, des fiches de procédures ont été mises en place concernant le recrutement, le renouvellement de contrat, le remplacement.

3.2. Etat du recours à la mutualisation

En matière d'organisation fonctionnelle, l'article 3.4 prévoit que les directeurs dressent un état des recours à leur service par chacune des parties.

Pour les interventions techniques, le logiciel Gima permet de suivre de manière très détaillée le recours par chacune des collectivités aux services, afin d'établir en fin d'année l'état récapitulatif pour les facturations croisées du solde de la mutualisation.

En cas de difficulté pour programmer les travaux confiés aux agents des services communs, il est prévu qu'un arbitrage soit réalisé par les deux DGS, en lien avec le directeur concerné, afin de trouver un compromis entre les besoins de chacune des collectivités.

4. Pilotage de la coopération entre les deux collectivités

Le schéma relatif à la mutualisation des moyens prévoie la constitution d'un comité de suivi qui a pour mission de dresser le rapport annuel.

Il a également pour mission de définir les procédures de concertation et valider les fiches pratiques ; organiser une concertation sur les décisions majeures qui engagent la responsabilité et/ou les finances de l'autorité qui n'est pas gestionnaire et sur toutes les décisions en matière de personnel susceptibles d'impacter l'une ou l'autre des parties ; de dresser le bilan qualitatif et quantitatif de la concertation de l'année écoulée ; de tenter de trouver un accord amiable en cas de différend ; d'examiner les conditions financières de la convention ; le cas échéant, d'être force de proposition pour améliorer la mutualisation des services ; et, de manière générale, de permettre aux parties de se rencontrer et de dialoguer afin d' éviter toute situation conflictuelle. Il n'a qu'un rôle consultatif.

Pour des raisons pratiques, « le comité de suivi est commun à l'ensemble des conventions ». Il peut se tenir à géométrie variable avec un ou plusieurs représentants de deux ou plusieurs des quatre signataires des conventions.

En outre, le Comité peut se réunir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties pour toute affaire relevant de son objet, sans condition particulière de convocation ni de délais.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°2 à la convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2016, l'assemblée délibérante a approuvé les termes du schéma de mutualisation des moyens ainsi que les projets de convention afférents.

Dans une convention conclue entre la CASQ et la Ville le 22 mars 2017, les deux entités ont convenu de recourir aux prestations de service dans les domaines suivants : entretien voirie, entretien des COSEC, atelier d'impression, les affaires immobilières et foncières, la recherche de financement extérieurs, la prévention et le centre de formation et de perfectionnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, la CASQ et la Ville avaient décidé d'ajuster le périmètre d'intervention de certaines prestations en supprimant dans un avenant n°1 la gestion du foncier, la recherche de financement, le centre de formation et la gestion des COSEC tout en intégrant les prestations de la régie transport

L'avenant n°2 propose quant à lui de prendre en compte les évolutions en retirant de la convention cadre la prestation prévention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider de conclure l'avenant n°2 joint en annexe ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marc BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42084-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT QUENTINOIS ET LA VILLE DE SAINT QUENTIN

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois, 58 boulevard Victor Hugo 02100 Saint-Quentin, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND habilité aux présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...

Ci-après dénommée « La CASQ »

ET,

La Ville de Saint Quentin, place de l'Hôtel de Ville BP 345 02107 Saint-Quentin, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilité aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ...

Ci-après dénommée « La Ville »

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

Vu le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») ;
Vu le Rapport relatif à la mutualisation des moyens entre la CASQ et ses communes membres pour la période 2015-2020 modifié par délibérations en date du 16 décembre 2016 ;
Vu la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;
Vu la délibération de la CASQ en date du 16 décembre 2016 ;
Vu la convention relative aux prestations de service entre la CASQ et la Ville conclue le 22 mars 2017 ;
Vu l'avenant n°1 conclu le ...

PREAMBULE

Dans une convention conclue entre la CASQ et la Ville le 22 mars 2017, les deux entités ont convenu de recourir aux prestations de service dans les domaines suivants : entretien voirie, entretien des COSEC, atelier d'impression, les affaires immobilières et foncières, la recherche de financement extérieurs, la prévention et le centre de formation et de perfectionnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, la CASQ et la Ville avaient décidé d'ajuster le périmètre d'intervention de certaines prestations en supprimant dans un avenant n°1 la gestion du foncier, la recherche de financement, le centre de formation et la gestion des COSEC tout en intégrant les prestations de la régie transport

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions en retirant de la convention cadre la prestation prévention.

SUR CE LES PARTIES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Objet

Dans les articles 1 et 2 de la convention de prestation de service, est supprimée la prestation de service prévention à compter du 1er juin 2018.

Article 2. Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention relative aux prestations de service entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Pour la Ville de Saint-Quentin
Xavier BERTRAND Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Frédérique MACAREZ Maire de Saint-Quentin

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2017 relatif au budget principal présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget principal.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42080-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017.

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2017 relatif au budget annexe eau présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe eau.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42081-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2017 relatif au budget annexe assainissement présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe assainissement.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42082-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte de gestion du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2017 relatif au budget annexe circuit présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe circuit.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42083-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte de gestion du budget annexe Lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2017 relatif au budget annexe lotissement de Clastres présenté par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Gilles GILLET, M. Roland MORTELLI ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42090-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Premier Vice-Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative

tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2017, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		14 585 683,84	8 367 785,84	
Opérations de l'exercice	66 438 658,34	72 001 496,25	16 157 043,30	14 938 125,54
TOTAUX	**66 438 658,34**	**86 587 180,09**	**24 524 829,24**	**14 938 125,54**
Résultats de clôture		**20 148 521,75**	**9 586 703,70**	
Reste à réaliser			6 128 264,84	859 697,49
Résultats définitifs		**20 148 521,75**	**14 855 271,05**	

L'excédent d'exploitation est de 20 148 521,75 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 14 855 271,05 euros.
L'excédent reporté est donc de 5 293 250,70 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2017 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion.

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 20 148 521,75 euros à la couverture du besoin de financement pour 14 855 271,05 euros et le surplus d'un montant de 5 293 250,70 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2018).
Le déficit d'investissement d'un montant de 9 586 703,70 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Patricia KUKULSKI ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42073-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte administratif du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Premier Vice-Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative

tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2017, le compte administratif s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		4 627 177,68	2 219 230,07	
Opérations de l'exercice	7 063 784,92	8 285 591,22	4 072 011,41	3 348 154,09
TOTAUX	**7 063 784,92**	**12 912 768,90**	**6 291 241,48**	**3 348 154,09**
Résultats de clôture		**5 848 983,98**	**2 943 087,39**	
Reste à réaliser			305 767,60	
Résultats définitifs		**5 848 983,98**	**3 248 854,99**	

L'excédent d'exploitation est de 5 848 983,98 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 3 248 854,99 euros.
L'excédent reporté est donc de 2 600 128,99 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe eau pour l'exercice 2017 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 5 848 983,98 euros à la couverture du besoin de financement pour 3 248 854,99 euros et le surplus d'un montant de 2 600 128,99 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2018).
Le déficit d'investissement d'un montant de 2 943 087,39 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Frédéric MAUDENS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42086-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte administratif du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat.

RAPPORTEUR
M. le Premier Vice-Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative

tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2017, le compte administratif s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		5 838 984,54	725 550,48	
Opérations de l'exercice	8 697 170,24	11 340 453,98	4 929 863,21	3 431 560,92
TOTAUX	**8 697 170,24**	**17 179 438,52**	**5 655 413,69**	**3 431 560,92**
Résultats de clôture		**8 482 268,28**	**2 223 852,77**	
Reste à réaliser			563 526,52	
Résultats définitifs		**8 482 268,28**	**2 787 379,29**	

L'excédent d'exploitation est de 8 482 268,28 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 2 787 379,29 euros.
L'excédent reporté est donc de 5 694 888,99 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2017 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 8 482 268,28 euros à la couverture du besoin de financement pour 2 787 379,29 euros et le surplus d'un montant de 5 694 888,99 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2018).
Le déficit d'investissement d'un montant de 2 223 852,77 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42087-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte administratif du budget annexe circuit de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017 - Affectation du résultat.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Premier Vice-Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Roland RENARD

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative

tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2017, le compte administratif s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		93 761,87	36 831,58	
Opérations de l'exercice	354 645,74	332 832,09	80 476,01	36 831,58
TOTAUX	**354 645,74**	**426 593,96**	**117 307,59**	**36 831,58**
Résultats de clôture		**71 948,22**	**80 476,01**	
Reste à réaliser				
Résultats définitifs		**71 948,22**	**80 476,01**	

L'excédent d'exploitation est de 71 948,22 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 80 476,01euros.
Le déficit est de 8 527,79 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe circuit pour l'exercice 2017 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 71 948,22 euros à la couverture du besoin de financement pour 80 476,01 euros.
Le déficit d'investissement d'un montant de 80 476,01 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Vincent SAVELLI ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42088-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Compte administratif du budget annexe Lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2017.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Premier Vice-Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative

tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2017, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		87 385,14	140 981,36	
Opérations de l'exercice				
TOTAUX		**87 385,14**	**140 981,36**	
Résultats de clôture		**87 385,14**	**140 981,36**	
Reste à réaliser				
Résultats définitifs		**87 385,14**	**140 981,36**	

L'excédent d'exploitation est de 87 385,14 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 140 981,36.
Le déficit est de 53 596,22 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe lotissement de Clastres pour l'exercice 2017 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 87 385,14 euros à la couverture du besoin de financement pour 140 981,36 euros.
Le déficit d'investissement d'un montant de 140 981,36 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42077-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Budget primitif principal pour l'exercice 2018 - Fiscalité - Vote de taux - Attribution de compensation - Approbation.

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

I – Budget primitif principal pour l'exercice 2018

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	32 650 433,84 €	32 986 414,84 €
Section de fonctionnement	70 359 368,00 €	65 729 934,00 €
Reprise de l'excédent	5 293 250,70 €	
Besoin de financement		9 586 703,70 €
Total	**108 303 052,54 €**	**108 303 052,54 €**

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	10 212 474,70 €	289 790,00 €
Section de fonctionnement	289 790,00 €	10 212 474,70 €
Total	**10 502 264,70 €**	**10 502 264,70 €**

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	42 862 908,54 €	42 862 908,54 €
Section de fonctionnement	75 942 408,70 €	75 942 408,70 €
Total	**118 805 317,24 €**	**118 805 317,24 €**

II – Fiscalité intercommunale – Vote des taux

Vu le code général des impôts,

Vu le budget principal 2018,

Il est proposé au Conseil de voter les taux suivants :

Taxes	Taux 2018	Lissage
Taxe d'habitation	9,39 %	/
Taxe foncière bâtie	2,57 %	3 ans à compter de 2017
Taxe foncière non bâtie	3,78 %	3 ans à compter de 2017
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14,17 %	5 ans à compter de 2018
Cotisation foncière des entreprises	26,98 %	12 ans à compter de 2017

III – Les attributions de compensation

A – Communes versant une attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération

CASTRES	4 109,42 €
CONTESCOURT	3 517,30 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 251,24 €
FIEULAINE	11 938,13 €
FONSOMMES	5 299,59 €
GRUGIES	30 409,16 €
HOMBLIERES	31 091,52 €
LESDINS	27 934,30 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	6 488,69 €
OMISSY	14 843,96 €
REMAUCOURT	14 689,68 €

B – Communes bénéficiant d'une attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération

ANNOIS	2 094,60 €
ARTEMPS	5 452,92 €
AUBIGNY	13 029,24 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	1 371,60 €
CLASTRES	6 870,00 €
CUGNY	366,84 €
DALLON	14 235,72 €
DURY	19 812,48 €
FAYET	53 925,94 €
FLAVY-LE-MARTEL	56 783,76 €
FONTAINE LES CLERCS	2 924,28 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	27 996,80 €
GAUCHY	3 471 522,97 €
HAPPENCOURT	1 141,68 €
HARLY	551 501,51 €
MARCY	42 409,00 €
JUSSY	277 000,00 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	125 199,12 €
MORCOURT	460 361,58 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	67 624,40 €
OLLEZY	584,36 €
ROUVROY	25 227,26 €
SAINT-QUENTIN	7 161 695,89 €
SAINT-SIMON	8 648.16 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	4 632.96 €
SOMMETTE	3 117.12 €
TUGNY-LE-PONT	22 001.40 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	1 525.08 €

Les attributions seront versées mensuellement.

Les attributions de compensation pourront être revues suivant le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de retenir les taux d'imposition suivants :
- cotisation foncière des entreprises : 26,98 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,17 %
- taxe d'habitation : 9,39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 %

2°) de fixer le montant de l'attribution de compensation suivant la répartition ci-dessus ;

3°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2018 et de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Jean LEFEVRE ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42085-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ACHAT PUBLIC

Affaire suivie par :
Sylvia DESSON

NOTE DE SYNTHESE

Objet : Présentation du budget principal – Conseil Communautaire du 19 mars 2018

I – La présentation du budget

Le budget sera présenté classiquement de façon croisée c'est-à-dire par chapitre et par fonction.
Le budget est également présenté par compétence :

- Environnement
- Service aux usagers
- Déchets
- Développement économique
- Aménagement du territoire et habitat
- Politique de la ville
- Transport
- Secrétariat général.

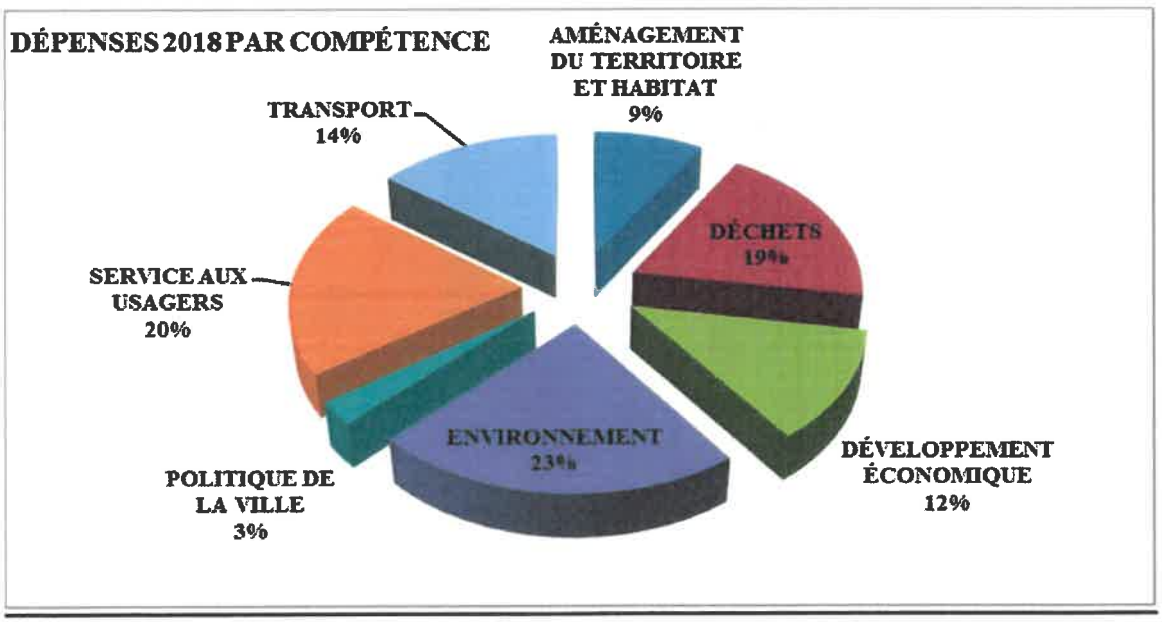

II – Le compte administratif 2017

L'excédent d'exploitation est de 20 148 521.75 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 14 855 271.05 euros.
L'excédent à nouveau reporté est donc de 5 293 250.70 euros.

Cet excédent est repris au budget.

A – Le fonctionnement – Analyse des comptes 2016 et 2017

	2016	2017
Recettes réelles	73 877 585,07 €	71 945 490,68 €
Recettes totales	75 444 958,47 €	72 001 496,25 €
Dépenses réelles	68 287 954,20 €	63 307 983,78 €
Dépenses totales	71 615 078,88 €	66 438 658,34 €
Epargne brute	5 589 630,87 €	8 637 506,90 €
Taux épargne brut	7,57%	**12,01%**

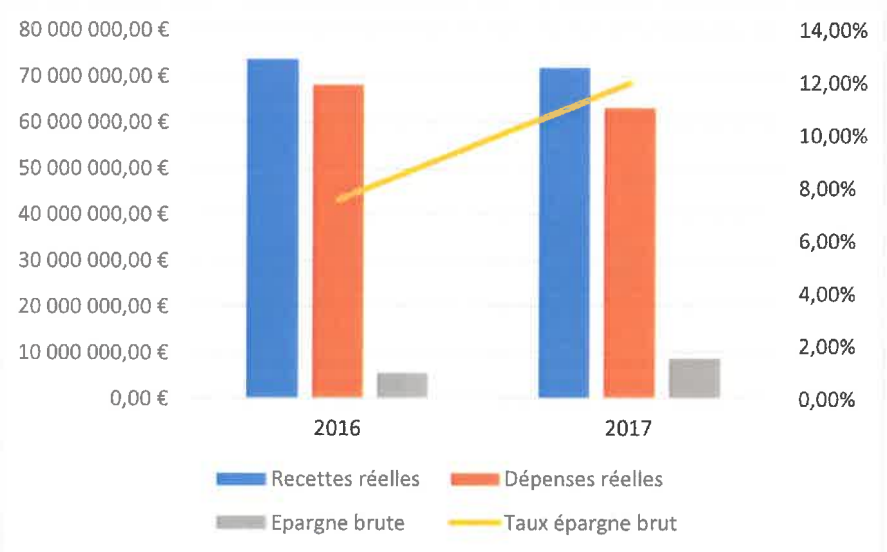

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des

recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Il est précisé que le taux d'épargne pour 2016 est de 10,24 %, en supprimant l'indemnité versée à la BUL (1,9 millions euros).

Le taux est de 12,01 % pour 2017.

B – L'investissement 2017

Les dépenses d'équipement 2017 s'élèvent à 9 164 687,74 euros.

Enveloppes annuelles	
Acquisitions foncières Friche du Maréchal Juin	122 621 €
Biens mobiliers Véhicules, mobilier, logiciels,...	939 929 €
Collecte et traitement des ordures ménagères Conteneurs, camions, bacs,...	1 943 991 €
Documents d'urbanisme PLUI	23 581 €
Eclairage public Travaux dans les zones d'activités, renouvellement des équipements	2 052 €
Environnement Gestion de la réserve naturelle des Marais d'Isle, interventions dans le parc d'Isle et le milieu aquatique	196 698 €
Eau et assainissement Réhabilitation d'ouvrages d'eaux pluviales et travaux	578 533 €
Equipements publics Travaux dans les bâtiments, travaux de création d'une salle serveur, travaux de conformité et d'énergie	638 082 €
Equipements communautaires sportifs Contrôle d'accès dans les gymnases, travaux d'entretien dans les COSEC, matériel pour les piscines	160 334 €
Enveloppes spécifiques	
Collecte, traitement des ordures ménagères Fourniture et pose de conteneurs	131 343 €

Environnement Travaux du parc animalier, études sur les coulées de boues	885 088 €
Eau et assainissement Travaux dans diverses communes	525 437 €
Schéma directeur des eaux	793 569 €
Interventions économiques Parc des autoroutes, pépinières d'entreprises, espace Cré@tis	1 790 653 €
Equipements communautaires sportifs Travaux terrains de sports des COSEC, rénovation piscine Jean Bouin	96 227 €
Equipements publics Mise en place de vidéo protection sur les sites sensibles de l'Agglomération, travaux à l'Hôtel de Clastres	1 191 115 €
Subventions d'équipement Aide au logement, aide à l'artisanat	796 675 €
Urbanisme et habitat Plan local de l'habitat, études dans la cadre de la rénovation urbaine	75 033 €

III – Le budget principal 2018 - La section de fonctionnement

Les dépenses réelles s'établissent à 65 729 934 € soit une augmentation de 0.10 % par rapport au budget 2017 et les recettes réelles à 70 359 368 € soit une diminution de 2.72 % par rapport au budget 2017.

A – Les dépenses

Libellé	2017	2018
Charges à caractère général	9 342 600.00 €	8 938 733.00 €
Charges de personnel	21 345 148.00 €	22 338 945.00 €
Atténuation de produits	14 129 480.00 €	14 360 600.00 €
Autres charges de gestion courante	19 332 910.00 €	18 614 901.00 €
Charges financières	1 390 190.00 €	983 230.00 €
Charges exceptionnelles	77 100.00 €	191 200.00 €
Dépenses imprévues	50 000.00 €	301 825.00 €
TOTAL	65 667 428.00 €	65 729 934.00 €

Les charges à caractère général comprennent les frais énergétiques, l'acquisition de fournitures, les locations, les honoraires, les entretiens divers, les annonces, les

assurances, les taxes foncières, les frais de télécommunications,...selon le détail ci-dessous :

- Chapitre 60 – Achats :1 582 243,00 €
- Chapitre 61 – Autres charges 4 181 123,00 €
- Chapitre 62 – Autres services extérieurs : 3 004 381,00 €
- Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés : 170 986,00 €

Les charges de personnel augmentent de 4,66 %, en raison de besoins nouveaux mais également de l'imputation de certains postes sur une année complète.
Ce chapitre comprend les masses salariales, les charges, les frais de formation. Il est précisé qu'il a été tenu compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité).

Les atténuations de produit comprennent notamment les attributions de compensation, les dotations de solidarité communautaire.
Le montant et la répartition des attributions de compensation sont les mêmes qu'en 2017, jusqu'à la validation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Les autres charges de gestion comprennent les contributions obligatoires comme le SDIS, les contributions versées aux délégataires (BUL, transports urbains et de personnes à mobilité réduite), la redevance à verser au Syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés (Valor'Aisne), la subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ou encore la subvention versée à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois.

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts d'emprunt.

Des dépenses imprévues ont été inscrites pour un montant de 301 825 €.

B – Les recettes

Libellé	2017	2018
Atténuation de charges	77 500.00 €	90 000.00 €
Produits des services, du domaine, ventes diverses	8 767 013.00 €	6 524 435.00 €
Impôts et taxes	46 677 750.00 €	47 313 803.00 €
Dotations et participations	13 782 050.00 €	13 743 087.00 €
Autres produits de gestion courante	1 842 357.00 €	1 634 048.00 €
Produits exceptionnels	1 178 190.00 €	1 053 995.00 €
TOTAL	72 324 865.00 €	70 359 368.00 €

Les recettes comprennent :

- Les ressources propres à la Communauté
- Les dotations de l'Etat : la Dotation globale de fonctionnement et la dotation générale de décentralisation.
- Les impôts et taxes

La DGF

Les conséquences liées à la réforme de la DGF continuent avec une diminution estimée du produit de 200 000 €.
Le montant de la DGF a été estimé à 7.98 millions.

La fiscalité

Les impôts et taxes comprennent la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les activités commerciales, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe de séjour, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le versement transport.

Les taux votés en 2017 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,39 %
  Objectif : un impact zéro pour les contribuables.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %, lissage sur 3 ans à compter de 2017
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 %, lissage sur 3 ans à compter de 2017
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,17 %, lissage sur 5 ans à compter de 2018
  Ce taux permet des recettes équivalentes.
- Cotisation foncière des entreprises : 26,98 %, lissage sur 12 ans à compter de 2017

Il sera procédé à l'ajustement du produit réel obtenu en multipliant les bases notifiées par le taux voté.

IV – Le Budget principal 2018 - La section d'investissement

A – Les dépenses

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

Les investissements ont été regroupés en cinq enveloppes :

Enveloppes	2018	2019	2020
Patrimoine communautaire	10 565 900 €	10 250 700 €	3 528 300 €
Aménagement du territoire / Habitat / Transport	6 228 050 €	6 015 000 €	3 054 780 €
Environnement / Déchets ménagers	1 240 200 €	1 221 000 €	1 482 000 €
Développement économique	251 000 €	238 000 €	227 000 €
Eau pluviale / Voirie / Réseaux divers	3 623 000 €	4 209 050 €	823 000 €

Les principales opérations 2018 sont les suivantes :

Opérations	Dépenses	Subventions
Parc animalier	5 282 500 €	Etat (TEPCV et DSIL) / Région (PRADET) / Département (API) / Europe (ITI)
Extension et réhabilitation de la piscine Jean Bouin	600 000 € en 2018 Début des travaux en 2019 délai 1 an	Etat (DSIL et CNDS) / Région (PRADET) / Département (API) / Fédération française de natation

Bâtiments communautaires (Hôtel de communauté et CTA)	1 384 500 €	Département (API)
ZAE Rouvroy / Morcourt	1 415 000 €	Département (APV)
Déchèteries (Gauchy, Clastres, Omissy)	401 200 €	Département (API)
Eaux pluviales dans diverses communes	1 660 000 €	Agence de l'Eau Artois Picardie
Voiries d'intérêt communautaire et ouvrages d'art	1 315 000 €	Département (APV)

2) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement en capital des emprunts : 4 950 497.56 €

B – Les recettes

Les recettes comprennent :

- Les subventions,
  Les subventions escomptées, notamment de l'Etat, de la Région, du Département pour financer les opérations sont de 6 358 037.49 €
- L'emprunt
  Le besoin d'emprunt est plus élevé cette année, du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement.
- Les recettes non affectées comme le fonds de compensation de la TVA qui sont estimées à 1 870 000 €
- L'autofinancement du fait de la reprise des résultats.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Budget annexe eau pour l'exercice 2018 - Approbation.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le projet de budget annexe Eau pour l'exercice 2018 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	4 958 429,99 €	5 992 928,99 €
Section d'exploitation	8 725 050,00 €	7 041 825,00 €
Reprise de l'excédent	2 600 128,99 €	
Besoin de financement		3 248 854,99 €
Total	**16 283 608,98 €**	**16 283 608,98 €**

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	4 818 353,99 €	535 000,00 €
Section d'exploitation	525 000,00 €	4 808 353,99 €
Total	**5 343 353,99 €**	**5 343 353,99 €**

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	9 776 783,98 €	9 776 783,98 €
Section d'exploitation	11 850 178,99 €	11 850 178,99 €
Total	**21 626 962,97 €**	**21 626 962,97 €**

I – Les investissements programmés en 2018

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

- Travaux d'eau potable dans les communes 2 300 000,00 €
- Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages 2 067 119,00 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles 211 810,00 €
- Avances et provisions 2 000,00 €

2) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent également :
- le remboursement en capital des emprunts : 1 412 000 €

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2018
Charges à caractère général	2 362 965,00
Charges de personnel et frais assimilés	2 631 880,00
Atténuations de produits	1 275 000,00
Autres charges de gestion courante	312 000,00
Charges financières	254 880,00
Charges exceptionnelles	205 100,00
Total	7 041 825,00

2) Les recettes

Libellé	2018
Atténuation de charges	320 000,00
Vente de produits fabriqués, prestations	8 097 500,00
Subventions d'exploitation	108 750,00
Autres produits de gestion courante	12 000,00
Produits exceptionnels	186 800,00
Total	8 725 050,00

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de budget annexe Eau tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42074-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Budget annexe assainissement pour l'exercice 2018 - Approbation.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le projet de budget annexe Assainissement pour l'exercice 2018 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	3 639 154,29 €	8 429 336,52 €
Section d'exploitation	10 202 900,00 €	8 320 227,47 €
Reprise de l'excédent	5 694 888,99 €	
Besoin de financement		2 787 379,29 €
Total	**19 536 943,28 €**	**19 536 943,28 €**

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	8 247 561,52 €	670 000,00 €
Section d'exploitation	655 000,00 €	8 232 561,52 €
Total	**8 902 561,52 €**	**8 902 561,52 €**

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	11 886 715,81 €	11 886 715,81 €
Section d'exploitation	16 552 788, 99 €	16 552 788, 99 €
Total	**28 439 504,80 €**	**28 439 504,80 €**

I – Les investissements programmés en 2018

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

- Travaux d'assainissement dans les communes 2 520 000 €
- Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages 1 598 000 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles 262 810 €
- Avances et provisions 628 527 €

2) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent également :
- le remboursement en capital des emprunts : 2 930 000 €
- les dépenses imprévues : 540 000 €

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2018
Charges à caractère général	4 288 975,00
Charges de personnel et frais assimilés	1 911 000,00
Atténuations de produits	750 000,00
Autres charges de gestion courante	1 000,00
Charges financières	409 660,00
Charges exceptionnelles	266 500,00
Dépenses imprévues	693 092,47
Total	8 320 227,47

2) Les recettes

Libellé	2018
Atténuation de charges	20 000,00
Vente de produits fabriqués, prestations, etc.	9 247 500,00
Subventions d'exploitation	877 500,00
Autres produits de gestion courante	45 400,00
Produits exceptionnels	12 500,00
Total	10 202 900,00

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de budget annexe Assainissement tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42075-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Budget annexe circuit pour l'exercice 2018 - Approbation.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le projet de budget annexe circuit pour l'exercice 2018 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	71 948,22 €	115 755,00 €
Section d'exploitation	655 455,79 €	531 173,00 €
Reprise du déficit		8 527,79 €
Couverture du besoin de financement		71 948,22 €
Total	**727 404,01 €**	**727 404,01 €**

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	124 282,79 €	
Section d'exploitation		124 282,79 €
Total	**124 282,79 €**	**124 282,79 €**

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	196 231,01 €	187 703,22 €
Section d'exploitation	655 455,79 €	663 983,58 €
Total	**851 686,80 €**	**851 686,80 €**

I – Les investissements programmés en 2018

Les dépenses concernent l'acquisition de matériel informatique, la signalétique, la pose de portail ou encore l'acquisition de matériel de contrôle de son, pour un montant de 52 075 €.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement en capital des emprunts pour un montant de 63 680 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2018
Charges à caractère général	159 373 ,00
Charges de personnel et frais assimilés	356 000,00
Charges financières	15 500,00
Charges exceptionnelles	300,00
Total	531 173,00

2) Les recettes

Libellé	2018
Vente de produits fabriqués, prestations	627 455,79,00
Autres produits de gestion courante	28 000,00
Total	655 455,79

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de budget annexe circuit tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42076-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Budget annexe Lotissement de Clastres pour l'exercice 2018 - Approbation.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le projet de budget annexe du Lotissement de Clastres pour l'exercice 2018 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	87 385,14 €	
Section de fonctionnement	56 999,22 €	3 403,00 €
Reprise du déficit		53 596,22 €
Couverture du besoin de financement		87 385,14 €
Total	**144 384,36 €**	**144 384,36 €**

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	56 999,22 €	3 403,00 €
Section de fonctionnement	3 403,00 €	56 999,22 €
Total	**60 402,22 €**	**60 402,22 €**

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	144 384,36 €	144 384,36 €
Section de fonctionnement	60 402,22 €	60 402,22 €
Total	**204 786,58 €**	**204 786,58 €**

I – Les investissements

Les écritures en investissement sont des écritures d'ordre, le budget étant géré en stock.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Les dépenses réelles concernent des prestations de service ou des études.
Les dépenses d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

2) Les recettes

Les recettes réelles concernent la vente des terrains.
Les recettes d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de budget annexe du Lotissement de Clastres tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Anne CARDON ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

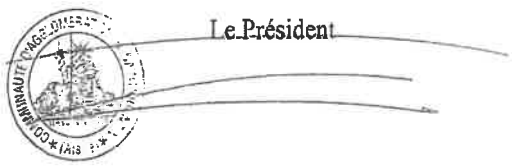

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42089-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Adermas.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

L'ADERMAS est une association de type « Loi 1901 », qui a pour vocation d'accompagner les personnes en insertion professionnelle au travers de la

mise en œuvre de chantiers d'insertion. Elle intervient notamment auprès des publics des communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

L'association bénéficie d'une subvention à hauteur de 28 262 €, inscrite au budget primitif 2018, afin de mener à bien ses projets 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens, ci annexée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Jean LEFEVRE, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Damien NICOLAS..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42008-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PARTENARIAT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS - ADERMAS

Entre :

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2018, ci-après nommée « la Communauté d'Agglomération »

d'une part,

Et :

L'Association ADERMAS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Saint-Quentin, le 2 juillet 1987 sous le numéro SIRET : 378.323.620.00021, dont le siège social est situé 11, rue Bernard Testart, 02610 Moÿ-de-l'Aisne, représentée par son Président en exercice, Monsieur Stephan ANTHONY, ci-après nommée « l'Association »

d'autre part,

Expose :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté d'agglomération prend acte que l'Association dénommée ADERMAS a pour objet d'accompagner les personnes en insertion professionnelle au travers de la mise en œuvre de chantiers d'insertion sur les communes d'Annois, Artemps, Aubigny-aux-Kaisnes, Bray-Saint-Christophe, Clastres, Cugny, Dallon, Dury, Flavy-le-Martel, Fontaine-lès-Clercs, Happencourt, Jussy, Montescourt-Lizerolles, Ollezy, Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont et Villers-Saint-Christophe.

Par la présente convention, la Communauté d'agglomération s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre de cet objectif. En contrepartie, l'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de cet objectif.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2018, la Communauté d'agglomération s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant total de 28 262 euros (vingt-huit mille deux-cents soixante deux euros).

Il appartiendra au conseil communautaire de délibérer annuellement sur le renouvellement de la présente convention.

Son renouvellement éventuel est subordonné à la production des justificatifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 3 – CONTROLE DE L'AIDE ATTRIBUEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association sera tenue de fournir **dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice** à la Communauté d'Agglomération :

- Le bilan financier ;
- Le rapport du commissaire aux comptes ;
- Le rapport d'activité.

L'Association s'engage à fournir à la Communauté d'agglomération, au plus tard le 15 octobre de l'année N-1 :

- Le budget prévisionnel et le montant de subvention sollicité pour l'année N ;
- Les activités et missions envisagées.

L'Association s'engage :

- A utiliser la subvention dans le respect et l'accomplissement de son objet ;
- A restituer à la Communauté d'agglomération les sommes éventuellement non utilisées ;
- A faciliter, à tout moment, le contrôle par la Communauté d'agglomération de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

D'une manière générale, la subvention sera créditée en un seul versement au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

A titre exceptionnel, ces modalités sont susceptibles d'être modifiées.

Les versements seront effectués, après signature de la présente convention, au compte de l'Association ADERMAS
Ouvert à .....

N°IBAN _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

BIC _____

ARTICLE 5 – Exécution de la convention

L'Association s'engage :

- A déclarer sous un mois à la Communauté d'agglomération tout changement intervenu dans son Conseil d'Administration ;

- A fournir sous trois mois le procès-verbal de son Assemblée Générale ;

- A informer sans délai la Communauté d'agglomération de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations ;

- A fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire ;

- A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel en date du 8 avril 1999 et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;

- A transmettre à la Communauté d'agglomération tout rapport produit par le ou les commissaires aux comptes dans les délais utiles si elle est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou si elle fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes ;

- A rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, soit sous la forme du logo de la Communauté d'agglomération, soit sous la forme du texte suivant : « Association soutenue par l'agglomération du Saint-Quentinois ».

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Communauté d'agglomération sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation de l'objectif auquel la Communauté d'agglomération a apporté son concours est réalisée par la Communauté d'agglomération et partagée avec l'Association sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou d'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Communauté d'agglomération, et sans préjudice des dispositions de l'article 9, la Communauté d'agglomération peut suspendre, remettre en cause, diminuer le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 8 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er de la présente convention.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 (quinze) jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 10 – DUREE DE L A CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année 2018. Elle arrive à expiration le 31 décembre 2018, sauf dénonciation expresse adressée trois mois à l'avance par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute reconduction tacite est exclue. Il conviendra donc de signer une convention chaque année.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de désaccord persistant entre la Communauté d'agglomération et l'Association, le tribunal administratif d'Amiens sera seul compétent pour trancher des litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention.

Fait à Saint-Quentin, en 2 exemplaires, le

Pour l'Association ADERMAS	**Pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois**
Le Président,	**Le Président,**
Stephan ANTHONY	**Xavier BERTRAND**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Modification du règlement intérieur.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2017 instituant un fonds de concours communautaire entre la Communauté

d'agglomération du Saint-Quentinois et ses communes-membres de moins de 10 000 habitants,

Vu l'article L 5216 – 5 VI du code général des collectivités territoriales permettant le versement d'un fonds de concours aux communes membre d'un groupement intercommunal à fiscalité propre

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a procédé à l'inscription des crédits du fonds de concours au budget.

Il est proposé de procéder à la modification du règlement intérieur du fonds de concours. Les modifications portent sur :

- Les conditions d'attribution,
- Les modalités financières,
- Les dispositions spécifiques applicables aux communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les modifications proposées à l'actuel règlement intérieur du fonds de concours.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Claude VASSET ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42109-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

(*Modificatif du règlement délibéré lors du Conseil Communautaire du 20 juin 2017*)

Un fonds de concours communautaire est institué en vertu de l'article L.5216-5 VI du CGCT à destination des communes-membres.

Le fonds de concours du présent règlement permet à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences spécifiques et exclusives telles que figurant dans les statuts.

Le dispositif concerne uniquement les communes-membres de moins de 10 000 habitants.

DISPOSITIONS GENERALES

Conditions d'éligibilité

1/ Objet de la demande

La demande de versement doit nécessairement avoir pour objet le financement de la réalisation directe (*construction, réhabilitation ou acquisition de bien ou de terrain pour la réalisation d'un équipement*) ou du fonctionnement afférant à un équipement communal dans le cadre de l'exercice des compétences de la commune.

Le fonds de concours ne peut financer le paiement des frais financiers relatifs à un emprunt ni porter sur un remboursement en capital même si cet emprunt est affecté au financement d'un équipement.

Le fonds de concours ne peut financer une manifestation ou un événement sportif, culturel ou autre.

Le reversement du fonds de concours à une association ou un syndicat mixte est interdit.

Ne sont déclarées éligibles que les dépenses postérieures à la date de l'attestation de complétude du dossier.

2/ Conditions

- L'octroi du fonds de concours nécessite l'approbation préalable du conseil municipal exprimé à la majorité simple dans une délibération (*modèle en annexe 1*)

- Le montant du fonds de concours versé est plafonné selon les règles suivantes :

    - La commune bénéficiaire doit assurer, hors subventions et aides financières publiques ou privées, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué. Par conséquent, le montant du fonds de concours ne peut excéder 50% de la dépense.

    - Le montant total des aides publiques directes (Etat, Région, Département, ...), y compris le fonds de concours, ne peut dépasser 80% du montant prévisionnel de la dépense, sous réserve d'un autofinancement par la commune au moins égal au fonds de concours sollicité.

    - Le calcul du montant du fonds de concours se fait sur la base du montant H.T pour les dépenses d'investissement sauf si celles-ci ne sont pas éligibles au FCTVA et sur la base du montant TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si celles-ci sont éligibles au FCTVA.

3/ Domaines d'intervention éligibles

Le fonds de concours peut financer les dépenses relatives à l'entretien (y compris matériel ou outillage au-delà de 500 €) ou le nettoyage d'un équipement, hors charges de personnel. En revanche, le financement d'une activité ou animation au sein de l'équipement n'est pas possible.

Domaine d'intervention	**Nature des opérations éligibles**
Affaires scolaires	Acquisition de mobilier Aménagement des bâtiments scolaires, cour d'école
Petite Enfance, Jeunesse	Acquisition et/ou travaux d'aménagement de locaux destinés à l'accueil des enfants Création, extension de structures existantes

Développement du numérique, robotique	Aménagement des locaux scolaires pour les usages numériques (travaux électriques, baies de brassage…) Acquisition de matériel numérique (tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs interactifs, PC, tablettes…)
Amélioration des services et du cadre de vie des habitants	Travaux d'aménagement, de réhabilitation, de rénovation des équipements communaux (mairie, écoles, salle des fêtes, cimetières, foyers, logements...) ou acquisition de matériel et équipement Mise aux normes des bâtiments
Patrimoine cultuel	Travaux d'aménagement et de rénovation sur les édifices cultuels (église, calvaire, chapelle...) Rénovation des monuments commémoratifs
Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments Acquisition de matériel spécifique liés à l'accueil de personnes à mobilité réduite ou de personnes porteuses de handicap (acquisition de boucle radio, de rampes…)
Sports, loisirs, culture	Travaux d'aménagement, rénovation des gymnases, bibliothèques et équipements sportifs de plein-air (stade, city-stade, aire de remise en forme…) Mise aux normes, maintenance des équipements sportifs Acquisition ou remplacement de mobilier sportif, de mobilier d'aménagement
Eclairage public	Travaux d'aménagement et de rénovation visant à améliorer le cadre de vie des habitants ou réaliser des économies d'énergie (remplacement des candélabres…)

4/ Communication

Les communes bénéficiaires du fonds de concours s'engagent à :

- apposer le logo de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sur l'ensemble des supports et documents de communication (panneaux, journal d'information communal...) selon la charte graphique communiquée
- informer l'ensemble des acteurs locaux et les habitants de l'attribution d'une subvention communautaire

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se réserve le droit :

- de mentionner l'identité des bénéficiaires des subventions accordées ainsi que la nature des projets aidés, leur localisation et le montant de l'aide accordée dans le cadre de ses actions de communication
- de demander à la commune d'apporter les modifications sur ses supports de communication dans l'hypothèse où les documents ne respecteraient pas la charte graphique communiquée

5/ Aide technique

Les services de la Communauté d'Agglomération, notamment la Direction de la Cohésion Communautaire et la Direction des Finances et de l'Achat Public, pourront apporter leur appui technique aux maîtres d'ouvrages qui le souhaitent pour le montage des dossiers de demande de subvention.

6/ Modalités de gouvernance et règles de gestion

L'attribution du fonds de concours fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire prise sur proposition du Bureau Communautaire après avis du comité de pilotage composé de :

- Roland RENARD
- Jérôme LECLERCQ
- Jean-Michel BERTONNET
- Sylvain VAN HEESWYCK

Le comité de pilotage se réunira 2 fois par an a minima pour l'attribution du fonds de concours **dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle** et après examen de l'ensemble des dossiers de demandes de subvention déposés et déclarés complets par la Direction de la Cohésion Communautaire et la Direction des Finances et de l'Achat Public.

Dans le cas d'un projet pluriannuel, le dossier devra être déposé par phase annuellement.

Les dossiers de demande de subvention sont à compléter par la commune pour chacun des projets avec les pièces suivantes :

- Délibération de la commune approuvant le projet, portant demande d'attribution de fonds de concours communautaire antérieure au commencement d'exécution des travaux , adoptant le plan de financement et s'engageant à prendre en compte la part financière non couverte par les aides financières sollicitées
- Note de présentation du projet faisant apparaître la faisabilité technique de l'opération (aspect foncier, juridique, technique)
- Plan de financement prévisionnel faisant apparaître le montant global HT et TTC du projet, les subventions sollicitées ou obtenues
- Calendrier prévisionnel du projet avec la date prévisionnelle d'achèvement
- Devis estimatifs ou pièces de marché ainsi que toute pièce technique utile à la compréhension du dossier

Les dossiers sont à adresser avant la date limite indiquée dans l'appel à projets à :

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
Direction de la Cohésion Communautaire
58 boulevard Victor Hugo
02108 SAINT-QUENTIN Cedex

Une attestation de complétude du dossier est transmise à la commune membre avant son examen par le comité de pilotage.

La date de l'envoi de l'accusé de réception indiquant la complétude du dossier correspond à la date de prise en compte des dépenses et vaut dérogation pour commencement anticipé sans pour autant impliquer l'octroi d'une subvention par le conseil communautaire.

Les travaux peuvent commencer dès la réception par la commune bénéficiaire de l'attestation de complétude.

Après chaque conseil communautaire, une notification sera faite aux communes bénéficiaires leur indiquant le ou les projets retenus, le montant de la subvention attribuée et fixant le délai de réalisation des travaux au-delà duquel la subvention deviendra caduque.

7/ Modalités financières

Montant

Le montant de la subvention versée ne peut être inférieur à 500 €.

Conditions

Chaque commune éligible peut déposer un ou plusieurs dossiers correspondants chacun à un projet relevant des domaines d'interventions tels que définis dans les dispositions générales.

En cas de dépôt de plusieurs dossiers par une même commune, la commune doit classer par ordre de priorité les projets présentés.

Conditions de versement

- Décision d'attribution du fonds de concours par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération
- Présentation des justificatifs de réalisation des travaux (décompte général définitif, PV d'acceptation des travaux...), des mandats et factures acquittées dans le délai figurant dans la décision d'attribution de la subvention.
- Un acompte de 60% sera versé à la notification. Le solde sera calculé puis versé en fonction des justificatifs présentés.
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se réserve le droit de recalculer le montant de la subvention en fonction du coût réel définitif du projet et tenant compte des conditions fixées à l'article 2.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DESQUELLES DES EOLIENNES SONT IMPLANTEES

Une partie du fonds est réservée aux communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées.

Le montant annuel attribué à chaque commune éligible est calculé sur la base du nombre de mâts ayant généré de l'IFER sur l'état des bases fiscales de l'année N-1.

Le calcul du montant de l'attribution annuelle est réalisé par la Direction des Finances et de l'Achat Public, en lien avec la Direction des Finances Publiques, et sera notifié aux communes concernées lors de l'appel à projets.

Les attributions financières issues de la fiscalité éolienne pourront être cumulées par la commune pendant 3 années consécutives à compter de 2018, dans la limite :

- Des règles de plafonnement des dispositions générales
- De l'enveloppe annuelle du fonds de concours

A défaut de dépôt de dossiers sur l'année, à hauteur de l'enveloppe réservée, par les communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées, le montant résiduel de l'enveloppe sera réaffecté aux projets de l'ensemble des communes bénéficiaires du fonds.

Annexe 1 – Exemple de délibération portant demande d'un fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2017 instituant un fonds de concours communautaire pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2018 modifiant le règlement d'attribution du fonds de concours communautaire

Considérant que la Commune ..... souhaite (*description du projet global*), et que dans ce cadre, il est envisagé de solliciter l'octroi d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier présenté rempli les conditions d'éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel ci-dessous décrit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en vue de participer au financement de (*objet du projet décrit ci-dessus*) à hauteur de .....€ (*montant du fonds de concours demandé dans le plan de financement décrit*)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Installation d'une réserve incendie à proximité de la déchèterie de CLASTRES.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 65

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La déchèterie de CLASTRES a fait l'objet d'une vérification technique afin de définir le classement ICPE de l'installation.

Cette vérification a mis en évidence une défense incendie du site insuffisante. La Communauté d'agglomération du Saint Quentinois programme donc la mise en place d'une citerne souple incendie de 120m3.

Le coût global de l'opération est estimé à 41 660 € HT soit 49 992 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Patricia KUKULSKI, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Djamila MALLIARD ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42226-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Installation d'une réserve incendie à proximité de la déchèterie de CLASTRES

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	8 332,00	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	33 328,00	79,99%
Total HT	**41 660,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Atelier mobile de broyage à végétaux.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés s'est favorablement positionnée sur la rotation en communes d'un atelier de broyage.

L'atelier de broyage est un ensemble constitué d'un broyeur thermique à végétaux attelé sur un camion-benne 3T5.

Un site sécurisé par commune concernée sera identifié pour broyage et stockage. Le broyat obtenu sera laissé à disposition des communes pour épandage sur espaces verts contribuant ainsi à la réglementation zéro phyto.

Le coût global de l'opération est estimé à 63 330 € HT soit 75 996 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD, Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Jean-Pierre MENET ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Damien NICOLAS

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42224-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Acquisition d'un broyeur à végétaux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	12 666,00	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	50 664,00	79,99%
Total HT	**63 330,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Extension de la déchèterie de GAUCHY.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La déchèterie de GAUCHY est ouverte au public depuis 2007. Sa fréquentation n'a depuis cessée d'augmenter pour en faire la plus utilisée du département.

Une plateforme de déchargement déchets verts et inertes sera aménagée sur cette extension soulageant ainsi 3 emplacements de bennes sur les 8 existants. La manœuvre de déchargement par remorque sera facilitée. Ces déchets stockés seront rechargés et évacués une fois par semaine, le matin de la fermeture au public de la déchèterie.

Le coût global de l'opération est estimé à 203 924 € HT soit 244 708.80 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42228-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Extension déchèterie de GAUCHY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	40 785,00	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	163 139,00	79,99%
Total HT	**203 924,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de protection du champ captant d'Harly.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de protection des champs captant d'Harly contre les pollutions accidentelles.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- étanchéification des accotements de la route départementale 1029 aux abords du périmètre de protection rapproché des champs captant,
- collecte des eaux pluviales et prétraitement avant rejet,
- réalisation d'un bassin de confinement des eaux en cas de pollution accidentelle.

Le coût global de l'opération est estimé à 531 522,00 € HT soit 637 826,40 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Est escompté également un autre financement qui est détaillé dans le plan prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Jean-Louis GASDON, M. Claude VASSET ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42216-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux de protection contre les pollutions accidentelles des champs captant dit Grenelle d'Harly

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	53 152,00	10,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	372 065,00	70,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	106 305,00	20,00%
Total HT	**531 522,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des réservoirs d'eau potable de Jussy et Mesnil-Saint-Laurent.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de maîtrise d'œuvre relative à la requalification des réservoirs d'eau potable de Mesnil-Saint-Laurent et de Jussy.

Le programme de la mission orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- reprise des désordres sur le Génie Civil,
- mise en œuvre de résine,
- remplacements des canalisations de refoulement et de distribution.

Le coût global de l'opération est estimé 30 000,00 € HT soit 36 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42204-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Maîtrise d'œuvre pour les Travaux de requalification complète des réservoirs d'eau potable de Mesnil-Saint-Laurent et de Jussy

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	7 500,00	25,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	22 500,00	75,00%
Total HT	**30 000,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la station d'épuration de Dury.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de la station d'épuration de Dury.

Le programme de la mission orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- reprise des désordres sur le Génie Civil,
- optimisation des prétraitements,
- optimisation de la gestion des sous-produits,

Le coût global de l'opération est estimé 24 000,00 € HT soit 28 800,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42202-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Maîtrise d'œuvre pour les Travaux de requalification de la station d'épuration de Dury

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	4 800,00	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	19 200,00	80,00%
Total HT	**24 000,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion entre les champs captant d'Harly et de Saint-Quentin.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de maîtrise d'œuvre relative à des travaux d'interconnexion entre les champs captant d'Harly et de Saint-Quentin.

Le programme de la mission orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- définition et suivi du programme de travaux adapté à la mise en œuvre d'une canalisation d'interconnexion entre les captages et les ouvrages de stockage,
- mise en œuvre des conditions d'exploitation,

Le coût global de l'opération est estimé à 105 000,00 € HT soit 126 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Est escompté également un autre financement qui est détaillé dans le plan prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42206-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Maîtrise d'œuvre pour les Travaux d'interconnexion entre les champs captant d'Harly et de Saint-Quentin

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	26 250,00	25,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	52 500,00	50,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	26 250,00	25,00%
Total HT	**105 000,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Requalification du réseau d'eau potable de Fonsomme.

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de requalification du réseau d'eau potable de la commune de Fonsomme.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- renouvellement des canalisations de distribution et des branchements en eau potable.

Le coût global de l'opération est estimé à 730 000,00 € HT soit 876 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Claude VASSET, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42208-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux de requalification du réseau d'eau potable de la commune de Fonsomme (dernière tranche)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	182 500,00	25,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	547 500,00	75,00%
Total HT	**730 000,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de desserte en assainissement eaux usées de Fonsomme.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de desserte en assainissement eaux usées de la commune de Fonsomme.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- mise en œuvre des canalisations de collecte et de transport des eaux usées, ainsi que les branchements pour les usagers.

Le coût global de l'opération est estimé à 540 000,00 € HT soit 648 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Est escompté également un autre financement qui est détaillé dans le plan prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42210-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux de desserte en assainissement eaux usées de la commune de Fonsomme (dernière tranche)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	108 000,00	20,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	81 000,00	15,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	351 000,00	65,00%
Total HT	**540 000,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de requalification de la câblerie des bassins de traitement de la station d'épuration de Gauchy.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 64

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de requalification de la câblerie des bassins de traitement des eaux usées de la station d'épuration communautaire sise à Gauchy.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- requalification complète de l'alimentation électrique et du système de contrôle-commande des bassins d'aération de la station d'épuration.

Le coût global de l'opération est estimé à 504 738,00 € HT soit 605 685,60 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Philippe VIGNON ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42214-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux de requalification de la câblerie des bassins de traitement de la station d'épuration communautaire de Gauchy

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	100 947,00	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	403 791,00	80,00%
Total HT	**504 738,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de requalification du réseau d'assainissement eaux usées de la rue Georges Tixier à Omissy.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de requalification du réseau d'assainissement eaux usées de la rue Georges Tixier à Omissy.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- mise en œuvre d'un nouveau collecteur et des branchements d'assainissement des usagers.

Le coût global de l'opération est estimé à 764 793,00 € HT soit 917 751,60 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Est escompté également un autre financement qui est détaillé dans le plan prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Frédéric MAUDENS

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42218-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux de requalification du réseau d'eaux usées de la rue Georges Tixier à Omissy

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	152 958,00	20,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	114 719,00	15,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	497 116,00	65,00%
Total HT	**764 793,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de requalification du réservoir d'eau potable dit Choquart.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux relatif à la requalification du réservoir d'eau potable dit Choquart à Saint-Quentin.

Le programme de la mission orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- reprise des désordres sur le Génie Civil,
- mise en œuvre de résine,
- remplacements des canalisations de refoulement et de distribution.

Le coût global de l'opération est estimé 635 021,00 € HT soit 762 025,20 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Est escompté également un autre financement qui est détaillé dans le plan prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Jean-Pierre MENET ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42220-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux de requalification complète du réservoir d'eau potable dit Choquart

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	158 755,00	25,00%
Agence Eau Artois Piacrdie	63 502,10	10,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	412 763,90	65,00%
Total HT	**635 021,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux d'interconnexion en eau potable entre les communes de Fontaine-Notre-Dame / Fieulaine et Fonsomme.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux d'interconnexion en eau potable entre les communes de Fontaine-Notre-Dame / Fieulaine et la commune de Fonsomme.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- mise en œuvre d'une canalisation de refoulement entre ces communes et surpression de cette conduite.

Le coût global de l'opération est estimé 459 283,00 € HT soit 551 139,60 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Est escompté également un autre financement qui est détaillé dans le plan prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Patricia KUKULSKI ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42222-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux d'interconnexion en eau potable entre les forages de Fontaine-Notre-Dame/ Fieulaine et Fonsomme

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	114 820,00	25,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	114 820,00	25,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	229 643,00	50,00%
Total HT	**459 283,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux de rénovation d'une piste d'athlétisme au gymnase Paul Eluard de Gauchy.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de rénovation d'une piste d'athlétisme au gymnase Paul Eluard de GAUCHY.

Le projet de travaux prévoit :

- le drainage et évacuation des eaux superficielles et bordurettes,
- la rénovation du support de la piste.

Le coût global de l'opération est estimé à 68 333,33 € HT soit 82 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation du projet,

2°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

3°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

4°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Claude VASSET ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42246-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Rénovation d'une piste d'athlétisme au gymnase Paul Eluard à Gauchy

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	34 166,50	50,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	34 166,50	50,00%
Total HT	**68 333,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 -Travaux d'extension et rénovation de la piscine Jean Bouin.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :
M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé par délibération en date du 27 mars 2017 le projet de travaux relatif à l'extension et à la rénovation de la piscine Jean Bouin.

Selon les objectifs assignés au projet, les travaux sont orientés comme suit :

- le remplacement de la toiture mobile par une toiture fixe couvrant les 3 bassins,
- la rénovation des 3 bassins,
- le remplacement intégral des installations techniques pour une meilleure performance énergétique,
- la modernisation des moyens d'accueil et de paiement, de traitement ainsi que l'automatisation des systèmes de suivi des installations techniques de l'équipement.

Le coût global de l'opération est estimé à 8 676 757,00 € HT soit 10 412 108,40 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42234-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Extension et rénovation de la piscine Jean Bouin

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Régional Hauts de France - PRADET	1 000 000,00	11,53%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	800 000,00	9,22%
Etat - DSIL	150 000,00	1,73%
Etat - CNDS	200 000,00	2,31%
Fédération Française de Natation	200 000,00	2,31%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	6 326 757,00	72,91%
Total HT	**8 676 757,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux d'extension de l'aire de camping-car.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 65

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a créé une aire de camping-cars sur le parking à proximité de la BUL en 2016.

L'attractivité étant constatée grandissante, un projet d'extension est envisagée avec notamment la création de 5 emplacements supplémentaires.

Le coût global de l'opération est estimé à 132 784,00 € HT soit 159 340,80 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation du projet,

2°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

3°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

4°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Claude VASSET, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42237-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Extension de l'aire pour les campings car

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	26 556,80	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	106 227,20	80,00%
Total HT	**132 784,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux à l'hôtel communautaire boulevard Victor Hugo.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Un programme d'entretien et d'amélioration de l'hôtel communautaire boulevard Victor Hugo est envisagé.

Le programme est composé comme suit :

- remplacement des chaufferies et centrales d'air,
- rénovation partielle du niveau rez-de-jardin pour l'accueil du pôle logistique, vestiaires et sanitaires,
- réfection de l'étanchéité d'une toiture terrasse,
- couverture de 6 places de parking et sécurisation d'un abri vélos.

Le coût global de l'opération est estimé à 856 951,00 € HT soit 1 028 341,20 € TTC.

Les crédits nécessaires pour entreprendre l'opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation du projet,

2°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

3°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

4°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Claude VASSET ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Frédéric MAUDENS

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42250-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux à l'Hôtel Communautaire Victor Hugo

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	171 390,00	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	685 561,00	80,00%
Total HT	**856 951,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Travaux au Centre Technique d'Agglomération chemin d'Itancourt.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 63

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Depuis sa mise en service en 2004, le Centre Technique d'Agglomération n'a pas subi de rénovation majeure.

Aussi, il est envisagé de procéder en 2018 à divers aménagements, ainsi qu'à une extension de certains locaux affectés au personnel, afin d'améliorer la fonctionnalité et la convivialité de ce site.

Le programme de travaux est décomposé comme suit :

- rénovation intérieure des vestiaires, douches et sanitaires existants,
- agencement d'un nouvel espace vestiaire-douches,
- construction d'un espace de restauration et de détente, en extension.

Le coût global de l'opération est estimé à 416 666,67 € HT soit 500 000,00 € TTC.

Les crédits nécessaires pour entreprendre l'opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation du projet,

2°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

3°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

4°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Philippe VIGNON, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42295-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Travaux au Centre Technique d'Agglomération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	83 333,33	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	333 333,34	80,00%
Total HT	**416 666,67**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Création d'un parc animalier au parc d'Isle - 2ème phase.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé par délibération en date du 7 octobre 2016 le projet de création d'un parc animalier au parc d'Isle.

La première phase du projet d'aménagement de la fermette et de la création d'une volière à perroquets, ainsi que la réalisation de cheminements doux, a été effectuée.

La deuxième phase prévoit la mise en place d'enclos et de loges pour les animaux sauvages, la construction d'une zone technique, des travaux de VRD, l'aménagement paysager et des clôtures périphériques.

Le coût global de cette seconde phase est estimé à 4 674 143,00 € HT soit 5 608 971,60 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette deuxième étape, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Claude VASSET, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42243-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Création d'un parc animalier dans l'enceinte du Parc d'Isle

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	934 828,00	20,00%
Conseil Régional Hauts de France - PRADET	1 265 554,00	27,08%
Etat - DSIL	100 000,00	2,14%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	2 373 761,00	50,78%
Total HT	**4 674 143,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2018 - Elaboration du plan de gestion de la Somme amont et affluents sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est dotée depuis le 1er Janvier 2018 de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

votant : 65

Aussi, afin de répondre aux obligations inhérentes à cette compétence, la CASQ va renouveler le plan de gestion de l'ex-C32S et étendre son action sur le reste du réseau hydrographique, à savoir l'amont non domanial du fleuve Somme depuis ses sources à Fonsomme.

Une phase d'études préalables ainsi que l'instruction administrative avec enquête publique seront menées.

Le coût global de l'opération est estimé à 74 860,00 € HT soit 89 832,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation du projet,

2°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

3°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

4°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Philippe VIGNON, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42240-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO du SAINT QUENTINOIS

Aisne Partenariat Investissement 2018

Objet : Elaboration du plan de gestion de la Somme amont et affluents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	11 229,00	15,00%
Région	11 229,00	15,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	37 430,00	50,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	14 972,00	20,00%
Total HT	**74 860,00**	**100,00%**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

EAU ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix du contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif - Service Public d'Assainissement des communes d'Annois, Cugny, Flavy le Martel, Jussy et Montescourt Lizerolles.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

L'Agglo du Saint-Quentinois est depuis le 1er janvier 2018 l'autorité organisatrice des services publics d'assainissement présents sur l'intégralité de son territoire.

Nombre de Conseillers votant : 67

Elle est devenue délégante de différents contrats de délégation de service public dont celui de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée Clastroise.

Dans l'article 6.2.2. du contrat, il revient au délégataire de réaliser les contrôles des installations privées situées avant leur raccordement. Ces contrôles, lorsqu'ils sont effectués à l'occasion de cessions de propriétés, sont facturés aux demandeurs au prix défini dans le règlement de service.

Or, le règlement du service public d'assainissement applicable sur les communes d'Annois, Cugny, Flavy le Martel, Jussy et Montescourt Lizerolles ne mentionne pas de tarifs.

En application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant d'instaurer et fixer le tarif.

Il s'agit désormais de fixer le tarif de cette prestation (soumis au taux de TVA en vigueur) : contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif sur les communes d'Annois, Cugny, Flavy le Martel, Jussy et Montescourt Lizerolles au forfait de 100 € HT, soit 120 € TTC.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application du tarif proposé au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ, M. Christophe FRANCOIS, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42070-DE-1-1
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat du Bois l'Abbé.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat du Bois d'Abbé ;

Considérant que le Syndicat du Bois l'Abbé devient un syndicat mixte ;

Considérant que la Communauté d'agglomération du Saint Quentinois a demandé l'adhésion au Syndicat du Bois l'Abbé par la délibération du 22 janvier 2018 ;

Considérant que dans le cadre de cette adhésion et afin d'assurer une représentativité de la Communauté d'agglomération conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts du Syndicat du Bois l'Abbé, il doit être procédé à la désignation de neuf délégués titulaires et neuf délégués suppléants siégeant au sein du comité syndical ;

Considérant que cette délibération ne sera valable qu'à la condition qu'aux termes d'un délai de trois mois les conseils municipaux des communes membres du syndicat délibèrent dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner en tant que membres titulaires :
- Jérôme LECLERCQ
- Michel BONO
- Danielle LANCO
- Richard TELATYNSKI
- Jean-Claude DUSANTER
- Alain VAN HYFTE
- Christian PIERRET
- Agnès POTEL
- Patrick MERLINAT

2°) de désigner en tant que membres suppléants :
- Jean-Pierre MENET
- Michel LEFEVRE
- Alain RACHESBOEUF
- Jean-Marc BERTRAND
- Roger LURIN
- Roland MORTELLI
- Jean-Marie ACCART
- Sylvette LEICHNAM
- Hugues VAN MAELE

3°) de notifier la présente délibération à M. le Préfet et Président du Syndicat du Bois d'Abbé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Christian PIERRET ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN..

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-41655-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le Conseil communautaire, en date du 27 mars 2017, a approuvé l'extension du dispositif « CASQ – ARTISANS » sur l'ensemble de son nouveau territoire.

Il s'agit d'accompagner les artisans réalisant des investissements par l'octroi d'une subvention de 15 % du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide de 2 000 €.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ - ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

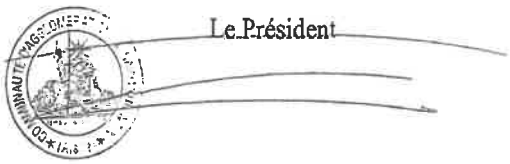

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-41942-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

ANNEXE – liste des bénéficiaires du dispositif « CASQ – ARTISANS »-
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE		investissements prévus	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée
Alain BUISSON	**CHAUDIERES SERVICES**	chauffage	53 bd Henri Martin	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	**2 000,00 €**
Hervé HALLE	**VOTRE TRAITEUR**	traiteur	3 place du Palais de Justice	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	**2 000,00 €**
Lionel MIELNICK	**PUBLICITES GEORGES MARTINEZ**	sérigraphie - décoration grahique	7 rue de la Toussaint	02100 SAINT-QUENTIN	modernisation de l'outil de production	Supérieure à 13 334 € H.T.	**2 000,00 €**
Thérèse LECOMTE	**LC VULCA**	fabrication sur mesure et montage de tous types de bandes transporteuses dans les secteurs industriels	5015 avenue Abel Bardin ZI ROUVROY MORCOURT	02100 ROUVROY	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	**2 000,00 €**
Steven GROUZELLE	**DIAG AUTO SYSTEM**	spécialiste de l'électronique automobile et d'optimisation de cartographie moteur sur banc de puissance.	1 A rue Ribaudois	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	**2 000,00 €**
Steven GROUZELLE	**DPF CLEAN**	nettoyage de filtres à particules	1 A rue Ribaudois	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	**2 000,00 €**
Jean-Marc MAHIEUX	**GEORGES**	restaurateur	6 boulevard Gambetta	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	**2 000,00 €**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Règlement d'attribution du Bonus Energie pour 2018.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :
M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Dans le cadre de l'animation du plan local de l'habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et en tant que gestionnaire des

aides à l'habitat privé, l'Agglomération du Saint-Quentinois a créé en 2017 le « Bonus Energie ».

La mise en place de cet abondement s'est traduite par le versement d'une prime de 500 € à destination des propriétaires occupants très modestes ayant réalisé des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements atteignant une amélioration après travaux.

Ce dispositif avait été créé à titre expérimental en 2017, et fort de son succès auprès des propriétaires les plus modestes, il est proposé de le reconduire.

Aussi, étant donné que ledit règlement n'était valable que pour l'année 2017, un nouveau règlement doit être mis en place pour l'année 2018.

Par ailleurs, le règlement tient également compte des changements de régime du programme Habiter Mieux de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), désormais dénommé « Habiter Mieux Sérénité ».

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise en place du nouveau règlement du Bonus énergie et d'en autoriser la signature par M. le Président.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42063-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS

BONUS ÉNERGIE

Règlement des aides en faveur de l'Habitat

Bonus Énergie

Introduction

Dans le cadre de sa compétence Habitat, l'Agglomération du Saint-Quentinois prend part activement à la rénovation énergétique des logements anciens.

A ce titre, l'Agglomération du Saint-Quentinois a déjà mis en place une Plateforme de la rénovation énergétique, et souhaite poursuivre son implication.

Par conséquent, dans un contexte d'augmentation des objectifs de rénovation énergétique définis par l'Etat, et pour inciter les propriétaires à réaliser des projets de travaux plus conséquents, l'Agglomération du Saint-Quentinois a décidé de mettre en place le « Bonus Energie » en 2017. Ainsi, la collectivité participe financièrement à ces projets.

L'Agglomération du Saint-Quentinois décide de reconduire l'expérience selon les modalités ci-après développées.

1. Les modalités d'application de l'Aide de l'Agglo

Le règlement s'applique à l'ensemble des **39 communes** de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Les conditions d'octroi

L'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité s'adosser aux principes d'éligibilité des aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

Ainsi, les logements concernés par les travaux devront-ils avoir au moins 15 ans et devront ne pas avoir été aidés par d'autres financements de l'Anah depuis moins de 5 ans.

Sont concernés par ces aides, les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements atteignant une amélioration après travaux significative et répondant aux critères d'éligibilité du dispositif « Habiter Mieux sérénité » de l'Anah.
Les gains énergétiques à atteindre après travaux sont **d'au moins 25%**. Ces estimations seront réalisées par l'opérateur assurant l'assistance à maîtrise d'ouvrage du propriétaire, qui formalisera un DPE avant et après travaux, certifiant ces gains énergétiques.

Les bénéficiaires

Le présent dispositif s'adresse aux propriétaires occupants très modestes, éligibles à une aide de l'Anah, dans le cadre du programme « Habiter Mieux sérénité », selon les conditions exposées plus haut et donc suivant les mêmes conditions de ressources.

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence N-2
1	14 508
2	21 217
3	25 517
4	29 809
5	34 121
Par personne supplémentaire	+ 4 301

Plafond de ressources PO très modestes Anah 2018

Les modalités d'attribution

La participation de l'Agglomération du Saint-Quentinois se fait sous forme d'une prime forfaitaire de **500 € appelée « Bonus Energie »**, pour les bénéficiaires répondant aux critères.

Les aides ne sont pas considérées comme étant de droit, la subvention sera accordée après examen du dossier par la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires de l'Agglomération du Saint-Quentinois, et son Pôle Habitat, et notifiée par courrier au bénéficiaire.

Les modalités de paiement

La subvention sera versée aux bénéficiaires, sur présentation de l'avis de versement de l'aide de l'Anah, en une seule fois, à l'achèvement des travaux.

Pour ce faire, l'opérateur devra fournir à la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires de l'Agglomération du Saint-Quentinois, les éléments suivants :

- Demande de versement de la subvention (document en annexe)
- RIB du bénéficiaire

2. La durée

Le règlement s'applique pour une durée de 1 an (1er janvier 2018 – 31 décembre 2018).

3. La date de mise en œuvre

Le présent règlement s'applique aux dossiers déposés à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 (accusé de réception de l'Anah faisant foi).

4. Les Modifications du règlement

La Communauté d'Agglomération se réserve la faculté de réviser à tout moment ce règlement, par décision en conseil communautaire.

Xavier BERTRAND
Président de l'Agglomération
du Saint-Quentinois

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville 2018 - Programmation 2018 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée, aux côtés de l'Etat, la Région Hauts-de-France et la

Ville de Saint-Quentin, à mettre en place et à soutenir un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragilisées sur les thèmes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture ;
- l'emploi, l'insertion et la formation ;
- les pratiques culturelles et sportives ;
- la parentalité ;
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits ;
- la prévention en matière de santé.

La Communauté d'agglomération a procédé pour sa part, à l'inscription des crédits contrat de ville au budget primitif 2018 à hauteur de 234 585 €.

Les projets déposés dans le cadre de la programmation 2018 du contrat de ville tiennent compte des axes prioritaires et des enveloppes respectives des partenaires du contrat de ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le programme d'actions 2018 du contrat de ville ci-annexé ;

2°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Frédéric MAUDENS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42006-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN

PROGRAMME D'ACTIONS 2018

Conseil Communautaire du 19 mars 2018

EDUCATION, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET PROMOTION DE LA LECTURE

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
FAVORISER LES INITIATIVES AUTOUR DE LA LANGUE FRANCAISE ET SUSCITER L'ENVIE DE LIRE															
1 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	LA TROUSSE DE LA REUSSITE	**Action pour susciter l'envie d'apprendre, s'investir dans sa scolarité chez les enfants du quartier en utilisant la lecture, la maîtrise des fondamentaux, la phonétique... via le jeu afin d'atteindre les objectifs** Action 1 : " Les 10 mots de la Francophonie sur tous les tons ". Travail sur la signification et la définition des mots. Une exposition lors de la semaine de la francophonie du 17 au 25 mars 2018 est programmée. Action 2 : " Lectures du monde ". Ateliers de sensibilisation à la lecture autour de la thématique "Fêtes et jeux dans le monde". Action 3 : " Vers la réussite, cycle CP/CM2 ". Accueil des enfants pour de l'appui à la scolarité et aide aux devoirs, du lundi au vendredi, de 16h à 18h (sauf le mercredi). Action 4 : " Lectures intergénérationnelles et Civisme ". Atelier lecture, chaque mardi de 17h00 à 18h00 et lectures à des résidents d'une maison de retraite une fois par mois. Action 5 : " Ecoutons nous ". Accueil d'un groupe de collégiens du collège Hanoteaux autour d'ateliers pour garantir une scolarité forte aux jeunes et un renforcement des liens parents-ado. Les familles sont impliquées dans le projet. Public ciblé : 90 jeunes, de 6 à 15 ans Territoire concerné : Vermandois	R	39 453 €	32 190 €	81,6%	7 263 €	18,4%	5 000 €	2 263 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET PROMOTION DE LA LECTURE	Action 1 : " Un livre un enfant ": Doter chaque enfant né et domicilié à Saint-Quentin d'un livre tous les 3 mois de sa naissance jusqu'à ces 3 ans, pour lui constituer sa première bibliothèque. Action 2 : Dépôt, retrait et emprunt de livres en toute liberté dans les boîtes à livres situées dans les locaux municipaux accueillant du public ou ceux des partenaires (commerçants, entreprises...). Action 3 : " Atelier lecture et écriture autour des textes d'Yves Duteil ". Travail de lecture et d'écriture par des jeunes basé sur l'oeuvre d'Yves Duteil. Public ciblé : 2200 personnes Territoires concernés : Vermandois, Europe, Neuville, Faubourg d'Isle	R	49 747 €	10 000 €	20%	28 048 €	56%	5 000 €	12 425 €	- €	10 623 €	11 599 €	- €	- €
PREVENIR LE DECROCHAGE SCOLAIRE															
3 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	ESPOIR POUR L'AVENIR A SAINT-QUENTIN	**Action en direction de 20 jeunes du collège Hanotaux pour prévenir le décrochage scolaire et définir, développer leurs projets professionnels** au travers de 8 séances en co-animation avec la conseillère pédagogique d'avril à mai 2018 (réflexion sur les causes et conséquences du décrochage scolaire, interviews d'élèves ayant quitté le système scolaire, la question du genre dans la vie professionnelle ...). Public ciblé : 20 collégiens au total Territoire concerné : Vermandois	P	2 250 €	850 €	37,8%	1 400 €	62,2%	0 €	1 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
FAVORISER L'ORIENTATION DES JEUNES VERS LES FILIERES PORTEUSES D'EMPLOI															
4 GIP DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU SAINT-QUENTINOIS	LES METIERS DE DEMAIN DEBARQUENT DANS VOS QUARTIERS	**Développer une action pédagogique pour les plus jeunes et créer une appétence pour la programmation dès le plus jeune âge** Initiation au numérique et au codage. Utilisation du Coding Awbie, outil qui mêle manipulation et réflexion pour amener l'enfant à développer de nombreuses capacités. Public ciblé : 30 jeunes Territoires concernés : Vermandois, Europe, Neuville, Faubourg d'Isle	P	2 723 €	545 €	20,0%	2 178 €	80,0%	0 €	2 178 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
METTRE EN PLACE DES ACTIONS CONTRIBUANT A L'EDUCATION CULTURELLE NUMERIQUE DES JEUNES															
5 PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE	SAINT-QUENTIN'INTERRESSE !!!	**Faire découvrir les loisirs scientifiques dans les quartiers prioritaires et amener les jeunes vers une pratique régulière** Axe 1 : Ateliers de découverte des loisirs scientifiques. Organisation de deux villages d'animation au cœur des quartiers à travers l'opération « laboratoire itinérant ». Mise en place d'une semaine thématique en juillet/août qui permet de faire découvrir à 300 jeunes les loisirs scientifiques sous forme d'ateliers extérieurs. Axe 2 : Développer une pratique régulière d'ateliers scientifiques et techniques - Mettre en place deux clubs scientifiques sur le quartier de l'Europe tout au long de l'année (un club "découverte" pour les 6-12 ans et un club exploration pour les 12-18 ans). Organisation de stages d'exploration sur une semaine (5 demi-journées) pendant les vacances scolaires. Public ciblé : 250 jeunes Territoires concernés : Vermandois, Europe, Neuville, Faubourg d'Isle	P	39 000 €	17 500 €	58,3%	12 500 €	41,7%	1 500 €	11 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL EDUCATION ET ILLETTRISME (5 PROJETS)							**51 389 €**		**11 500 €**	**29 266 €**	**0 €**	**10 623 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI																
PORTEUR	**PROJET**	**RESUME**	**Première demande (P) ou Reconduction (R)**	**COÛT GLOBAL**	**Part porteur + autres**	**%**	**Total Politique de la Ville (CDV)**	**%**	**Subvention sollicitée auprès du CGET**	**Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**	**Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin**	**Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France**	**Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)**	**Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)**	**Exonération TFPB**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE																
ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CREATION, DE REPRISE D'ENTREPRISE ET FAVORISER L'ACCES AU FINANCEMENT																
6 BGE PICARDIE	SENSIBILISATION A LA CREATION, SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT, TEST D'ACTIVITE EN COUVEUSE D'ENTREPRISES	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre trois structures : Adie, Positive Planet et BGE Picardie qui permettra d'apporter une réponse complémentaire et globale à tout porteur de projet d'entreprise. **Accompagnement individuel des porteurs de projets et test en couveuse d'entreprises** BGE Picardie interviendra sur 4 champs : - Mise en place d'actions de sensibilisation à la création d'entreprise - Réalisation de bilans de compétences entrepreneuriales - Intégration en couveuse pour un test d'activité - Suivi des entrepreneurs pendant leur 1ère année d'activité Public ciblé : 40 à 50 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	15 000 €	7 500 €	50%	7 500 €	50%	7 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7 BGE PICARDIE	SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	**Soutenir l'entrepreunariat féminin** Identifier et accompagner un groupe de femmes porteuses d'idées envisageant la création d'entreprise comme un retour à l'emploi. Cette action sera menée en partenariat avec l'AFAD, le CCAS de Saint-Quentin, associations qui agissent en direction des femmes (SOS femmes ...). Axe 1 : Sensibilisation et détection Axe 2 : Réalisation de bilans de capacité entrepreneuriale Axe 3 : Café-réseaux (mise en place de rencontres à thème avec des cheffes d'entreprises ...) Public ciblé : 15 à 20 femmes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	P	10 000 €	5 000 €	50%	5 000 €	50%	5 000 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
8 POSITIVE PLANET FRANCE	SOUTENIR LA CREATION D'EMPLOI ET PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre trois structures : Adie, Positive Planet et BGE Picardie qui permettra d'apporter une réponse complémentaire et globale à tout porteur de projet d'entreprise. **Accompagnement individuel à la création d'entreprise** 1- Accompagnement individuel à la création d'entreprises : diagnostic du porteur de projet, vérification et validation de la cohérence du porteur et son projet, étude de marché, étude technique et financière, étude juridique, formalités de création. 2- Organisation de temps forts au sein des quartiers prioritaires : Positive ton quartier. Demies-journées organisées en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin et les associations locales pour mettre en avant les activités proposées par les entrepreneurs qui sont parfois issus du quartier. 3- Suivi post création. Public ciblé : entre 100 et 150 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	68 644 €	50 644 €	74%	18 000 €	26%	13 000 €	724 €	0 €	4 276 €	- €	- €	- €
9 ASSOCIATION POUR LE DROIT A L' INITIATIVE ECONOMIQUE	FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DE MICRO ENTREPRENEURS EN SITUATION D'EXCLUSION ET APPUI A LA MOBILITE DE PERSONNES HABITANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre trois structures : Adie, Positive Planet et BGE Picardie qui permettra d'apporter une réponse complémentaire et globale à tout porteur de projet d'entreprise. **Sensibilisation à la création d'entreprise et au microcrédit comme outil d'insertion professionnelle** Financement de porteurs de projets n'ayant pas accès au crédit bancaire, appui à la mobilité et actions de sensibilisation et prospection directe. Public ciblé : 30 à 40 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	18 712 €	9 898 €	53%	8 814 €	47%	0 €	3 000 €	0 €	5 814 €	- €	- €	- €
EMPLOI															
FAVORISER LA MISE EN RELATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES EMPLOYEURS															
10 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	FORUM JOBS D'ETE	**Mise en relation entre les étudiants et les partenaires de l'emploi, les entreprises qui recutent** Préparation aux entretiens d'embauche et aide à la rédaction de CV. Public ciblé : 1000 personnes Territoires concernés : Tous quartiers	R	10 884 €	0 €	0%	7 300 €	67%	7 300 €	- €	- €	- €	3 584 €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
SENSIBILISER AUX FILIERES PORTEUSES D'EMPLOI NOTAMMENT SUR LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION															
11 GIP DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU SAINT-QUENTINOIS	ET SI ON ENVISAGEAIT MON FUTUR METIER, ENSEMBLE ?	**Faire découvrir les différentes filières existantes avec un point fort sur l'apprentissage dans les collèges** Intervention dans les classes de 4ème et de 3ème des collèges Hanotaux, Marthe Lefèvre, Montaigne pour accompagner les collégiens dans leur choix d'orientation et faire connaître ce qui s'offre à eux (filières, apprentissage ...). Une réunion d'information sera également organisée sur les différentes filières et l'alternance avec projection de vidéos sur les préjugés afin de créer un débat. Témoignages d'apprentis et de professionnels issus de l'apprentissage. Intervention d'un conférencier spécialiste de l'orientation et de parcours atypiques. Public ciblé : 100 jeunes Territoires concernés : Vermandois, Europe, Neuville, Faubourg d'Isle	P	11 100 €	2 286 €	20,6%	8 814 €	79,4%	8 814 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €
12 AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	SENSIBILISATION A LA ROBONUMERIQUE	**Initiation et découverte des technologies robonumériques en direction des jeunes des quartiers prioritaires** L'action se déroulera en 3 étapes : ateliers initiation robonumérique mis en place toute l'année en périscolaire, atelier autour de la robotique et du numérique, mis en place toute l'année dans les centres sociaux et dans les écoles. Temps fort autour de la robonumérique organisé sur une journée pour promouvoir la robotique et le numérique. Public ciblé : 500 jeunes, de 6 à 17 ans Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	23 700 €	1 500 €	6%	4 304 €	18%	4 304 €	- €	- €	- €	- €	17 896 €	- €
13 AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ACCOMPAGNER LES JEUNES TALENTS	**Encourager et accompagner les étudiants du territoire qui développent des projets numériques innovants et prometteurs au travers d'un concours local** Il s'agit de détecter au plus tôt les potentiels de créateurs d'entreprises. Les étudiants lauréats auront la possibilité d'être hébergés gratuitement au sein de l'incubateur "le Garage" pendant 1 année. Public ciblé : 50 étudiants saint-quentinois Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	60 000 €	0 €	0%	2 325 €	4%	2 325 €	- €	- €	- €	- €	57 675 €	- €
14 AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DEVELOPPER ET INITIER A L'ESPRIT SCIENTIFIQUE	**Organisation d'un concours de la robotique à destination des jeunes regroupant des acteurs régionaux (avril 2018)** Sensibilisation et accompagnement en amont des partenaires locaux (centres sociaux, collèges, lycées) au travers d'ateliers pour participer à ce concours. Public ciblé : 500 jeunes, de 6 à 17 ans Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	35 000 €	0 €	0%	10 115 €	29%	3 350 €	- €	- €	6 765 €	- €	24 885 €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
15 PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE	PARCOURS DECOUVERTE, UN PREMIER PAS VERS LE MONDE PROFESSIONNEL	**Ateliers scientifiques sur le thème de la robotique, de la fabrication numérique et des objets connectés avec un public 16-25 ans incluant des rencontres avec le monde de l'entreprise et des professionnels** Organisation de 4 stages " Robotique et fabrication numérique " en partenariat avec des structures locales d'insertion pour les jeunes. Public ciblé : 50 jeunes de 16-25 ans Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	P	12 500 €	2 500 €	20%	8 500 €	68%	3 500 €	5 000 €	- €	- €	- €	- €	1 500 €
16 GIP DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU SAINT-QUENTINOIS	DEVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DES METIERS ET DE LEUR EVOLUTION EN DIRECTION DES PUBLICS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	**Sensibilisation aux filières porteuses d'emploi** Phase 1 : Recencement des publics en s'appuyant sur les partenaires de l'emploi (Mission locale, PLIE, centres sociaux...) Phase 2 : Mise en place d'ateliers sur les métiers liés à l'information sur les métiers et l'entreprise dans les locaux du Büro. - Ateliers (avec exposition) en lien avec la stratégie de développement de l'agglomération (robonumérique, 3ème Révolution industrielle et agricole, transition écologique...). - Ateliers de base autour du numérique (décoder des outils web, outillage numérique pour les demandeurs d'emploi...). Public ciblé : 30 à 50 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	9 484 €	6 000 €	63%	3 484 €	37%	0 €	3 484 €	- €	- €	- €	- €	- €
FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES															
17 ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DU FAUBOURG D'ISLE	POUR PLUS DE PROXIMITE EN TERMES D'EMPLOI	**Accueil du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 (hors périodes de vacances scolaires) de jeunes en situation de recherche d'emploi qui souhaitent obtenir des renseignements dans ce cadre** Orientation de ces publics vers les partenaires compétents de l'emploi et de la formation. Information sur les événements tels que le forum Jobs d'été. Accompagnement des jeunes dans leurs recherches de stage. Public ciblé : 60 jeunes de 18 à 25 ans Territoire concerné : Faubourg d'Isle	R	15 300 €	5 800 €	38%	4 500 €	29%	0 €	2 500 €	0 €	2 000 €	5 000 €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
18 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	VERS L'EMPLOYABILITE	**Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle en luttant contre la fracture numérique**, en assurant le relais avec les services de l'emploi, en élaborant un projet professionnel et en travaillant sur les axes de progression Action 1 : " Savoirs de base ". Ateliers hebdomadaires de maîtrise de la langue française (écriture et lecture) encadrés par des bénévoles de l'association. Action 2 : " Atelier informatique ". Ateliers de sensibilisation à l'outil informatique en lien avec les attentes et besoins des publics autour de la problématique emploi (Internet, messagerie...). Action 3 : " En avant les jeunes ". Accompagnement spécifique des 16-25 ans précarisés, fragilisés pour lever les freins à l'emploi Public ciblé : 100 personnes Territoire concerné : Vermandois	R	25 645 €	15 200 €	59%	6 000 €	23%	6 000 €	0 €	- €	- €	4 445 €	- €	- €
19 UNIS-CITE NORD - NORD PAS DE CALAIS	POUR UNE JEUNESSE ENGAGEE ET SOLIDAIRE	**Offrir de nouvelles possibilités d'engagement pour les jeunes issus des quartiers politique de la ville en développant l'offre locale de missions de service civique en ouvrant une antenne de l'association à Saint-Quentin** Engager 20 services civiques en proposant un accompagnement spécifique et une expérience de mixité sociale. Développer des missions utiles socialement pour le territoire à travers des programmes de solidarité. Les volontaires seront mobilisés du lundi au jeudi à raison de 30 heures par semaine sur des programmes de 6 à 8 mois. Public ciblé : 20 jeunes de 16 à 25 ans Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	P	455 658 €	423 212 €	92,9%	17 446 €	3,8%	0 €	17 446 €	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €
20 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	ESTHETIQUE ET SOLIDAIRE	**Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes** Pour les jeunes, il s'agit d'acquérir une expérience professionnelle innovante et atypique, des compétences professionnelles en termes de gestion de projets, de développement marketing et de communication, de susciter l'envie d'entreprendre "après" leur expérience au centre social et de construire, avec les 2 ou 3 jeunes, un projet professionnel pérenne voire la création d'entreprise autonome. Public ciblé : 100 personnes Territoire concerné : Vermandois	P	11 700 €	7 100 €	61%	4 600 €	39%	4 600 €	0 €					

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
LEVER LES FREINS A L'EMPLOI POUR LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI															
21 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	ET SI C'ÉTAIT TOI	**Mise en place d'expositions temporaires et de témoignages (oraux ou écrits) de femmes engagées sur leur réussite professionnelle dans des établissements scolaires et dans des lieux publics** notamment lors de la Journée de la femme le 8 mars 2018. Public ciblé : entre 1500 et 2000 jeunes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	18 845 €	0 €	0%	5 000 €	45%	4 000 €	1 000 €	- €	- €	8 845 €	- €	- €
22 AIDE FAMILIALE A DOMICILE	ACCOMPAGNEMENT A LA GARDE DES ENFANTS	**Action d'accompagnement de publics fragilisés des quartiers prioritaires en les aidant à trouver un mode de garde leur permettant la reprise d'une formation ou d'un emploi** (recherche de crèches proches de la situation géographique des bénéficiaires, travail sur la séparation progressive parent-enfant, présentation des dispositifs d'aide, intervention de professionnels et de partenaires de l'emploi et de la formation...). Public ciblé : 20 personnes (demandeurs d'emploi) Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois	R	13 600 €	12 500 €	92%	1 100 €	8%	0 €	0 €	1 100 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (17 PROJETS)							122 802 €		69 693 €	33 154 €	1 100 €	18 855 €	36 874 €	100 456 €	1 500 €

CITOYENNETE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, MEDIATION SOCIALE ET ACCES AUX DROITS															
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
FAVORISER LE SOUTIEN JURIDIQUE ET AMELIORER LA CONNAISSANCE DES DROITS DES PUBLICS															
23 ADAVEM 02	POINT D'ACCES AU DROIT DE SAINT-QUENTIN	**Mise en place place de permanences sur rendez-vous pour prévenir les difficultés et favoriser l'accès au droit avec réorientation vers les professionnels compétents au sein des quartiers Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois** Public ciblé : 200 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	P	24 167 €	14 400 €	60%	9 767 €	40%	9 767 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
24 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DES POPULATIONS	ACCES AU DROIT	**Interventions collectives dans les quartiers, dans les centres sociaux, sur les thèmes en lien avec l'accès au droit** Elles seront animées par un juriste de la maison de l'égalité et du droit et par des partenaires associatifs ou institutionnels (avocat, psychologue, CPAM, association...) en rapport avec le thème : droit de la famille, logement, consommation, conflits de voisinage, surendettement...). Public ciblé : 1500 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	R	59 259 €	- €	0%	29 629 €	50%	29 629 €	- €	- €	- €	29 629 €	- €	- €
RENFORCER L'ENGAGEMENT DES JEUNES															
25 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	S'ENGAGER C'EST GRANDIR	**Action 1 : " Engagement solidaire de proximité " : immersion de jeunes pendant 10 jours au centre hospitalier ou à l'APEI pour la découverte du fonctionnement en milieu professionnel** En compensation de son investissement, chaque jeune reçoit une gratification. **Action 2 : organisation de séjours par et pour les jeunes pendant les vacances d'été** Public ciblé : 180 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville et Vermandois	R	93 113 €	4 800 €	5%	30 000 €	32%	22 000 €	8 000 €	0 €	0 €	58 313 €	- €	- €
26 ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DU FAUBOURG D'ISLE	FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES	**Mise en place de 2 camps pendant l'été : travail sur la séparation parents enfants, travail sur la prise de responsabilités, partage des tâches sur le camp et organisation en amont des départs** Public ciblé : 90 jeunes Territoire concerné : Faubourg d'Isle	R	12 200 €	9 200 €	75%	2 000 €	16%	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	0	0
DEVELOPPER LES INITIATIVES QUI PERMETTENT DE LUTTER CONTRE LES INCIVILITES ET LES COMPORTEMENTS REPREHENSIBLES ET PROMOUVOIR L'EGALITE HOMME / FEMME															
27 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DES POPULATIONS	EGALITE HOMME FEMME	**Favoriser l'égalité entre les sexes, promouvoir les valeurs de la république** Organisation d'un ciné-débat le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, au cinéqual pour promouvoir l'égalité des sexes. Public ciblé : 100 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	P	3 100 €	- €	0%	1 550 €	50%	1 550 €	- €	- €	- €	1 550 €	- €	- €
28 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DES POPULATIONS	MEDIATION SOCIALE ET FAMILIALE	**Intervention de la médiation sociale et familiale (équipe composée de 9 personnes) dans les quartiers prioritaires afin d'apporter des réponses dans différents domaines** La médiation sociale : conflits liés au logement, de voisinage, avec les administrations. La médiation familiale : relations parents / enfants, recréation de liens. La médiation dans la rue : prévention de la délinquance, conflits d'usage d'espaces publics, régulation de l'espace public. Les projets spécifiques : des permanences sont organisées chaque semaine dans les centres sociaux. Autres projets en fonction des besoins identifiés sur le terrain : prévention de la radicalisation. Public ciblé : 2000 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	R	342 630 €	- €	0%	54 369 €	16%	54 369 €	10 000 €	- €	- €	278 261 €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Haute-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
FAVORISER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, JURIDIQUE ET D'ACCES A LA JUSTICE															
29 ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES	MEDIATIONS	**Favoriser les actions d'accompagnement social, juridique et d'accès à la justice** Accès aux droits et lutte contre la discrimination. Objectifs : Accueillir, écouter, orienter des familles d'origine étrangères en difficulté dans les domaines de : - l'éducation - la prévention de la délinquance - l'accompagnement à la recherche d'emploi et de formation - l'accompagnement des familles pour les conflits liés au logement - l'accompagnement à l'accès aux soins - l'information sur les droits sociaux, économiques et juridiques. Public ciblé : 160 Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Vermandois	R	51 651 €	40 600 €	78%	10 051 €	19%	5 573 €	0	4 478 €	0	1 000 €		
ASSURER LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE ET DES COMPORTEMENTS CITOYENS															
30 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADULTE	WEEK-END DU RESPECT	**Maintien et renforcement du lien social, de l'acceptation de la mixité sociale et développement de la conscience de la citoyenneté sur le quartier Europe** Spectacles, conférences, " battles" d'idées, ateliers thématiques et temps conviviaux se dérouleront sur 3 jours au sein du quartier Europa. Public ciblé : 100 jeunes Territoire concerné : Europe	P	4 030 €	2 530 €	63%	1 500 €	37%	750 €		750 €	0 €			0
31 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	SOLIDACITE	**Ensemble d'actions solidaires dans et pour la cité permettant de favoriser la citoyenneté et de penser la solidarité comme réponses aux différentes formes de précarité** Action 1 : " vestiaire solidaire " pris en charge par les bénévoles. Dons de vêtements auprès des familles les plus fragilisées. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à donner quelques heures de bénévolat au centre social. Action 2 : " Coopérative " pour aider les habitants à mieux consommer et moins cher (achat en gros pour tarifs promotionnels). Gestion et prise en charge par les habitants eux-mêmes. Action 3 : " Réalisation éco familles " : atelier de fabrication de produits d'hygiène corporelle et domestique. Action 4 : " Engagez-vous 2018 " : groupe de réflexion sur les valeurs de la république et service à la population, de la laïcité). Action 5 : " Le lien social n'a pas d'âge " : action intergénérationnelle et solidarité avec des seniors. Action 6 : " Des mois, des expos " : mise en place d'expositions sur des thèmes d'actualités citoyennes. Action 7 : " Un été au vermandois " : activités de culture et de loisirs pensées avec les habitants sur la période estivale 2018. Action 8 : " Réveillons solidaire plutôt que solitaire ": organisation d'un temps fort en fin d'année autour de la valorisation associative locale. Public ciblé : 350 personnes Territoire concerné : Vermandois	R	116 745 €	100 305 €	86%	16 440 €	14%	5 650 €		10 790 €				
32 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	LES HABITANTS VOUS INVITENT	**Réalisation d'actions et d'évènements par les habitants des quartiers mobilisés dans le cadre des instances consultatives (Fête des voisins, soirées ou après-midi festives, journées d'intégration conseil des jeunes, retraites aux flambeaux, journées citoyennes...).** Public ciblé : 1500 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	R	31 483 €	- €	0%	1 057 €	3%	0 €	1 057 €	0 €	0 €	29 074 €	- €	1 352 €
33 VILLE DE SAINT QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	JE SUIS AIDANT ET TOI ?!	**Organisation d'un salon des aidants avec plusieurs stands d'informations à l'initiative du conseil des seniors (partenaires institutionnels et associatifs, entreprises intervenant dans le champ de l'aide à la personne, professionnels de santé, aides pour les aidants...).** Différents supports seront utilisés (jeu de société, témoignages). Public ciblé : 350 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	R	18 511 €	7 543 €	40%	1 074 €	7%	1 074 €	0 €	0 €	0 €	7 894 €	- €	- €
34 ASSOCIATION DE REINSERTION ET DE PREVENTION EDUCATIVE ET SOCIALE - THEMIS	ENSEMBLE TOUS CITOYENS	**Réunir les participants autour de valeurs communes de la citoyenneté** Formation sur 2 jours pour un groupe de 10 personnes : rappel des valeurs de la citoyenneté, du vivre ensemble, des valeurs et emblèmes de la République. Lors de la première journée, théorie et échanges. La deuxième journée est consacrée à un acte pratique de citoyenneté avec le passage du PSC1 - Premiers Secours Civiques de niveau 1 (Formation au Secourisme). Public ciblé : 50 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Vermandois	P	14 526 €	4 706 €	32%	9 820 €	68%	3 276 €	5 075 €	1 469 €				

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
35 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	MARS ET VENUS, INTERNET, BIEN VIVRE ENSEMBLE	**Cette action s'adresse aux jeunes (collégiens et lycéens) pour qui la construction de soi représente un enjeu majeur** Le finalité du projet est d'éviter l'installation de comportements susceptibles de conduire à des situations irréversibles et destructrices et ainsi d'éviter l'entrée dans la spirale de la violence. Public cible : 75 jeunes du collège Montaigne Territoire concerné : Europe	P	3 050 €	1 850 €	61%	1 200 €	39%		600 €	600 €				
TOTAL CITOYENNETE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, MEDIATION SOCIALE ET ACCES AUX DROITS (13 projets)							178 457 €		134 638 €	24 732 €	19 087 €	0 €	406 721 €	0 €	1 352 €

PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES															
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
FAVORISER L'ACCES DE TOUS A L'OFFRE ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES ET VALORISER LES PRODUCTIONS DES HABITANTS															
36 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	CULTURE DES QUARTIERS	**Développement de projets artistiques avec les usagers des centres sociaux municipaux, les habitants en valorisant les savoirs-être et savoirs-faire** Action 1 : " Sorties culturelles " Mise en place de sorties spectacles dans les équipements culturels locaux (Théâtre Jean Vilar, Splendid, la Manufacture, la MCL de Gauchy, l'école de dessin Maurice Quentin de la Tour, l'Espace St Jacques, la bibliothèque, les monuments historiques, musée, Galerie 116, Cinequai). Action 2 : " Pratiques artistiques " Mise en place d'ateliers créatifs comme la musique, le théâtre et les arts plastiques. Action 3 : " Fiesta street " Atelier "cirque et création de personnages en papier mâché grandeur nature qui vont servir au défilé final le jour des Fêtes du Bouffon. Action 4 : " Les habitants animent leur quartier " Implication des usagers, bénévoles et habitants dans la réalisation des fêtes de quartier (Europe le 2 mai 2018, Artois-Champagne le 2 juin 2018 et Neuville en juin 2018) ainsi que dans 3 animations au pied des immeubles pour le quartier Europe (dates à déterminer). Public ciblé : 300 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville et Vermandois	R	62 742 €	2 812 €	4%	44 381 €	71%	22 256 €	18 368 €	- €	3 757 €	15 549 €	- €	
37 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MANUFACTURE -VOLET 2	**Projet artistique en partenariat avec la compagnie Générik Vapeur, spécialisée dans le spectacle de rue et reconnue au niveau national et international pour ses créations urbaines impliquant les habitants** Poursuite du projet 2017 : 2 phases sont prévues. Phase 1 : travail en amont du spectacle avec une visite personnalisée pour les habitants, associations et centres sociaux ayant participé à la pose de la première pierre : collecte de photos, de textes et d'interviews au sujet du chantier de l'avancement des travaux de la construction, mise en place d'ateliers graphiques et volumes pour la décoration des mobylettes. Phase 2 : le spectacle avec des acteurs, des musiciens, des plasticiens, des danseurs, des bâtisseurs...Une palette artistique multiforme composée avec tous les protagonistes de la première heure, les acteurs connus et ceux à venir (des slameurs hissés sur des nacelles, des musiciens de Générik Vapeur, une symphonie d'engins de chantier ...). Le spectacle sera clôturé par un final pyrotechnique. Chaque personne qui participera recevra une entrée gratuite pour la spectacle de son choix à la Manufacture. Public ciblé : 400 personnes Territoire concerné : Vermandois	R	36 500 €	- €	0%	16 405 €	46%	- €	3 405 €	- €	13 000 €	19 095 €	- €	- €
38 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	DEMOS - 2ème ANNEE	**Projet expérimental d'apprentissage de la pratique orchestrale pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec pour objectifs à terme d'intégrer le Conservatoire de musique** Public ciblé : 87 jeunes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Vermandois	R	44 900 €	15 000 €	36%	14 425 €	33%	8 500 €	5 925 €	- €	- €	13 575 €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
39 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	SL'AME AU CORPS !	**Atelier d'écriture avec un slameur professionnel accompagné de musiciens beat-boxeurs et percussionnistes** - Enregistrement des chansons en studio professionnel. - Restitution publique lors d'une fête de quartier et fête de la musique. Public ciblé : 20 jeunes du centre social municipal Europe et de l'EPIDE Territoire concerné : Europe	P	6 470 €	300 €	5%	2 900 €	45%	2 000 €	900 €	- €	- €	3 270 €	- €	- €
40 ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DU FAUBOURG D'ISLE	ACCES POUR TOUS A LA CULTURE	**Permettre de découvrir et d'accéder à la culture** Mise en place d'ateliers de danse modern jazz et de théâtre, élaboration d'un programme de représentations et de visites culturelles (Splendid, Théâtre Jean Vilar, Boîte à rires), visites d'équipements culturels par et pour les habitants. Public ciblé : 150 personnes Territoire concerné : Faubourg d'Isle	R	20 250 €	14 000 €	69%	5 250 €	26%	0 €	5 250 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €
41 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	NOS HABITANTS ONT DES TALENTS	**Ateliers de chants et de théâtre, sorties culturelles notamment en lien avec la programmation culturelle de la Ville de Saint-Quentin, ateliers à la bibliothèque** Toutes les actions seront mises en valeur à l'occasion d'un mini festival porté par les habitants. Public ciblé : 50 personnes Territoire concerné : Vermandois	P	13 790 €	11 290 €	82%	2 500 €	18%	- €	- €	2 500 €	- €	- €	- €	- €
42 ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DU QUARTIER SAINT-MARTIN	TALENDUCATION	**Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants** Consolider le travail obtenu avec les danseurs et les musiciens les plus avertis et expérimentés du centre, mais en parallèle ces derniers seront incités à former à leur tour les plus jeunes. **- Les danseurs et musiciens confirmés :** Atelier danse et musique en semaine et pendant les vacances scolaires. Les samedis et/ou dimanche sont réservés à la participation à des événements type Battle ou rencontre chorégraphique. **-Les ateliers pour les plus jeunes dans un espoir de renouvellement des générations** Danse Hip Hop tous les vendredis de 16h00 à 19h30 en période scolaire pour les débutants de 8 à 12 ans.. Musique : Atelier DEMOS en partenariat avec le service culture de la ville et le conservatoire de musique de Saint-Quentin, avec des ateliers musique, tous les mardis de 16h30 à 18h00 et les samedis de 10h30 à 12h00 en période scolaire (projet par la Ville de Saint-Quentin dont le centre social est partenaire). **Des stages musique et danse seront encadrés par des danseurs et musiciens confirmés du centre à destination des enfants du quartier.** Public ciblé : 150 jeunes Territoire concerné : Saint-Martin	R	27 414 €	4 569 €	17%	22 845 €	83%	0	20 845 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
43 AUTREMENT DIRE	FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS	**Ateliers de création artistique les mardis et jeudis après-midi (lecture-écriture, théâtre-chant, peinture-sculpture) assurés par des bénévoles et des intervenants extérieurs** Les créations des participants seront valorisés lors des temps forts de l'association. Mise en place de sorties culturelles dans les équipements culturels locaux (bibliothèques, musées, salles de spectacle ...). Public ciblé : 70 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Vermandois	R	19 245 €	12 406 €	64%	5 339 €	28%	3 339 €	- €	2 000 €	- €	- €	- €	1 560,00 €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
DEVELOPPER LES INITIATIVES CONCERNANT LE TRAVAIL DE MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DES QUARTIERS															
44 VILLLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	LA RICHESSE DE MON QUARTIER	**Réalisation d'une exposition sur le quartier Saint-Martin, par les habitants en collaboration avec le service du patrimoine retraçant l'histoire du quartier** Cette exposition sera ensuite présentée avec l'exposition des quartiers du Faubourg d'Isle et Saint-Jean à l'ensemble des habitants de Saint-Quentin lors des journées européennes du patrimoine. Durant ces journées, des visites des quartiers seront organisées par les conseillers de quartier en direction des habitants. Les conseillers de quartier seront formés par le service du patrimoine pour prendre en charge ces visites. Public ciblé : 300 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Vermandois	R	13 268 €	6 061 €	46%	2 398 €	18%	900 €	1 498 €	- €	- €	4 809 €	- €	- €
45 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	DES SOUVENIRS FAMILIERS	**Travail intergénérationnel sur la mémoire et l'évolution des lieux emblématiques du quartier Europe** Valorisation de la production des habitants lors d'une représentation scénique. L'année 2018 sera l'ultime étape de la réalisation de ce projet qui fera sans doute la transition avec les futurs projets de rénovation urbaine prévus sur le quartier de l'Europe. Une exposition clôturera et relatera l'ensemble du projet. Public ciblé : 30 personnes Territoire concerné : Europe	R	18 319 €	967 €	5%	2 800 €	15%	1 800 €	1 000 €	- €	- €	14 552 €	- €	- €
FAVORISER LES ANIMATIONS SPORTIVES DE PROXIMITE															
46 EPEE SAINT-QUENTINOISE	ESCRIME DANS LA RUE	**Mise en place d'activités à caractère sportif en initiant les jeunes à la pratique de l'escrime directement dans la rue, sur les lieux de rassemblement de jeunes, pendant les vacances de printemps, d'été et de la toussaint** Public ciblé : 200 jeunes de 6 à 17 ans Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	R	16 492 €	7 992 €	48%	5 000 €	30%		3 000 €	2 000 €				3 500 €
47 EPEE SAINT-QUENTINOISE	UN DIMANCHE A EUROPE	**Action qui vise à créer une offre de loisirs sportifs le dimanche après-midi de 14h à 17h au sein du gymnase Robert Schuman 2 fois par mois en période scolaire** Public ciblé : 50 jeunes de 6 à 25 ans Territoire concerné : Europe	R	7 552 €	4 252 €	56%	3 400 €	44%		1 900 €	1 500 €				
REDUIRE LES INEGALITES D'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE QUE CE SOIT EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE DIVERSITE DES SPORTS PROPOSES ET D'ACCES AUX CLUBS															
48 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	LA FABRIQUE DES PRATIQUES	**Actions d'éducation par le sport pour tous les âges** Action 1 : "Sport et seniors" (ateliers gym douce et piscine) Action 2 : "Micros stages de proximité" (actions sportives définies par les adolescants) Action 3 :"Aqua fun" (stages de natation durant les vacances scolaires pour les enfants) Action 4 : "les petits sportifs" (ateliers de motricité type art du cirque, engins roulants, parcours de motricité...) Action 5 : "Bien-être dans son corps" (atelier zumba) Action 6 : "Bien-être" (prendre soin de son corps après avoir fait une activité) Public ciblé : 100 personnes Territoire concerné : Vermandois	R	28 225 €	18 545 €	65,7%	6 840 €	24,2%	4 700 €	0 €	2 140 €	0 €	2 840 €	0 €	0 €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
49 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	LE SPORT, ACTIVITE ESSENTIELLE ET UTILE A TOUS DANS LES QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX MUNICIPAUX	**Faciliter l'accès aux équipements sportifs, en partageant des moments de plaisir et des valeurs tels que la solidarité, l'effort et le travail collectif** Action 1 : L'Urban Sports Tour dans les quartiers, Activité ouverte à tous sans inscription préalable à proximité ou au sein des centres sociaux municipaux, pour : - proposer des activités sportives avec du matériel adapté. - faire découvrir aux jeunes des quartiers différents sports et espaces urbains « hors centres socieux » (foot de rue, basket, initiation à la boxe anglaise, speedbadminton, trottinettes, ...). Action 2 : L'Urban Sports Tour à la rencontre des 16-25 ans qui ont quitté le système scolaire pour les reconcilier avec l'idée d'un projet scolaire ou/et favoriser leur insertion professionnelle. Action 3 : L'Urban Sports Tour au sein des centres sociaux municipaux 12 jeunes par cycle. 5 cycles de 6 ou 7 séances par centre social. Différentes initiations sportives (futsal, escalade, tir à l'arc, ultimate, VTT, arts du cirque...) entre chaque vacance scolaire pouvant déboucher sur des rencontres inter-quartiers Action 4 : L'Urban Sports Tour à la rencontre des athlètes de haut niveau Des joueurs professionnels des équipes locales, se rendent dans les quartiers prioritaires afin de partager les valeurs de leur sport respectif mais également pour s'initier avec les enfants à d'autres disciplines sportives. Action 5 : L'Ecole Municipale des Sports de Pleine Nature. Cycle sportif de 6 semaines sur inscription. Action 6 : Le temps périscolaire 3 cycles de 6 ou 7 séances par école primaire jusqu'en juin 2018. Action 7 : La semaine de l'égalité des chances Sensibilisation au handicap par la pratique d'un sport. Action 8 : Le plage joue les prolongations Animations gratuites sur sable (sports de plage tels que le beach-soccer, le beach-minton, le tennis de table, le rugby...) ouvertes à l'ensemble de la population. Public ciblé : 300 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Vermandois	P	36 682 €	2 150 €	6%	24 091 €	66%	10 300 €	13 791 €	0 €	0 €	10 841 €	- €	- €
50 ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DU FAUBOURG D'ISLE	ACCES AUX CLUBS SPORTIFS	**Mise en place d'actions pour permettre aux jeunes du quartier de faire du sport (natation, basket ball...) avec pour objectif l'intégration aux clubs** Public ciblé : 40 personnes Territoire concerné : Faubourg d'Isle	R	12 700 €	7 300 €	57%	3 900 €	31%	3 000 €		900 €		1 500 €		
TOTAL PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES (15 PROJETS)							162 474 €		56 795 €	75 872 €	13 640 €	16 767 €	86 831 €	0 €	5 000 €

HABITAT ET CADRE DE VIE															
PORTEUR	**PROJET**	**RESUME**	**Première demande (P) ou Reconduction (R)**	**COÛT GLOBAL**	**Part porteur + autres**	**%**	**Total Politique de la Ville (CDV)**	**%**	**Subvention sollicitée auprès du CGET**	**Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**	**Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin**	**Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France**	**Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)**	**Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)**	**Exonération TFPB**
SENSIBILISER A LA PROPRETE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE EN ASSOCIANT LES HABITANTS															
51 ASSOCIATION ECO & LOGIQUE	MA SANTE AU NATUREL	**Mettre en œuvre sur les quartiers prioritaires et le quartier de veille Saint-Martin, des actions de sensibilisation sur la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens dans les** locaux du centre social du Vermandois, du centre social Neuville, du centre social Saint-Martin et de l'Association pour l'animation du Faubourg d'Isle. Les thèmes suivants seront abordés : les produits cosmétiques naturels, les produits d'entretiens naturels, les dangers liés aux plastiques, l'alimentation saine. Public ciblé : 128 personnes Territoires concernés : Faubourg d'Isle, Neuville, Vermandois et Saint-Martin	R	6 022 €	702 €	12%	5 320 €	88%	1 324 €	- €	1 298 €	2 700 €			
52 ASSOCIATION ECO & LOGIQUE	L'ECO CONCIERGERIE DU QUARTIER EUROPE	**Création d'un lieu d'accueil sur le quartier Europe à destination des familles de Saint-Quentin** Un logement témoin permettra d'échanger sur les questions relatives au quotidien des ménages, améliorer la qualité de vie dans son logement, de son quartier. Développer les comportements citoyens. Accompagner des personnes en précarité sociale dans leurs projets professionnels. Public ciblé : 300 personnes Territoire concerné : Europe	P	48 036 €	35 936 €	75%	8 100 €	17%	0 €	0 €	0 €	8 100 €			4 000 €
53 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT	**Projet d'autoréhabilitation de logements par les locataires du parc d'Habitat Saint-Quentinois** Les travaux sont encadrés par un technicien qualifié. Les familles sont ciblées par un comité de pilotage (Centre social du vermandois, Habitat Saint-Quentinois, Unité Territoriale d'Action Sociale...). Public ciblé : 8 familles Territoire concerné : Vermandois	R	13 500 €	3 500 €	25,9%	0 €	0,0%							10 000 €
54 PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE	EN ROUTE POUR LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE	**Mise en place 2 ateliers scientifiques d'éducation au développement durable en lien avec le NPNRU et la thématique de la 3ème révolution industrielle afin de sensibiliser les jeunes, les éducateurs et les familles aux aspects environnementaux, sociaux et sanitaires liés à l'habitat et à l'aménagement du quartier** Chaque atelier se déroulera sur 5 demi-journées avec un groupe de 12 jeunes et permettra de mener un projet de recherche et d'investigation sur un sujet lié au renouvellement urbain. Démarche d'investigation qui peut prendre la forme d'une éco enquête sur les pertes thermiques dans l'habitat, d'une modélisation de la maison de demain ou d'une expérimentation sur les matériaux de construction.... Public ciblé : 24 personnes Territoire concerné : Neuville	P	12 500 €	7 500 €	60%	5 000 €	40%	0 €	5 000 €	0 €	0 €	- €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
55 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	ECO QUARTIER	**Mise en place d'actions de sensibilisation au respect du cadre de vie par les habitants, en associant les conseillers de quartier, les habitants, les élus et les services techniques** Favoriser les bons réflexes en terme de propreté pour les habitants des quartiers et les sensibiliser à la propreté de leur quartier dans un esprit de co-responsabilité d'un cadre de vie respectueux de l'environnement. - 8 demi-journées seront organisées dans les 8 quartiers de la ville - 2 visites du centre de tri de Valor'Aisne - 2 ateliers sur le recyclage proposés par le CPIE de Marleux Public ciblé : 800 personnes Territoires concernés : Tous quartiers	R	13 062 €	5 862 €	44%	1 800 €	14%	1 800 €	- €	- €	- €	5 460 €	- €	- €
TOTAL HABITAT ET CADRE DE VIE (5 PROJETS)							20 220 €		3 124 €	5 000 €	1 296 €	10 800 €	5 460 €	0 €	14 000 €

PARENTALITE															
PORTEUR	**PROJET**	**RESUME**	**Première demande (P) ou Reconduction (R)**	**COÛT GLOBAL**	**Part porteur + autres**	**%**	**Total Politique de la Ville (CDV)**	**%**	**Subvention sollicitée auprès du CGET**	**Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**	**Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin**	**Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France**	**Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)**	**Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)**	**Exonération TFPB**
DEVELOPPER LES ACTIONS QUI POSENT UN CADRE D'ECOUTE PARENTS ET PROFESSIONNELS ET/OU QUI VALORISENT LES COMPETENCES DES PARENTS															
56 ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DU QUARTIER SAINT-MARTIN	PARENTALIT'AIDE	**Mise en place d'actions de soutien à la parentalité au travers de 3 ateliers** - Les cafés parents : échange psychologue/parents sur des thèmes choisis par les parents (1h30 tous les mois) - Médiation animale : parents et enfants se retrouveront autour des animaux pour partager une activité et pour aborder des thèmes tels que l'hygiène, l'alimentation ou encore le sommeil... Cet atelier est encadré par un professionnel. - Eau moi aigre : atelier d'expression corporelle, 1 fois par mois, pour les touts petits encadrés par une professionnelle. Public ciblé : 30 personnes Territoire concerné : Saint-Martin	P	3 800 €	800 €	21%	3 000 €	79%		3 000 €					
57 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	PARENTAL CONTROL	**Projet qui permet d'accompagner à la parentalité et de valoriser le rôle éducatif de chacun** Action 1 : " Parents un jour, parents toujours " Groupe de paroles de parents, ateliers parents-enfants, sorties et week-end en famille. Action 2 : " Evasion familiale " : Séjour en famille en partenariat avec VACAF. Public ciblé : 100 familles différentes sur l'année Territoire concerné : Vermandois	R	31 575 €	22 900 €	80%	3 500 €	29%		- €	3 500 €		5 175 €		
58 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	UN AIR DE FAMILLE	**Valorisation des compétences parentales, au travers des actions suivantes :** Action 1 : Les départs en vacances Organisation de trois départs en vacances en impliquant les familles dans la planification du séjour et l'organisation des activités Action 2 : Les sorties et activités partagées Sorties et activités en famille permettant de valoriser les savoirs et compétences des parents en partageant des moments en famille Public ciblé : 500 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville et Vermandois	R	118 985 €	8 063 €	7%	32 383 €	27%	- €	32 383 €	- €	- €	78 539 €	- €	- €
59 FAMILLES DE L'AISNE	4èmes RENCONTRES TERRITOTIALES DE LA PARENTALITE	**Favoriser les échanges de pratiques de professionnels pour améliorer la continuité de parcours des familles** Organisation des 4èmes rencontres territoriales de la parentalité le 15 mai au Palais de Fervaques à Saint-Quentin, réunissant les professionnels et des familles sur le thème des droits de l'enfant. Public ciblé : 300 professionnels et familles Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	P	5 000 €	1 000 €	20%	4 000 €	80%	3 000 €	1 000 €					
TOTAL PARENTALITE (4 PROJETS)							42 883 €		3 000 €	36 383 €	3 500 €	0 €	83 714 €	0 €	0 €

SANTE - PREVENTION															
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
DEVELOPPER LES INITIATIVES DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION															
60 ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DU QUARTIER SAINT-MARTIN	ECOLOGIE SOLIDAIRE	**Sensibiliser les habitants du quartier à la notion de santé de la personne, mais également de son environnement,** à l'aide de nombreux supports sportifs, culinaires ou de pleine nature afin de développer les initiatives de prévention et de sensibilisation, au travers des ateliers suivants : **- atelier " la main verte "** tous les mardis soir de 16h30 à 18h30 à destination des 3-10 ans pour sensibiliser les enfants à leur environnement naturel proche. **- randonnées vélo famille,** le samedi après-midi de 13h00 à 18h00, en complète autonomie cette année. **- Activités pilates** pour les adultes, tous les lundis matin de 09h00 à 11h00. **Ateliers de médiation animale en période de vacances scolaires.** 15 séances réparties sur les petites vacances, 10 autres séances seront réparties sur les grandes vacances pour aborder les thèmes tels que la concentration, le bien-être, l'estime de soi. Des séances de médiation avec les enfants de 6 à 10 ans sont également prévues. **Poursuite du jardin solidaire et partagé, tous les vendredis,** en partenariat avec la Maison du Cit. pour permettre à tous les habitants du quartier de participer à l'amélioration du cadre de vie avec l'intervention de l'association " Les germoirs du Possible ". Les récoltes seront utilisées pour les repas ou les ateliers culinaires. **Séjour intergénérationnel** du 20 au 24 août 2018, sur la Baie de Somme pour un public ados et seniors. **Ateliers de sensibilisation aux bonnes conduites à suivre en termes d'hygiène de vie** (alimentation, sommeil, activités sportives, hygiène bucco-dentaire...), à destination des familles et des seniors. **Atelier foot en salle,** 1 fois par semaine, à destination des ados et des adultes. Public ciblé : 100 personnes Territoire concerné : Saint-Martin	R	31 000 €	9 545 €	31%	21 455 €	69%		20 000 €	1 455 €				0

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
61 VILLE DE SAINT QUENTIN - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE	VIVONS EN FORME	**Sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à la pratique d'activités physiques** Chaque année, des actions de prévention (équilibre alimentaire et incitation à la pratique sportive) sont menées, auprès des enfants, parents et adultes, dans les écoles ainsi que dans les accueils de loisirs, dans les crèches et les centres sociaux. Un temps fort annuel, Semaine Nutrition Activités Physiques et Sportives, est organisé courant juin, associant les enfants des écoles de Saint-Quentin et des centres sociaux. Public ciblé : 1500 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois	R	**44 698 €**	- €	0%	7 000 €	16%	5 000 €	2 000 €	- €	- €	**37 698 €**	- €	- €
62 VILLE DE SAINT QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	L'AXE SANTE	**Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation (hygiène de vie, hygiène alimentaire)** Action 1 : La prévention santé en cuisinant - Ateliers cuisine en direction des enfants de 4 à 17 ans afin de les sensibiliser à l'hygiène alimentaire - Ateliers cuisine adultes pour les sensibiliser et les encourager à manger équilibré, en lien avec le programme national manger-bouger et en s'appuyant sur des intervenants. Action 2 : La prévention santé par le sport Ateliers sportifs et bien-être en direction d'un public principalement féminin âgé de 13 à 70 ans pour pratiquer régulièrement une activité physique de manière collective. Action 3 : Les ateliers de sensibilisation à l'hygiène buccu-dentaires pour des enfants de 3 à 5 ans issus du centre social Artois-Champagne. Un atelier brossage des dents sera organisé afin de les sensibiliser à l'importance du brossage. Public ciblé : 200 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville et Vermandois	R	**32 558 €**	3 979 €	12%	16 178 €	50%	9 000 €	7 178 €	- €	- €	**12 399 €**	- €	- €
63 ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	CORPS SAIN	**Sensibilisation à l'hygiène alimentaire** Action 1 : " Recettes et savoirs faire " : ateliers les mardis de 14h à 17h pour 15 adultes, afin de valoriser les compétences culinaires des habitants tout en les sensibilisant au prix de revient d'une recette, avec des produits sains. Action 2 : " Prévention seniors " : ateliers cuisine encadrés par une diététicienne. Prévention sur le thème du bien vieillir, pour 25 personnes âgées. Action 3 : " Graines de culture " : création d'un jardin aromatique pour utiliser les produits lors des ateliers cuisine en partenariat avec le relais lecture. Un temps fort sera organisé avec les familles, invitées à déguster les recettes des enfants. Public ciblé : 150 personnes Territoire concerné : Vermandois	R	**25 360 €**	**15 360 €**	61%	10 000 €	39%	4 500 €		**5 500 €**				
LUTTER CONTRE LES COMPORTEMENTS ADDICTIFS															
64 OPPELIA	SENSIBILISATION AU RISQUE ALCOOL	**Mise en œuvre de 12 réunions d'information et de sensibilisation sur le risque alcool et l'accompagnement face à son emprise** Réunion d'une durée de 3 heures avec en moyenne 12 bénéficiaires (prescription de la justice). Les interventions seront réalisées par deux professionnels du Centre Horizon de l'Aisne et d'un magistrat du parquet de Saint-Quentin. Un focus sera fait sur les accompagnements possibles : Hôpital, CSAPA, CARUD et autres associations pour les personnes souhaitant être accompagnées. Public ciblé : 144 personnes Territoires concernés : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois.	R	**3 400 €**	400 €	12%	3 000 €	88%	2 000 €	1 000 €					
TOTAL SANTE & PREVENTION (5 PROJETS)							57 633 €		20 500 €	38 178 €	6 955 €	0 €	50 097 €	0 €	0 €

PILOTAGE										
PORTEUR	**PROJET**	**RESUME**	**Première demande (P) ou Reconduction (R)**	**COÛT GLOBAL**	**Part porteur + autres**	**%**	**Total Politique de la Ville (CDV)**	**%**	**Subvention sollicitée auprès du CGET**	**Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)**
65 AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS - DIRECTION DE LA COHESION COMMUNAUTAIRE	EQUIPE DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE	Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et redynamisation des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires. Coordonner et animer le réseau des acteurs locaux. Accompagner les porteurs de projets : impulser le développement de projets selon les orientations de la collectivité, apporter un appui technique dans l'élaboration de projets. Assurer le suivi de terrain et financier, évaluer les actions.	R	**103 700 €**	**0 €**	**0%**	**31 750 €**	**31%**	**31 750 €**	**71 950 €**
TOTAL EQUIPE OPERATIONNELLE (1 PROJET)							**31 750 €**		**31 750 €**	**71 950 €**

INVESTISSEMENT											
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL Hors Taxe	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)
AMELIORER LE CADRE DE VIE POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES HABITANTS DE LEUR QUARTIER ET DE LEUR HABITAT											
66 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS - DIRECTION DE LA PROXIMITE	2éme phase d'enfouissement (fourniture et pose) de 10 conteneurs (5 tri sélectif / 5 ordures ménagères)	L'Agglomération du Saint-Quentinois va procéder à la 2ème phase d'enfouissement de 10 conteneurs au sein du quartier prioritaire de Neuville (5 pour les ordures ménagères et 5 pour le tri sélectif). Début des travaux : 1er trimestre 2018 pour une durée de 9 mois.	R	90 000 €	0 €		43 200 €	48%	43 200 €	- €	46 800 €
67 VILLE DE SAINT QUENTIN - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES	Amélioration de l'accessibilité et réfection des parkings n°1 rue Raoul Huguet et n°2 rue Jacques Blanchot (1ère tranche)	La Ville de Saint-Quentin va procéder, au sein du quartier prioritaire de Neuville, à la réfection des stationnements au n°1 rue Raoul Huguet et n°2 rue Jacques Blanchot et des cheminements piétons, suite aux travaux d'accessibilité des immeubles réalisés par Habitat Saint-Quentinois et suite aux travaux d'enfouissement de conteneurs réalisés par l'Agglomération du Saint-Quentinois. Début des travaux : juin 2018 pour une durée de 7 mois.	P	147 120 €			25 126 €		25 126 €	121 994 €	0
TOTAL INVESTISSEMENT (2 PROJETS)				237 120 €	0 €		68 326 €	0 €	68 326 €	121 994 €	46 800 €

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR THÉMATIQUE

FONCTIONNEMENT

THÈME	Total Politique de la Ville (CDV)	Part Etat CDV sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part CDV Ville sollicitée	Part ExoTFPB sollicitée
Education et illettrisme	51 389 €	11 500 €	10 623 €	29 266 €	0 €	- €
Emploi, Développement économique	122 802 €	69 693 €	18 855 €	33 154 €	1 100 €	1 500 €
Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits	178 457 €	134 638 €	0 €	24 732 €	19 087 €	1 352 €
Pratiques culturelles et sportives	162 474 €	56 795 €	16 767 €	75 872 €	13 040 €	5 000 €
Habitat et Cadre de Vie	20 220 €	3 124 €	10 800 €	5 000 €	1 296 €	14 000 €
Parentalité	42 883 €	3 000 €	0 €	36 383 €	3 500 €	- €
Santé Prévention	57 633 €	20 500 €	0 €	30 178 €	6 955 €	- €
Pilotage	31 750 €	31 750 €	0 €	0 €	0 €	- €
TOTAL (fonctionnement) 2018	**667 608 €**	**331 000 €**	**57 045 €**	**234 585 €**	**44 978 €**	**21 852 €**

INVESTISSEMENT

Investissement	68 326 €	0 €	68 326 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL (investissement) 2018	**68 326 €**	**0 €**	**68 326 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat avec une association locale pour la collecte de livres.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise

en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de livres en partenariat avec l'association locale les Restaurants du Cœur de Saint-Quentin.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, la déchèterie communautaire de Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres ainsi que dans chaque mairie ou école des communes de la Communauté d'agglomération.

Elle aurait lieu du lundi 9 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018. Les livres ainsi collectés seront mis à disposition des bénéficiaires via la bibliothèque solidaire de l'association.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec les Restaurants du Coeur selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-42061-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte écoresponsable de livres

Du lundi 9 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018

Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président Xavier Bertrand, dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2018,

Et

L'association « les Restaurants du cœur » située à la cité de la solidarité, chemin de Lehaucourt à Saint-Quentin, représentée par Daniel Eduin, président de l'association.

1. OBJET :

La présente convention a pour objet la collecte de livres neufs ou usagés, auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

2. DURÉE :

L'opération débutera le lundi 9 avril 2018 et se terminera le vendredi 18 mai 2018.

3. LIEUX DE COLLECTE :

- Hôtel de l'Agglomération du Saint-Quentinois, boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (2 points de collecte)
- Pôle communautaire de Clastres (1 point de collecte)
- Déchèterie Ouest à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Mairies ou écoles des 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

4. LIVRES ACCEPTÉS :

Sont notamment acceptés (tout public) :

- Livres manuscrits (romans, bandes dessinées, biographies, historiques etc.)
- Livres audio
- Livres interactifs
- Dictionnaires
- Manuels scolaires

5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :

Il est impératif que les livres soient propres ; en bon état, ne soient pas détériorés et ne présentent aucun danger futur pour les utilisateurs.

Tout don considéré comme non utilisable et/ou présentable sera détruit ou recyclé en fonction de ses caractéristiques.

Les livres sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

6. FRÉQUENCES DE COLLECTES :

La collecte aura lieu régulièrement sur site sur appel à la mission Développement Durable. Les livres seront récupérés par l'association au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois après autorisation de l'autorité administrative.

7. RESPONSABILITÉS

En aucun cas les établissements qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenus pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des livres ou à leur utilisation.

8. FIN DE L'OPERATION

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération cessera selon ce qui est prévu à l'article 2.

Fait à Saint-Quentin le

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Le Président, Xavier BERTRAND

Les Restaurants du Cœur,

Le Président, Daniel EDUIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Lancement de la concession d'aménagement.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Par délibération en date du 22 janvier 2018, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation préalable à la définition des caractéristiques de l'opération d'aménagement de la friche du maréchal Juin (2,5 hectares environ),

qui s'est déroulée du 18 octobre au 18 novembre 2017. Les remarques issues de la concertation ont été intégrées à la réflexion.

Pour rappel, les objectifs poursuivis par la réalisation de l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin, située sur la commune de Saint-Quentin, et ayant été soumis à la concertation avec le public, sont les suivants :

- Contribuer à la redynamisation du quartier, déjà engagée par la Communauté d'agglomération, par la reconquête d'une friche industrielle majeure ;
- S'appuyer sur le campus universitaire à proximité pour redynamiser le quartier par une densification en logements : en effet, l'établissement d'un programme mixte et notamment pour étudiants (logements, équipements, espaces publics et activités) est l'opportunité de densifier et de renforcer le quartier en tant que lieu de vie ;
- Créer un projet d'aménagement emblématique et innovant complétant la structure urbaine du quartier et conjuguant des projets architecturaux contemporains en harmonie avec le bâti existant ;
- Requalifier les espaces publics dans une logique de qualité urbaine et paysagère, d'amélioration des déplacements (piétons et véhicules) en bordure d'un axe structurant de l'Agglomération, et d'incitation au développement de nouveaux usages sur les espaces publics ;
- Illustrer le concept de « ville durable », sobre en énergie, très connectée, intégrant toutes les solutions techniques en matière de construction bas carbone, d'assainissement, d'énergie, de réseau d'eau, de dépollution, de transport, de technologies numériques, etc.

Le programme prévisionnel de construction ainsi envisagé est de l'ordre de 15 000 m² de surface plancher se décomposant en :

- Logements, dont logements en accession aidée, logements étudiants et logements sociaux ;
- Équipements publics de développement économique, dont notamment une pépinière et un bâtiment tertiaire avec locaux de formation à destination de l'enseignement supérieur le cas échéant ;
- Équipements privés, dont notamment une maison de services aux étudiants et une maison médicale ;
- Commerces et activités légères de centre-ville.

Il convient que soient réalisés des espaces publics renouvelés incluant des espaces de stationnement de surface arborés et paysagers, la réalisation le cas échéant de voiries publiques nouvelles ainsi que des liaisons de déplacements doux au cœur de l'ilot.

L'opération devra permettre la poursuite du renouvellement urbain du quartier du faubourg d'Isle et constituer une réalisation ambitieuse du projet urbain de l'Agglomération, à proximité de son principal pôle universitaire.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe de la réalisation de l'opération par un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement, contrat par lequel la Communauté d'agglomération confiera la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement à

un opérateur économique, qui supportera une part du risque économique lié à sa réalisation.

L'aménageur assurera notamment :

- La réalisation des différentes études de conception, opérationnelles, techniques ou de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- L'accomplissement de toutes autres démarches et procédures administratives et réglementaires préalables à la réalisation de l'opération, relevant de sa maîtrise d'ouvrage ;
- La maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération, et à son terme la remise à l'Agglomération des équipements publics réalisés et des voiries ;
- La vente, la location ou la concession des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession, et en particulier des terrains aménagés.

Il est précisé que l'aménageur assumera un risque économique lié à l'opération d'aménagement, dont le financement proviendra essentiellement :

- De la commercialisation des biens situés à l'intérieur du périmètre de l'opération, et en particulier des terrains aménagés à céder, concéder ou louer par le concessionnaire aux constructeurs des opérations immobilières ;
- Le cas échéant, de la participation de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, de la commune de Saint-Quentin ou d'autres personnes publiques, y compris à travers des apports en nature (terrains) et de participations financières,
- De subventions.

Au regard du programme envisagé, la durée de la concession d'aménagement est à ce stade fixée à 8 ans, sous réserve du résultat des négociations.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération d'aménagement fait apparaître un poste de dépenses d'environ 14 millions d'€ HT, dépenses compensées par la vente des charges foncières et des participations de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, de la Ville de Saint-Quentin ainsi que la perception de subventions.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'engager la procédure de passation de la concession d'aménagement dans les conditions prévues par les articles R.300-4 à R.300-9 du code de l'urbanisme, et les dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret du 1er février 2016 susvisés.

Le déroulement de la procédure de passation de la concession d'aménagement sera le suivant :

- Avis d'appel à candidatures ;
- Sélection de trois candidats maximum au regard des critères définis dans les documents de la consultation et après avis de la commission *ad hoc* ;

- Envoi du dossier de consultation à l'ensemble des candidats admis à présenter une proposition ;
- Avis de la commission ad hoc sur les propositions reçues, au vu des critères qui seront définis dans les documents de la consultation ;
- Libre engagement des négociations avec un ou plusieurs candidats par la personne habilitée à engager les discussions prévues à l'article 46 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 ;
- Choix du concessionnaire par l'organe délibérant sur proposition de la personne habilitée à engager les discussions au vu de l'avis de la commission, au vu des critères qui seront définis dans les documents de la consultation ;
- Notification de la décision, conclusion de la concession d'aménagement et mesures de publicité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4 et suivants et R.300-4 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 pris pour son application ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 20 juin 2017 relative à l'approbation des statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant et complétant les statuts ci-dessus ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 27 mars 2017 relative aux objectifs et modalités de la concertation préalable dans le cadre de l'aménagement de la friche du Maréchal Juin ;

Vu l'arrêté en date du 27 septembre 2017 précisant les modalités de la concertation et les mesures de publicités de celle-ci ainsi que la durée pendant laquelle le public est invité à prendre connaissance et à donner son avis sur le projet ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 22 janvier 2018 tirant le bilan de la concertation préalable ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois approuvé par délibération du 17 février 2014.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser la réalisation de l'aménagement et de l'équipement de l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin à Saint-Quentin par un

aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement conclue dans le respect des articles L. 300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Cette opération présentera les caractéristiques énoncées dans la délibération.

2°) de charger M. le Président de la Communauté d'agglomération d'organiser et de conduire la procédure du choix de l'aménageur et notamment :

- d'élaborer les documents de la consultation,
- de négocier librement avec un ou plusieurs candidats préalablement sélectionnés,
- d'élaborer un projet de contrat qui sera soumis pour approbation au Conseil communautaire.

3°) d'autoriser M. le Président de la Communauté d'agglomération à signer la concession d'aménagement à venir et tout document s'y rapportant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-41402-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Création de la Commission d'Aménagement.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le Conseil communautaire a décidé de concéder l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin, situé à Saint-Quentin, et d'approuver

le lancement de la procédure de passation conformément à la délibération précédente du 19 mars 2018.

Pour la mise en œuvre de cette procédure, il est nécessaire d'instaurer une commission ad hoc compétente en matière d'aménagement, selon les dispositions de l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme et les dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et du décret du 1er février 2016 susvisés.

Cette commission est chargée d'émettre un avis sur les candidatures et propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation avec les candidats. Son avis pourra être recueilli, par ailleurs, par la personne habilitée à engager les discussions à tout moment de la procédure.

Elle est composée de membres élus au sein du Conseil communautaire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est proposé que cette commission soit constituée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants, et qu'un Président soit désigné parmi ces membres pour diriger et organiser les travaux de ladite commission (un Président titulaire et un Président suppléant), celui-ci ayant voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Le président de la commission est le premier nom sur la liste majoritairement élue.

Par ailleurs, le recours à une ou des tierces personnes (type bureau d'études) pour présenter le rapport d'analyse des offres lors du rassemblement de la commission d'aménagement serait autorisé.

La désignation des membres de la commission s'opère à scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les candidatures présentées sont :

- Liste présentée par le Président
- Liste présentée par le FN-RBM du Saint-quentinois
- Liste présentée par le PS « Tous ensemble, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4 et suivants et R300-4 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 pris pour son application ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 20 juin 2017 relative à l'approbation des statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant et complétant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 27 mars 2017 relative aux objectifs et modalités de la concertation préalable dans le cadre de l'aménagement de la friche du Maréchal Juin ;

Vu l'arrêté en date du 27 septembre 2017 précisant les modalités de la concertation et les mesures de publicités de celle-ci ainsi que la durée pendant laquelle le public est invité à prendre connaissance et à donner son avis sur le projet ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 22 janvier 2018 tirant le bilan de la concertation préalable,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 19 mars 2018 portant sur le lancement de la procédure de passation de la concession d'aménagement de l'aménagement de la friche du Maréchal Juin et désignation de la personne habilitée à engager la discussion et à signer la convention,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois approuvé par délibération du 17 février 2014.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Je déclare le scrutin ouvert pour la constitution de la commission d'aménagement.

Quelles sont les candidatures ?

Présentation des candidatures

Liste présentée par le Président

Membres titulaires :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Monique BRY
- M. Freddy GRZEZICZAK
- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Christian MOIRET
- Mme Agnès POTEL
- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Sylvie ROBERT

Membres suppléants :

- M. Michel BONO
- M. Guy DAMBRE

- M. Thomas DUDEBOUT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Danielle LANCO
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Jean-Pierre MENET

Liste présentée par le FN-RBM du Saint-Quentinois

Membre titulaire :

- Mme Christine LEDORAY

Membre suppléant :

- Mme Sylvie SAILLARD

Liste « Tous ensemble, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois »

Membre titulaire :

- M. Jacques HERY

Membre suppléant :

- Mme Carole BERLEMONT

Nous passons au vote. Chaque conseiller voudra bien déposer son enveloppe fermée après avoir émargé.

Tour unique de scrutin

Le dépouillement du vote au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	70
A déduire : bulletins blancs ou nuls	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	68

Ont obtenu :

- Liste présentée par le Président	63 voix
- Liste présentée par le FN-RBM du Saint-Quentinois	3 voix
- Liste « Tous ensemble, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois »	2 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir voté à scrutin secret,

Sont élus :

Membres titulaires :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Monique BRY
- M. Freddy GRZEZICZAK
- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Christian MOIRET
- Mme Agnès POTEL
- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Sylvie ROBERT

Membres suppléants :

- M. Michel BONO
- M. Guy DAMBRE
- M. Thomas DUDEBOUT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Danielle LANCO
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Jean-Pierre MENET

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de constituer la commission d'analyse des candidatures et propositions reçues, prévue à l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, pour l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin, selon les règles de composition et de fonctionnement propres à celle-ci.

2°) de désigner, au scrutin secret et dans le respect des règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne, selon l'article R.300-9 susvisé, les membres suivants de la commission d'analyse des candidatures et propositions reçues dans le cadre de la concession d'aménagement de la friche du Maréchal Juin :

Membres titulaires :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Monique BRY
- M. Freddy GRZEZICZAK
- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Christian MOIRET
- Mme Agnès POTEL
- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Sylvie ROBERT

Membres suppléants :

- M. Michel BONO
- M. Guy DAMBRE
- M. Thomas DUDEBOUT

- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Danielle LANCO
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Jean-Pierre MENET

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-200071892-20180319-41400-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/18
Publication :
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

OBJET

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
- Modification du règlement de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

-=-

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation : 13/03/18

Date d'affichage : 13/03/18

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers votant : 64

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La collecte des déchets ménagers et assimilés est une compétence communautaire.

Pour mettre en œuvre cette compétence, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé le 16 janvier 2017 le règlement de collecte applicable sur l'ensemble du territoire.

Les usagers des communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (hors Saint-Quentin) sont dotés de bacs roulants à couvercles jaunes pour le tri sélectif.

Le tri sélectif est en augmentation, la capacité actuelle des bacs roulants à couvercle jaune pour le tri devient insuffisante.

Dans un souci d'amélioration du service, la grille de dotation des bacs roulants est donc revue à la hausse afin de correspondre aux besoins actuels.

Un nouveau service de proximité est créé par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois par la rotation d'une déchèterie mobile sur les communes les plus éloignées des déchèteries fixes.

La modification du règlement de collecte des déchets a donc pour objet de prendre en compte ces nouveaux éléments.

Par ailleurs, le règlement de collecte a été soumis à l'avis du Comité Technique du 12 février dernier et à l'avis du CHSCT du 22 février dernier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le règlement modifié de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

2°) d'autoriser M. le Président à le signer et de procéder à toute formalité en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Michel LANGLET, M. Jean-Marie GONDRY, M. Philippe VIGNON ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42012-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU SAINT-QUENTINOIS

POLICE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS – Règlement de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

******

Vu le code de l'environnement et notamment son titre IV relatif aux déchets ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5, ainsi que ses articles L.2212-2, L.2224-13 et suivants, L.5211-9-2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

Vu la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 modifiée, relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et de l'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le décret du 1er avril 1992, relatif à l'élimination des déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages ;

Vu le décret du 13 juillet 1994, relatif à l'élimination des déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages ;

Vu le décret du 18 novembre 1996, relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le décret du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets ;

Vu le décret du 20 juillet 2005, relatif à la composition des équipements électriques et électroniques, et à l'élimination des déchets issus de ces équipements ;

Vu le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne ;

Vu la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts ;

Considérant la nécessité de réglementer, tant pour assurer l'hygiène publique que la sécurité des usagers de la voie publique, les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

Considérant les évolutions en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, notamment la généralisation de la collecte sélective en points d'apport volontaire ou à domicile, et de la conteneurisation des ordures ménagères ;

Considérant que la mise en œuvre des compétences en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés requiert la promulgation d'un règlement applicable aux différents usagers du service, qui permettra ainsi de contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable.

Chapitre 1 – Dispositions générales

Article 1 : Objet et champ d'application du règlement.

L'objet du présent règlement est de définir les conditions et modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Ce règlement s'impose à tout usager du service public de la collecte des déchets.

Article 2 : Définitions générales.

2-1 : Les déchets ménagers :

Les déchets ménagers, ou déchets des ménages, sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes.

La dénomination « déchets ménagers » comprend :

Les ordures ménagères (OM), appelées OMa (Ordures Ménagères et Assimilées) et réparties en trois catégories :

- Les fermentescibles dits aussi « bio-déchets »,
- Les recyclables,
- Les OMr (Ordures Ménagères Résiduelles).

La définition de chaque catégorie de déchets ménagers est présentée en annexe 1.

2-2 : Les déchets assimilés aux ordures ménagères :

Les déchets assimilés aux ordures ménagères sont les déchets des artisans, commerçants, administrations, établissements publics, associations…assimilables aux ordures ménagères qui sont effectivement collectés et traités par le service public d'élimination des déchets sans sujétion technique particulière.

Les déchets assimilables sont assimilés aux ordures ménagères lorsque :

- ils sont assimilables aux ordures ménagères de par leur nature, caractéristiques chimiques, physiques, mécaniques (consistance, dimensions, dangerosité…), quantité produite, et peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans sujétion technique particulière et sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

- ils sont rassemblés, déposés, stockés, entreposés, présentés à la collecte dans les mêmes conditions que les ordures ménagères au sens strict.

Les définitions de fractions et de catégories de déchets énoncés en point 2-1 s'appliquent également aux déchets assimilés.

2-3 : Les déchets industriels banals :

Les déchets industriels banals sont les déchets non dangereux et non inertes des entreprises, artisans, commerçants, administrations…qui, en raison de leur nature ou quantité, ne peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et dont l'élimination n'est donc pas du ressort de la collectivité.

Chapitre 2 – Organisation de la collecte.

Article 3 : Sécurité et facilitation de la collecte.

3-1 : Prévention des risques liés à la collecte :

Les déchets sont déposés exclusivement dans les récipients agréés (voir chapitre 3).

Il est impératif de déposer le conteneur en point de regroupement s'il y a lieu. Ce point a en effet été mis en place du fait des risques de sécurité liés à l'accès aux emplacements en porte-à-porte usuels (ex : nécessité de marche arrière).

Tout conducteur d'un véhicule circulant à proximité d'un engin de collecte porte une attention particulière à la sécurité des équipiers de collecte situés sur l'engin ou circulant à ses abords.

3-2 : Facilitation de la circulation des véhicules de collecte :

Les riverains des voies desservies en porte-à-porte ont l'obligation de respecter les conditions de stationnement des véhicules sur ces voies et d'entretenir l'ensemble de leurs biens (arbres, haies…) afin qu'ils ne constituent en aucun cas une entrave à la collecte ou un risque pour le personnel de collecte.

Les voies en impasse doivent se terminer par une aire de retournement libre de stationnement et sur voie publique de façon à ce que le véhicule de collecte puisse effectuer un demi-tour sans manœuvre spécifique (rayon de braquage de collecte : 9m).

Dans le cas où une aire de retournement ne peut être aménagée, une aire de manœuvre en « T » doit être prévue.

En ce qui concerne les voies existantes, une solution pratique propre à chaque cas doit être trouvée en concertation entre les services de la commune, les usagers et les services de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, faute de quoi les contenants seront apportés par les usagers en bordure de la voie publique praticable la plus proche.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois peut assurer l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés dans les voies privées afin d'éviter le déplacement sur de longues distances du bac de collecte, à condition qu'il y ait la possibilité d'accès et de retournement des véhicules de collecte dans ces voies en impasse.

Article 4 : Collecte en porte-à-porte.

4-1 : Champ de la collecte en porte-à-porte :

Les seuls déchets en porte-à-porte sont les suivants :

- ordures ménagères et assimilées (bio-déchets, recyclables et résiduelles) autres que le verre

- mobilier et électroménager sur rendez-vous

4-2 : Modalités de la collecte en porte-à-porte :

Les déchets doivent être présentés à la collecte exclusivement dans les conteneurs qui leur sont destinés en fonction de leur catégorie (voir chapitre 3), exempts d'éléments indésirables, c'est-à-dire ne correspondant pas à la définition de ladite catégorie telle que précisée à l'article 2 du chapitre 1.

Les ordures ménagères et assimilées seront collectées à une fréquence propre à chaque zone et type de déchets. Les usagers peuvent obtenir des informations sur les jours et horaires de collecte par type de déchets auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, au numéro de téléphone suivant 0 800 012 600 (numéro vert-appel gratuit depuis un poste fixe).

La collecte est maintenue les jours fériés exceptés les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier. Pour ces 3 jours fériés non collectés, les collectes seront effectuées les 2 jours suivants (hors samedi et dimanche).

La récupération ou le chiffonnage, c'est-à-dire le ramassage par les personnes non habilitées d'objets de toute nature présentés dans le cadre de l'enlèvement des déchets ménagers, sont strictement interdits, avant, pendant et après la collecte. Le non-respect de cette interdiction constitue une contravention de première classe (Cf chapitre 7).

Article 5 : Collecte en apport volontaire.

5-1 : Champ de la collecte en apport volontaire :

Le service de collecte est assuré en apport volontaire sur l'ensemble du territoire par la mise à disposition de la population de conteneurs spécifiques pour les déchets suivants :

- déchets recyclables hors verre

- ordures ménagères et assimilées

- verre.

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs qui leur sont destinés selon les consignes de tri indiquées sur lesdits conteneurs.

Ils doivent être exempts d'éléments indésirables, c'est-à-dire, ne correspondant pas à la définition de la dite catégorie telle que précisée à l'article 2 du chapitre 1.

Les adresses d'implantation de ces colonnes peuvent être communiquées sur demande par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au numéro de téléphone suivant : 0 800 012 600 (numéro vert-appel gratuit depuis un poste fixe).

Les usagers doivent respecter les consignes de tri indiquées sur l'équipement. Aucun déchet ne doit être déposé au pied des conteneurs. Le non-respect de cette interdiction constitue une contravention de 2ème classe (Cf. chapitre 7)

L'entretien quotidien et la gestion des dépôts sauvages au niveau des conteneurs d'apport volontaire relève de la mission de propreté de chaque commune. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois fait procéder au moins une fois par an à un nettoyage des conteneurs ainsi qu'à la réparation et au nettoyage des graffitis.

Article 6 : Collectes spécifiques.

6-1 : Collecte de mobilier et d'électroménager sur rendez-vous :

La collecte est assurée gratuitement sur demande pour les particuliers, dans la limite de 2 m^3 par passage.

Ce service est destiné aux particuliers uniquement, et en priorité aux personnes n'ayant pas les moyens de se rendre en déchèterie (personnes âgées, à mobilité réduite, sans véhicule…).

Pour prendre rendez-vous, l'usager doit téléphoner au service Déchets Ménagers et Assimilés au numéro de téléphone suivant : 0 800 012 600 (numéro vert-appel gratuit depuis un poste fixe). Il doit décrire la nature et la quantité de mobilier et électroménager à enlever.

Seuls seront enlevés le mobilier et l'électroménager décrits lors de la prise de rendez-vous. L'éventuel surplus non collecté sera considéré comme du dépôt sauvage et à ce titre, verbalisable conformément au chapitre 7 du présent règlement.

Les mobilier et électroménager décrits devront être sortis au plus tôt à 20h la veille du jour de la collecte indiqué par le service déchets.

6-2 : Collecte sélective auprès des entités d'activités économiques en centre-ville et des zones d'activités :

La collecte des cartons assimilés à des déchets ménagers est assurée gratuitement, dans la limite de 5 m^3 par passage. Elle est effectuée 3 fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à partir de 16h.

Chapitre 3 – Règles d'attribution et d'utilisation des contenants pour la collecte en porte-à-porte.

Article 7 : Règles d'attribution.

Hormis pour la collecte « mobilier et électroménager », il ne peut être utilisé d'autre contenant que ceux dont la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (annexe 2 :grille de dotation) dote les usagers, à savoir :

- Pour les OMr (Ordures Ménagères Résiduelles)

Des bacs roulants (cuve grise, couvercle grenat) sont mis à disposition de chaque foyer gratuitement par la collectivité, selon une règle de dotation en fonction de la zone concernée, du nombre de personnes composant le foyer ou de l'activité professionnelle.

Pour les ordures ménagères recyclables (hors verre)

Des bacs roulants (cuve grise, couvercle jaune) ou des sacs jaunes sont mis à disposition de chaque foyer gratuitement par la collectivité, selon une règle de dotation fonction de la zone concernée, du nombre de personnes composant le foyer ou de l'activité professionnelle.

Les sacs jaunes sont distribués annuellement à chaque foyer concerné à domicile. En cas d'absence lors de la distribution annuelle, ou de besoins spécifiques en cours d'année, il est possible de venir chercher sa dotation à l'Hôtel de la Communauté.

Une consommation jugée hors-norme par le service déchets pourra donner lieu à l'arrêt de la dotation en sacs jaunes, jusqu'à la prochaine distribution annuelle.

Article 8 : Présentation à la collecte.

8-1 : Consignes générales :

Hormis pour la collecte des cartons des commerçants, les collectes débutent à 5h30 le matin, les déchets doivent être sortis au plus tôt la veille au soir. Pour la collecte des cartons des commerçants, la collecte débute l'après-midi à 16h.

Les récipients doivent être remisés le plus rapidement possible après le passage du camion de collecte. Les récipients qui se trouveraient de façon notoire sur la voie publique en dehors de la plage horaire prévue, pourront être repris par les agents de la collectivité, sans préjudice d'une éventuelle verbalisation.

L'usager ne doit pas tasser le contenu des bacs de manière excessive et ne pas laisser déborder les déchets.

Tout déchet déposé à même le sol ne sera pas collecté.

Le couvercle des récipients devra obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de levage/vidage.

Les conteneurs doivent être présentés au plus près de la voie publique, dans l'axe de l'habitation ou de l'activité professionnelle, en position verticale sur les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique. S'ils sont situés dans une impasse non accessible aux véhicules de collecte, les usagers doivent présenter les conteneurs en bout de voie accessible au véhicule.

Les conteneurs ne devront pas être positionnés devant des endroits à « risque » ou nécessitant un accès sans obstacle, notamment les issues de secours.

Les conteneurs à quatre roues devront être présentés les deux freins appliqués pour assurer leur immobilisation.

8-2 : Règles spécifiques :

- Les OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être déposées dans des sacs étanches fermés, stockés dans le bac roulant.
- Les mobilier et électroménager doivent être déposés sur le sol, devant ou au plus près de l'habitation. Ils sont, autant que possible, regroupés afin de ne pas gêner le passage.

- Les cartons ondulés doivent être pliés ou coupés, liés en fagots ou paquets, et placés à côté des bacs, le cas échéant.

Article 9 : Vérification du contenu des bacs et disposition en cas de non-conformité.

Les agents de la collecte sont habilités à vérifier le contenu des récipients dédiés à la collecte des déchets.

Si le contenu des récipients n'est pas conforme aux consignes diffusées par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (plaquette, numéro vert, site internet…) les déchets ne seront pas collectés, sans préjudice d'une éventuelle verbalisation.

Un message indiquant le caractère non-conforme sera apposé sur le bac, le sac ou le tas.

Un animateur du tri prendra contact avec l'usager afin de rappeler les consignes.

L'usager devra rentrer le ou les récipients non collectés, en extraire les erreurs de tri et les présenter à la prochaine collecte des déchets. En aucun cas, les récipients ne devront rester sur la voie publique.

Dans le cas des établissements industriels et commerciaux ou relevant d'une administration dotés de bacs pour la collecte des déchets recyclables, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pourra reprendre les bacs si l'établissement ne respecte pas les consignes de collecte.

Article 10 : Du bon usage des bacs et des sacs.

Les bacs sont mis à disposition des usagers et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en reste propriétaire. Les récipients attribués ne peuvent donc pas être emportés par les usagers lors de déménagement, ventes de locaux ou d'immeubles.

Les usagers en assurent la garde et assument ainsi les responsabilités qui en découlent notamment en cas d'accident sur la voie publique. A ce titre, ils sont chargés de la sortie et de la rentrée des récipients avant et après la collecte.

Dans le cas de points de regroupement tels que visés au chapitre 2, la responsabilité inhérente aux matériels utilisés (abris, bacs, dispositifs de fixation) est à la charge des usagers s'ils sont situés sur le domaine privé.

L'entretien régulier des récipients de collecte est à la charge des usagers qui en effectueront le nettoyage et la désinfection autant que nécessaire. En cas de défaut d'entretien du bac, le service de collecte pourra en refuser le ramassage.

Les opérations de maintenance (remplacement d'un couvercle ou d'une roue par exemple) sont assurées par La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Les bacs devant faire l'objet d'une prestation de maintenance seront détectés par les agents dans le cadre des suivis de tournées. Les usagers pourront également exprimer leur demande auprès du service déchets.

En cas de vol ou d'incendie, l'usager sera gracieusement doté d'un nouveau bac en fournissant le récépissé du dépôt de plainte.

Lors d'un changement de propriétaire ou de locataire d'une habitation individuelle ou d'un local professionnel ainsi qu'en cas de changement de syndic ou de gestionnaire d'un immeuble, les intéressés sont tenus d'en faire la déclaration auprès du service déchets de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Il est formellement interdit d'utiliser les récipients bacs et sacs fournis par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à d'autres fins que la collecte des déchets correspondants. Il est interdit notamment d'y introduire des liquides quelconques, des cendres chaudes ou tout produit pouvant corroder, brûler ou endommager le récipient.

Chapitre 4 – Apports en déchèterie.

Article 11 : Conditions d'accès en déchèterie.

Les seuls déchets des ménages acceptés en déchèterie sont les suivants, selon les définitions visés à l'article 2-1 :

- les encombrants
- les gravats
- les déchets végétaux
- les pneus de voiture
- les cartons
- les déchets d'équipement électriques et électroniques
- les déchets diffus spécifiques
- les textiles / linge / chaussures
- les piles
- le mobilier
- la ferraille, les métaux
- les ampoules, néons
- les huiles
- le bois
- les batteries

L'accès est autorisé aux :

- particuliers situés sur le territoire de la collectivité.

- particuliers empruntant un véhicule à un professionnel. Ce particulier devra se présenter avec la carte grise du véhicule, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation originale de prêt mentionnant le nom, prénom et adresse de l'emprunteur. L'agent notera alors l'ensemble des renseignements dans un registre spécifique.

- particuliers se présentant avec un véhicule utilitaire : ils devront présenter la carte grise du véhicule ainsi qu'un justificatif de domicile.

- professionnels, sous réserve de s'être inscrit au préalable auprès du service déchets et de présenter aux agents une carte prépayée correspondant à l'immatriculation du véhicule.

L'accès est interdit à tout véhicule de PTAC (poids total à charge) supérieur à 3.5 t.

L'accès est gratuit pour les particuliers. Les conditions tarifaires pour les professionnels sont précisées dans le règlement intérieur de chaque déchèterie (voir en annexe 3).

La déchèterie est accessible pendant les horaires d'ouverture, en présence d'un agent. Il est interdit d'accéder à la déchèterie en dehors des horaires d'ouverture (voir annexe 3), et de déposer des déchets aux portes des déchèteries durant les heures de fermeture.

Article 12 : Organisation de la collecte en déchèterie.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois exploite un réseau de quatre déchèteries réparties sur le territoire et d'une déchèterie mobile.

Le fonctionnement de ces quatre déchèteries en réseau se caractérise par :

- une harmonisation des conditions d'ouverture

- la mise en place de services identiques sur l'ensemble des sites, et de services particuliers propres à certaines déchèteries, spécialisés sur certaines catégories de déchets,

- une harmonisation des conditions d'accès pour les déchets des professionnels (grille tarifaire de déchets acceptés).

Le règlement intérieur entre autre fixe les catégories d'usagers et la liste de déchets acceptés, les jours et horaires d'ouverture et les conditions d'accès.

Les agents de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois présents assurent le bon fonctionnement de la déchèterie. Ils assurent notamment la réception des déchets dangereux et leur rangement dans les contenants spécifiques.

La circulation dans l'enceinte de la déchèterie doit se faire dans le strict respect du code de la route et de la signalisation mise en place. Les véhicules doivent être stationnés sur les quais à proximité des bennes.

Il est interdit de descendre dans les bennes et / ou de récupérer des matériaux ou objets déjà déposés.

Les usagers sont tenus de :

- déposer les produits dans les conteneurs prévus à cet effet, selon les consignes affichées,

- confier aux agents les déchets dangereux,

- ramasser les déchets qui seraient tombés au sol lors du dépôt dans les bennes ou conteneurs,

- limiter la circulation à pied dans la déchèterie et ne pas laisser les enfants sortir des voitures.

Chapitre 5 – Déchèterie mobile

La déchèterie mobile est mise en place en collaboration avec les maires des communes concernées suivant un calendrier annuel précis.

Les autorisations d'implantation incombent aux communes qui les transmettront au service DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) avant la mise en place.

Accès à la déchèterie mobile

- cycles et cyclomoteurs

- véhicules légers pouvant être attelés d'une remorque

- les véhicules attelés de longueur carrossable inférieure ou égale à 2m30 et de PTAC (poids total à charge) inférieur à 3.5 T

- un seul véhicule est autorisé sur la plateforme de la déchèterie mobile

- l'accès aux piétons est soumis à l'accord préalable du responsable de l'exploitation de la déchèterie

Le gestionnaire présent sur la déchèterie mobile est autorisé à en interdire son accès si toutes les règles de sécurité ne sont pas réunies.

Chapitre 6 – Dispositions pour les déchets non pris en charge par le service public ou pris en charge en parallèle du service public.

Article 13 : Déchets non pris en charge par le service public.

- médicaments non utilisés

- véhicule hors d'usage, roues (pneus montés sur jantes)

- bouteilles de gaz

- extincteurs

- amiante

- déchets dangereux tels que explosifs, radioactifs…

Les dispositions à respecter pour ces déchets sont prévues en annexe 4.

Article 14 : Déchets pouvant être pris en charge par le service public ou en parallèle du service public.

- les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)

- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les dispositions à respecter pour ces déchets sont prévues en annexe 4.

Article 15 : Brûlage des déchets de toute nature.

Le brûlage des déchets de toute nature est interdit sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (hors dérogations règlementaires accordés au bénéfice de certaines professions).

Chapitre 7 – Dispositions financières.

Article 16 : La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM).

En application de la décision de l'assemblée délibérante, le financement du service public d'élimination des déchets ménagers visés à l'article 2.1 est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, définie aux articles 1520 et suivants du code général des impôts.

Article 17 : La redevance spéciale.

Le financement du service public de l'élimination des déchets assimilés visés à l'article 2.2 est également assuré par la redevance spéciale prévue à l'article L. 2333-78 du CGCT. La collectivité qui l'a instaurée, en fixe les tarifs.

Chapitre 8 – Les sanctions.

Article 18 : Non respect des modalités de collecte.

En vertu de l'article R.610-5 du Code Pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent règlement seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe (art.131-13 du code pénal).

En cas de non respect des modalités de collecte, il pourra être procédé d'office, aux frais du contrevenant, à l'enlèvement des déchets concernés, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Article 19 : Dépôts sauvages.

Le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dans le présent règlement peut constituer une infraction de 2ème , 3ème , 4ème , et 5ème classe passible à ce titre d'une amende.

Chapitre 9 – Dispositions finales.

Article 20 : Exécution.

M. le Directeur général des services, M. le Commissaire central de police, Mrs les Commandants de brigade de gendarmerie, ainsi que tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis aux Maires des communes concernées et publié par affichage aux emplacements habituels.

A Saint-Quentin, le

Le Président,

ANNEXE 1 :

Définition de chacune des catégories composant les déchets ménagers

Les déchets ménagers, ou déchets des ménages, sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages, à savoir :

Les OM (appelées aussi OMa (Ordures Ménagères et Assimilées) et réparties 3 catégories :

- fraction fermentescible (dite "bio-déchets")

Les déchets fermentescibles sont les déchets composés de matières organiques biodégradables, issus de la préparation des repas : restes de repas (fruits et légumes, riz, pâtes, ...), épluchures de fruits et légumes, essuie-tout, marc de café, sachets de thé, ...

- fraction recyclable

Les déchets recyclables sont les déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière :

- les contenants usagés en verre : bouteilles et pots. Sont exclus de cette catégorie : la vaisselle, la faïence, la porcelaine, les ampoules, le verre de construction, les pare-brises, la verrerie médicale, les verres optiques et spéciaux...
- les déchets d'emballages ménagers recyclables : briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, barquette en aluminium, canettes, bouteilles de sirops et bidons, boîtes de conserve, aérosols vidés de leur contenu. Sont exclus de cette catégorie les barquettes, films et sacs en plastique.
- Le papier et le carton : les papiers et cartonnettes. Sont exclus de cette catégorie les papiers et les cartons souillés.

- fraction résiduelle

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets restants après les collectes sélectives de recyclables et de bio-déchets. Sa composition varie selon les lieux en fonction du type de collecte.

Les encombrants

Les encombrants sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Dans le cadre du règlement de collecte, sont compris ici tous les déchets encombrants ne rentrant pas dans une autre catégorie spécifique telle qu'énumérée ci-dessus.

Ils comprennent notamment le mobilier, les matelas, les objets volumineux, la ferraille.

Les gravats

Ce sont les déchets inertes tels que les déblais, la terre, les pierres, ...

Les déchets verts

Les déchets végétaux sont les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Ce sont les déchets d'équipements électriques et électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensemble et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits "blancs" (électroménager), les produits "bruns" (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits "gris" (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

Les TLC

Les TLC sont les déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison, à l'exclusion des textiles sanitaires.

Les déchets diffus spécifiques (dit aussi : déchets dangereux des ménages)

Les déchets diffus spécifiques sont les déchets listés par l'article R 543-225 du code de l'Environnement. A la date de l'édition du présent règlement la liste à jour comprend les produits suivants :

Produits pyrotechniques, Générateurs de gaz et d'aérosols, Produits à base d'hydrocarbures, Produits colorants et teintures pour textile, Produits d'adhésion, d'étanchéité et de préparation de surface, Produits de traitement et de revêtement des matériaux, Produits d'entretien, et de protection, Biocides ménagers, Produits pour jardin destinés aux ménages dont les phytosanitaires et les engrais, Cartouches d'encres d'impression destinées aux ménages, Solvants et diluants, Produits chimiques conditionnés pour la vente au détail dont les acides, les oxydants, les alcools, les produits à base de chlore, de soude et d'ammoniaque.

Les piles et accumulateurs portables

Les piles et accumulateurs sont des générateurs électrochimiques utilisés comme source d'énergie principale ou secondaire dans de nombreux appareils ou véhicules. On distingue les piles à usage unique des accumulateurs (ou batteries), qui sont rechargeables.

Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)

Les déchets de soins à risque infectieux sont les déchets de soins issus des patients en auto-traitement : les déchets perforants (aiguilles, seringues, ...) mais aussi les produits à injecter (exemple : insuline) et les appareils permettant l'autosurveillance (lecteurs de glycémie, électrodes, ...).

Les autres déchets dangereux

sont compris dans cette catégorie les déchets issus de l'activité des ménages non listés dans les catégories ci-dessus qui, en raison de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif, de leur caractère explosif ou d'autres propriétés, ou de leur volume ou poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte ordinaire des ordures ménagères.

ANNEXE 2 :

Grille de dotation

Grille de dotation

- ***Collecte sélective***

Bacs jaunes
Règle de dotation moyenne : 4 l Tri (hors verre)/j/pers

Nombre de personnes par foyer	Type de BRJ C0,5 (1) *(36 communes)*	Type de BRJ C1 (2) *(Harly, Gauchy et Saint-Quentin)*
1	120 l	120 l
2	180 l	120 l
3	180 l	120 l
4	240 l	120 l
5	340 l	180 l
6	340 l	180 l
7	2x240 l ou 1x340 l	240 l
8	2x240 l ou 1x340 l	240 l

Sacs jaunes (Saint-Quentin)

	Nombre de rouleaux	
Nombre de personnes par foyer	*Du 1er septembre au 31 mars (3)*	*du 1er avril au 31 août (4)*
1	1	1
2	2	1
3	3	1
4	4	2
5	5	3
6	6	4
7	6	4
8	6	4

(1) Bac Roulant Jaune (BRJ) : 1 collecte toutes les 2 semaines

(2) Bac Roulant Jaune (BRJ) : 1 collecte par semaine

(3) dotation normale : nbre de rouleaux = nbre de personne au foyer (6 rouleaux maxi)

(4) dotation réduite : nbre de rouleaux = nbre de personne au foyer - 2 (1 rouleau mini et 4 rouleaux maxi)

- ***Collecte des ordures ménagères (en bac grenat)***

Règle de dotation moyenne : 7 l OM/j/pers

Nombre de personnes par foyer	C1* (38 communes)	C2** (Saint-Quentin centre ville)
1	120 l	120 l
2	120 l	120 l
3	180 l	120 l
4	240 l	120 l
5	240 l	180 l
6	340 l	180 l
7	340 l	240 l
8	340	240

* 1 collecte par semaine

** 2 collectes par semaine

ANNEXE 3 :

Conditions d'acceptation des professionnels

DÉCHÈTERIES

ANNEXE 3

*Conditions d'acceptation des professionnels**

** (artisans,commerçants, associations,...)*

- **Inscription et achat de cartes tarifées au volume auprès du :**

Direction de la Proximité
Service Déchets Ménagers
Agglomération du Saint-Quentinois
Centre Technique d'Agglomération René HUEL
50 chemin d'Itancourt
02100 SAINT-QUENTIN

N° Vert 0 800 012 600
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Service ouvert **du lundi au jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30**
Le vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
(fermé les week-ends et jours fériés)

- **Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :**

  - **Carte d'artisan** ou **extrait K-bis**
  - **Carte grise** des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets

Remarques : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t
Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents

- **Prix des cartes selon type de véhicules :**

- Petit véhicule utilitaire (P.V≤1,3 t) : ..... carte 1 passage = **17 €** *[10 passages=**170 €**]*
- Véhicule type fourgon (1,3 t <P.V≤ 2,1 t) : carte 1 passage = **37 €** *[10 passages=**370 €**]*
- Gros véhicule (2,1 t<P.V) : .....carte 1 passage = **51 €** *[10 passages=**510 €**]*
- Carte pour le Papier, Carton, mobilier et D3E*.....à conserver : **gratuite**

Remarque : les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage (voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)

* Remise sous conditions

- **Paiement :**

  - **Par chèque** : *à l'ordre du **Trésor Public***
  - **En espèces** : *prévoir l'appoint*

- **Type de déchets acceptés :**

  - D.I.B (Déchets Industriels Banals) triés uniquement
  - Papier, Carton, mobilier et D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques assimilés ménagers) : propres et triés par catégories (***acceptés gratuitement***)

- **Conditions d'apport :**

  - Apport en semaine uniquement ***(horaires d'ouverture des déchèteries : appel au n°vert)***
  - Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume *(sauf papier et carton)*

Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte

Charte de bonne conduite en déchèterie

ANNEXE 3

Chaque usager, professionnel ou particulier, doit respecter les règles de déchèterie pour sa sécurité et celle d'autrui.

Voici les comportements à tenir :

- ✓ Respecter la signalisation et le code de la route
- ✓ Rester courtois avec le gardien et les autres usagers
- ✓ Respecter les consignes de tri *(en cas de doute, demander au gardien)*
- ✓ Nettoyer les dépôts tombés sur le quai lors du déchargement
- ✓ Remettre en place le matériel emprunté
- ✓ Respecter le règlement intérieur des déchèteries
- ✓ Veiller à ce que les enfants et les animaux restent en voiture

- Ne pas monter sur les ouvrages notamment les bavettes et les garde-corps
- Ne pas descendre dans les bennes
- Ne pas fumer sur le site
- Ne rien déposer à l'extérieur de la déchèterie
- Ne pas récupérer de déchets ou d'objets
- Ne pas gêner la circulation, bloquer l'accès aux bennes

Fait le ..../..../....
A Saint-Quentin

Signature *(précédée de la mention « Lu et approuvé »)*

ANNEXE 4 :

Fonctionnement de la déchèterie

Déchets non pris en charge par le service public

- **Médicaments non utilisés**

Les médicaments non utilisés doivent être déposés en pharmacie.

- **Véhicule hors d'usage**

Les véhicules hors d'usage doivent être remis à des démolisseurs ou broyeurs agréés par le préfet.

- **Bouteilles de gaz**

Les bouteilles, cartouches ou cubes doivent être rapportées au distributeur, qu'elles soient vides ou pleines.
Sur le site du Comité français du butane et du propane, un tableau permet de connaître les distributeurs des bouteilles en fonction de leurs caractéristiques (couleur).

Déchets pouvant être pris en charge par le service public ou en parallèle du service public

- **Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)**

Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux) doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri…)
il est donc strictement interdit de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans les bouteilles ou flacons)

Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux) peuvent être déposés :
- dans les pharmacies et laboratoires de biologie médicale,
- dans certaines déchèteries.

- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**

Les déchets équipements électriques et électroniques (DEEE) peuvent être :
- repris gratuitement par le distributeur à l'occasion de l'achat d'un équipement identique dans le cadre de la reprise du "un pour un", soit lors de la livraison à domicile, soit par dépôt en magasin. Les distributeurs ont l'obligation de proposer à leurs clients une solution de reprise gratuite de l'ancien équipement, lors de l'achat d'un équipement neuf. Progressivement il devient possible de déconnecter la reprise de l'appareil usagé de l'acte d'achat, principalement pour les petits équipements (mise en place de bornes de collecte en libre-service, "un pour zéro"). Les DEEE (déchets équipements électriques et électroniques) sont ensuite enlevés et valorisés par les éco-organismes agréés.
- Déposés en déchèterie
- Remis à des associations, des structures de l'économie sociale et solidaire